



Resolute



2024
RAPPORT DE DURABILITÉ

A large-scale mining operation is depicted, featuring a massive, layered rock face that dominates the background. The rock face shows distinct horizontal strata and some vertical fissures. At the base of the cliff, a small body of water reflects the scene. In the foreground, a large, dark, angular rock sits prominently. To the right, a portion of a large yellow mining vehicle is visible. In the lower left, another piece of machinery is positioned near the water's edge. The sky above is a deep blue with scattered white clouds. The overall scene conveys a sense of industrial scale and natural power.

CRÉER DE LA VALEUR POUR
LES ACTIONNAIRES
ET LES COMMUNAUTÉS
DANS LESQUELLES NOUS
EXERÇONS NOS ACTIVITÉS.

SOMMAIRE

Faits marquants de 2024 en lien avec la durabilité

Resolute Mining : Présentation

Nos opérations : Syama	5
Nos opérations : Mako	6
Notre mission	7
Faits marquants de 2024 en lien avec les opérations	8
Message du Président directeur général	9
Notre approche des questions environnementales, sociales et de gouvernance	10
Faits marquants de 2024 en lien avec la durabilité	14
Nos engagements	16
Engagement des parties prenantes	19
Évaluation annuelle de l'importance relative	19

Bonne gouvernance

Gouvernance en matière de durabilité	24
Transparence et code de conduite	30

Promotion des ressources humaines et de la culture

Notre approche en matière de management	36
Emploi	37
Gestion des relations avec le personnel	42
Diversité, équité et inclusion	44
Formation et développement des compétences	48
Santé, sécurité et sûreté	50
Sûreté	56

Soutien aux communautés locales

Notre approche en matière de management	58
Génération de valeur : notre contribution économique	59
Engagement des communautés	60
Plaintes et griefs des communautés	62
Exploitation minière artisanale et à petite échelle	63
Impacts sur les communautés et mesures de gestion	64
Investissements communautaires	66
Approvisionnement local	68

Protection de l'environnement

Notre approche en matière de management	70
Surveillance de l'environnement et conformité	72
Qualité de l'air	74
Eau et effluents	75
Énergie et changement climatique	77
Notre approche des risques et opportunités liés au climat	79
Gestion des déchets	84
Gestion des résidus	87
Réhabilitation progressive et fermeture	91
Biodiversité	92

Informations complémentaires

Indice du contenu GRI	96
Abréviations	102
Annuaire de l'entreprise	103

À propos de ce rapport

Le Rapport de durabilité 2024 de Resolute Mining Limited (« Resolute » ou « la société ») présente les performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de la société sur la période comprise entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024. Il est destiné aux parties prenantes de Resolute.

Resolute est une société minière aurifère dont l'activité est en pleine expansion. Elle a fait du développement durable l'une de ses valeurs.

Le Rapport de durabilité décrit en toute transparence la manière dont Resolute a géré son exposition en matière d'ESG en 2024 et détaille les efforts déployés par la société pour apporter une valeur durable aux parties prenantes. Ce rapport vient compléter le Rapport annuel 2024 de Resolute, qui présente les résultats opérationnels et financiers de la société, conformément à ses obligations réglementaires en matière de déclaration.

Le Conseil d'administration, le Président directeur général (PDG), le Comité du développement durable et les Directeurs généraux de Resolute ont examiné et validé les données et les déclarations présentées dans ce rapport.

Champ d'application

Toutes les références à Resolute, la société, nous, nos et notre, désignent Resolute Mining Limited (ABN 39 097 088 689) et ses filiales. Ce Rapport de durabilité se concentre sur la déclaration des performances ESG des mines actuellement exploitées et contrôlées par Resolute. À l'heure actuelle, il n'inclut pas les actifs en cours d'entretien et de maintenance, le portefeuille d'exploration ni les investissements.

Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont exprimés en dollar américain (USD). Sauf indication contraire, toutes les références à l'année 2024 désignent la période de 12 mois comprise entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

Le Rapport de durabilité est préparé conformément aux normes de déclaration de développement durable de la GRI (Global Reporting Initiative – option Core), aux déclarations d'informations G4 sur le secteur minier et des métaux et aux normes du Conseil sur les normes comptables de durabilité (Sustainability Accounting Standards Board ou SASB) pour le secteur minier et des métaux. De plus, ce rapport est conforme aux principes d'exploitation minière aurifère responsable, aux principes du Conseil international des mines et métaux, aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux recommandations du Groupe de travail sur les déclarations financières relatives au climat (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures ou TCFD).

Vérification

Resolute a choisi de ne pas faire vérifier ce Rapport de durabilité par un tiers. Toutefois, ses activités ont bénéficié d'un agrément externe en 2024 concernant les exigences des Principes d'exploitation aurifère responsable, les normes « Conflict Free Gold Standard », l'ISO 14001 et l'ISO 45001.

Pour en savoir plus, veuillez contacter :

Vanessa Evans

Responsable Environnement et communautés
VEvans@resolutemining.com

FAITS MARQUANTS DE 2024

EN LIEN AVEC LA DURABILITÉ

ÉCONOMIE



779 millions \$

Valeur économique distribuée
au Mali et au Sénégal

344 millions \$

Dépenses en approvisionnement
au Mali et au Sénégal

4,1 millions \$

Dépenses en approvisionnement
local dans les communautés
autour de nos mines

QUESTIONS SOCIALES



2,2 millions \$

consacrés aux investissements
communautaires

**Premières mesures
prises**

pour la mise en œuvre de l'évaluation
des risques en matière de droits
humains à l'échelle du groupe

GOVERNANCE



96 %

de recrutement national

**Maintien de la
conformité**

avec les principes RGMP et la norme
« Conflict-Free Gold Standard »

Certification

ISO 14001 et 45001

maintenue

ENVIRONNEMENT



Zéro

incident environnemental significatif

**Modélisation financière de
l'impact du changement
climatique**

Effectuée

**Programme de compensation
pour la biodiversité**

Contribution reconnue

Poursuite de l'alignement

sur la norme industrielle mondiale sur
la gestion des résidus (GISTM)

SÉCURITÉ



TFAE de 2,11

par million d'heures travaillées

RESOLUTE MINING : PRÉSENTATION

Dans cette section :

- Nos opérations : Syama
- Nos opérations : Mako
- Notre mission
- Nos valeurs
- Faits marquants de 2024 en lien avec les opérations
- Message du Président directeur général
- Notre approche des questions environnementales, sociales et de gouvernance
- Faits marquants de 2024 en lien avec la durabilité
- Nos engagements
- Engagement des parties prenantes
- Évaluation annuelle de l'importance relative

RESOLUTE MINING : PRÉSENTATION

Forte de plus de 30 ans d'expérience dans la construction et l'exploitation de mines, la compagnie Resolute possède les compétences et l'expertise nécessaires pour maximiser le potentiel de ses deux mines aurifères en production en Afrique : la mine de Syama au Mali (Syama) et la mine de Mako au Sénégal (Mako).

En 2024, Resolute a poursuivi ses efforts d'amélioration de la productivité et de l'efficacité opérationnelle à Syama et à Mako. La priorité a été donnée à la croissance organique, avec l'avancement de la construction du projet de conversion des sulfures à Syama et l'augmentation des ressources minérales au Sénégal et en Guinée.

En 2024, Resolute a produit 339 869 onces d'or à un CMTI de 1 476 \$/once, contre 330 992 onces à un CMTI de 1 469 \$/once l'année précédente.

Nos opérations

Les mines de Syama et de Mako ont extrait environ 6,3 millions de tonnes (Mt) de minerai. Les usines de traitement ont, quant à elles, broyé environ 6,2 Mt de minerai à une teneur de 2,01 grammes par tonne d'or (g/t).

L'exploitation des sulfures de Syama a enregistré d'excellents résultats en 2024, grâce aux améliorations mises en place au cours des dernières années. Au cours du second semestre 2024, l'exploitation des oxydes de Syama et la mine de Mako ont été affectées par des problèmes de production, notamment l'accessibilité à l'exploitation minière pendant la saison des pluies. Ces problèmes ont été résolus au cours du quatrième trimestre 2024, et les niveaux de production minière sont revenus à leurs niveaux prévus. Sur le site de Mako, des teneurs en minerai plus faibles ont été rencontrées dans les dernières zones de la fosse dont la fin d'exploitation est prévue à la fin du mois de juin 2025.

Resolute a poursuivi un certain nombre d'initiatives visant à améliorer les performances opérationnelles et à réduire les coûts sur les deux sites. Sur la mine de Syama, les efforts ont été portés sur la gestion des stocks, l'examen rigoureux des projets d'investissement et l'optimisation permanente de la programmation des activités minières. Sur celle de Mako, les récupérations ont continué à bénéficier de la mise en service de l'usine de traitement à l'oxygène l'année précédente.

Au cours de l'année 2024, la construction du projet de conversion des sulfures à Syama (SSCP) a fortement avancé. Le projet s'appuie sur les importantes ressources en sulfures de Syama et permettra d'augmenter la capacité totale de traitement des sulfures de 60 %, qui passera de 2,4 à 4 Mtpa grâce à la modification du circuit de broyage des oxydes et la modernisation du four de grillage. Le projet est important pour l'avenir à long terme de Syama, car les ressources en oxyde s'épuisent et les sources de minerai deviennent principalement sulfurées. Il est important de noter que le SSCP conservera sa flexibilité opérationnelle et pourra revenir au traitement du minerai oxydé.

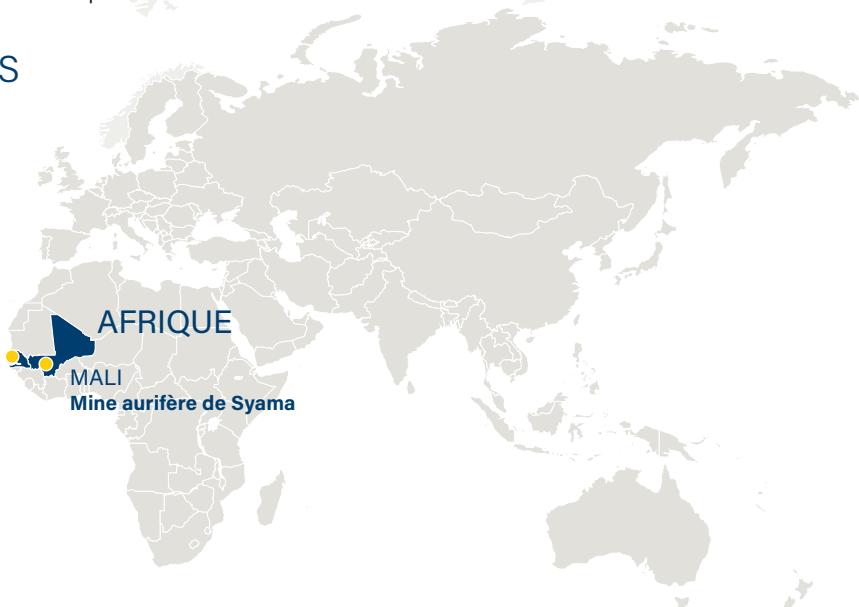
Au Sénégal, des progrès importants ont été réalisés en vue de l'extension éventuelle de la mine de Mako grâce à l'ajout potentiel d'un gisement satellite. À ce stade, le gisement satellite le plus avancé est celui de Tomboronkoto, dont les ressources minérales sont estimées à 7,0 Mt à une teneur de 1,7 g/t, soit 377 000 onces d'or contenu à une teneur de coupure de 0,7 g/t.

Siège social

Le siège social de Resolute est situé à Perth, en Australie-Occidentale. Au cours de l'année 2024, certaines fonctions de support administratif ont été déplacées de Perth à Londres, au Royaume-Uni, afin de les aligner sur le même fuseau horaire que les opérations minières en Afrique de l'Ouest.

La société est cotée à la bourse australienne (Australian Securities Exchange – ASX) et à la bourse de Londres (London Stock Exchange – LSE) sous le symbole boursier RSG.

NOS OPÉRATIONS



AFRIQUE

SÉNÉGAL
Mine aurifère de Mako

MALI
Mine aurifère de Syama

NOS OPÉRATIONS : SYAMA

Située au sud-ouest du Mali, à 300 km au sud-est de la capitale Bamako, la mine de Syama a traité 3,9 Mt et produit 215 000 onces de minerai en 2024.



Syama appartient à une filiale locale, Société des Mines de Syama S.A. (SOMISY), dont Resolute détient 80 % des parts, les 20 % restants étant détenus par le gouvernement du Mali. Le complexe de Tabakoroni, qui se situe à environ 32 km au sud de Syama, appartient à 90 % à la Société des Mines de Finkolo S.A. (SOMIFI) et les 10 % restants sont détenus par le gouvernement du Mali. Les installations de traitement et les infrastructures du camp sont incluses dans les concessions de SOMISY.

Sur le site de Syama, le circuit de traitement du minerai sulfuré comprend les processus de concassage en trois étapes, de broyage, de flottation, de grillage, de lixiviation du calcinat et d'élution. Le minerai provient de la mine souterraine, qui a opté pour le foudroyage par sous-étages comme méthode d'exploitation minière durable. Le circuit de traitement des oxydes comprend les processus classiques de concassage, de broyage SAG et de lixiviation, et le minerai provient de plusieurs gisements satellites à ciel ouvert.

Exploitation des sulfures de Syama

La production d'or, de 163 400 onces, a été supérieure de 8 % à celle de 2023 (151 300 onces) grâce à une utilisation et un rendement plus élevés de l'usine de traitement des sulfures. Le nombre de tonnes broyées en 2024 (2,4 Mt) a été supérieur de 6 % à celui de 2023 (2,26 Mt). La teneur en tête est restée sensiblement la même, soit 2,64 g/t pour l'année.

Les opérations de foudroyage par sous-étages ont atteint un niveau de production similaire à celui de 2023, soit 2,4 Mt de minerai, grâce aux améliorations de la productivité des opérations de remplissage des camions et de chargement mises en œuvre en 2023.

Le CMTI annuel à Syama, qui s'élève à 1 497 \$/once pour 2024, a été supérieur de 3 % à celui de 2023. L'augmentation du CMTI en 2024 s'explique en partie par les redevances, dont le taux de base a augmenté à partir du mois d'août lorsque le prix de l'or a dépassé 2 500 dollars/once.

Exploitation des oxydes de Syama

En 2024, la production aurifère issue de l'exploitation des oxydes de Syama, qui s'est élevée à 52 600 onces, a été inférieure de 12 % à celle de 2023 (59 900 onces) en raison d'une teneur inférieure, de 1,24 g/t (2023 : 1,42 g/t). Cela s'explique par le fait que les matériaux stockés ont représenté une part plus importante du mélange broyé en 2024.

En 2024, 0,8 Mt de minerai oxydé ont été extraites des mines à ciel ouvert. Ce chiffre est inférieur d'environ 1 Mt à celui de 2023 (1,8 Mt extraites), les réserves de minerai oxydé ayant, comme prévu, diminué. La réduction du minerai oxydé est la raison d'être du projet de conversion des sulfures, qui vise à remplacer les onces d'oxydé par des sulfures à partir de Syama North.

Projet de conversion des sulfures

Le projet permettra d'augmenter la capacité totale de traitement des sulfures de 60 % sur le site de Syama. Cette capacité passera de 2,4 à 4 Mtpa grâce à la modification du circuit de broyage des oxydes et la modernisation du four de grillage.

Les travaux de construction ont bien avancé en 2024, et le projet reste conforme au budget et au nouveau calendrier.



PRODUCTION D'OR

215 934 onces

CMTI

1 497 \$/once

TRAITEMENT

3,9 Mt à 2,10 g/t
et **81,3 %** de récupération

RESSOURCES

10,0 Moz à 2,5 g/t

RÉSERVES

4,1 Moz à 2,4 g/t

NOS OPÉRATIONS : MAKO

La Mine aurifère de Mako est une mine à ciel ouvert de grande qualité dont la durée de vie pourrait être prolongée au moyen de plusieurs opportunités d'exploration placées à proximité de la mine.

Elle est située à l'est du Sénégal, dans une zone environnementale sensible, à proximité du Parc national du Niokolo-Koba, un site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, et du fleuve Gambie.

Dakar

Sénégal
AFRIQUEMine aurifère
de Mako

La mine de Mako est détenue et exploitée par la filiale sénégalaise de Resolute, Petowal Mining Company S.A. (Petowal). Resolute détient 90 % des parts de Petowal, les 10 % restants étant détenus par le gouvernement du Sénégal.

Mako est une opération conventionnelle (forage et dynamitage, tombereaux et pelles) et les services d'exploitation minière sont sous-traités à un entrepreneur reconnu. L'usine de traitement de carbone-en-lixiviation offre une capacité installée de 2,1 Mtpa et comprend un circuit de concassage, un broyeur SAG et un circuit d'extraction de l'or. Mako continue à atteindre des performances solides et à générer de bons flux de trésorerie. La constance de la teneur en or et des caractéristiques métallurgiques du minerai permettent d'obtenir des taux de production fiables. Les gisements satellites situés à proximité de la station de broyage, tels que Tomboronkoto, pourraient prolonger la durée de vie de la mine.

La quantité de minerai extrait à Mako a augmenté de 29 % à partir de 2023. Au cours de l'année, 3,1 Mt de minerai ont été extraites (2023 : 2,4 Mt) en raison d'un taux de décapage plus faible et d'une accélération des opérations minières afin d'achever l'exploitation à ciel ouvert en juin 2025.

Le volume traité a augmenté de 6 % par rapport à l'année précédente grâce à l'amélioration de la disponibilité de l'usine de traitement, qui est passée de 93 % au premier semestre 2024 à 97 % au second semestre. Le taux de récupération a augmenté, passant de 92 à 93 % sous l'impulsion de l'usine de traitement à l'oxygène.

En 2024, les dépenses d'investissement à Mako ont été inférieures de 45 % à celles de 2023, principalement en raison d'une réduction significative du décapage des déchets. Ces dépenses concernaient des pièces essentielles pour le générateur d'électricité, les équipements de pompage qui seront transférés à Syama, et la mise en service de l'installation de gestion des résidus.

Resolute respecte et reconnaît l'importance des sensibilités environnementales présentes autour de Mako. La société fait tout son possible pour éviter toute perte nette d'habitat critique due au développement et à la gestion de la mine. Une étude d'impact environnemental et social (EIES) a été initiée en 2024 afin de soutenir la croissance des ressources minérales de Tomboronkoto, qui reste un gisement satellite essentiel et pourrait prolonger la durée de vie de Mako.

Aperçu des opérations

En 2024, Mako a produit 123 900 onces d'or à un CMTI de 1 244 \$/once, contre 119 800 onces d'or à un CMTI de 1 373 \$/once l'année précédente. Le coût du CMTI a diminué de 9 % par rapport à l'année précédente en raison de la baisse des coûts d'extraction et de traitement. La production aurifère a été inférieure aux prévisions en raison de teneurs inférieures aux attentes et de l'interruption des opérations minières due à l'inondation de la mine pendant la saison des pluies, qui ont été anormalement abondantes.

Quantité
totale de
minerai
extraite

3,1 Mt

PRODUCTION D'OR

123 935 onces

CMTI

1 244 \$/once

TRAITEMENT

2,1 Mt à 1,86 g/t
et 92,8 % de récupération

RESSOURCES

730 000 onces à 1,4 g/t

RÉSERVES

227 000 onces à 1,1 g/t

NOTRE MISSION

Nous sommes une société minière aurifère fiable et responsable qui vise l'excellence et qui a pour but de créer de la valeur pour les parties prenantes et les communautés hôtes.

NOS VALEURS



Respect

Nous nous respectons mutuellement et nous respectons les pays et les communautés hôtes



Responsabilité

Nous assumons nos actes et nous tenons nos engagements



Intégrité

Nous sommes une société éthique, ouverte et honnête



Durabilité

Nous priorisons la santé, la sécurité et l'environnement, et nous adoptons des méthodes responsables pour gérer les risques et les opportunités



Autonomisation

Nous définissons des objectifs ambitieux, nous visons des performances élevées et nous aidons nos collaborateurs à trouver de nouvelles idées

FAITS MARQUANTS DE 2024 EN LIEN AVEC LES OPÉRATIONS

POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

PRODUCTION D'OR

339 869 onces

COÛTS DE MAINTIEN TOUT INCLUS

1 476 \$/once

QUANTITÉ TOTALE D'OR VENDUE

335 708 onces

PRIX MOYEN OBTENU

2 383 \$/once

REVENUS ANNUELS

801 millions \$

MESSAGE DU PDG

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport de durabilité 2024 de Resolute. Dans ce rapport, vous découvrirez nos principales réalisations en matière de développement durable tout au long de l'année, ainsi que notre engagement continu à gérer les risques et opportunités de durabilité pour notre entreprise et les communautés qui nous accueillent.



CHRIS EGER, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rétrospective sur nos progrès en 2024

C'est avec une grande satisfaction que nous vous présentons les énormes progrès réalisés tout au long de l'année 2024. Cette année a marqué une période importante de consolidation pour notre société, qui a consacré des efforts considérables à l'amélioration de sa santé financière et de son efficacité opérationnelle, dans le respect de son engagement fondamental en faveur de la durabilité.

Des changements importants au sein de l'équipe de direction et de management ont eu lieu en 2024, notamment au sein du Comité du développement durable, car nous avons poursuivi l'intégration du développement durable dans nos activités, tant au niveau des sites que de l'entreprise.

Exploitation responsable

Cette année, nous sommes constamment restés conformes aux Principes d'exploitation aurifère responsable (Responsible Gold Mining Principles, RGMP) du Conseil Mondial de l'Or et à la norme « Conflict-Free Gold Standard ». Ces réalisations confirment que notre production d'or répond à des normes éthiques élevées et ne contribue pas à des conflits armés illégaux. Nous restons attachés à l'amélioration continue dans ces domaines.

En outre, en 2024, nous avons maintenu les certifications aux normes ISO 14001 et ISO 45001 de notre groupe. Les principales actions menées ont notamment consisté à mettre en place une fonction d'audit interne et la création d'une nouvelle ligne téléphonique de dénonciation d'abus. Nous avons continué d'améliorer nos systèmes de surveillance et de reporting en matière d'environnement. Nous sommes heureux d'annoncer qu'une fois de plus, il n'y a eu aucun incident environnemental significatif ni aucune non-conformité au cours de l'année.

Santé et sécurité au travail

La sécurité et le bien-être de notre personnel restent notre priorité absolue. En 2024, nous avons mis en place une nouvelle norme de déclaration des incidents, qui a amélioré la précision des déclarations et la classification des incidents. Grâce à ce changement d'approche, les rapports sont désormais plus précis, ce qui a conduit à une augmentation du taux de fréquence des accidents enregistrables, qui atteint 2,11. Toutefois, ce chiffre reste nettement inférieur à la moyenne du secteur.

Engagement des communautés

Resolute continue de cultiver des relations solides avec les parties prenantes locales et n'a enregistré aucun grief communautaire ou conflit du travail important en 2024. Nous nous efforçons d'avoir un impact positif local en favorisant l'emploi local, l'approvisionnement local et l'investissement dans des projets sociaux conformes aux principes de durabilité.

Notre main-d'œuvre nationale ne cesse d'augmenter, et atteint désormais 96 % des employés et des sous-traitants nationaux. En 2024, nous avons contribué à hauteur de 2,2 millions \$ à des initiatives communautaires et réalisé des achats pour plus de 344 millions \$ au Mali et au Sénégal. Plus de 4,1 millions \$ ont été reversés aux communes, villages et régions situés dans nos zones d'extraction.

Action climatique et protection de la biodiversité

En 2024, nous avons pris des mesures afin de mettre en œuvre les conclusions de l'évaluation des risques liés au changement climatique réalisée en 2023. Nous continuons d'aligner nos déclarations sur les recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD).

Nous reconnaissons que les changements climatiques affectent déjà nos activités, comme l'a démontré l'année 2024, lorsque Mako a connu une tempête millénaire qui a duré 48 heures et a affecté la production. Les pluies fréquentes et l'augmentation des températures moyennes représentent des défis pour nos sites. En réponse, nous renforçons et adaptons de manière proactive nos mesures de contrôle afin d'atténuer ces risques et de garantir la poursuite de nos opérations de manière sûre et efficace. Un défi important pour Resolute consistera à répondre aux attentes des parties prenantes et de l'industrie dans son ensemble en matière de transition vers une économie à faible émission de carbone.

Nous sommes conscients de notre dépendance à l'égard de la nature et de l'importance de la protection de la biodiversité. Nous sommes heureux que notre programme sur la biodiversité à Mako ait contribué au retrait du parc national de Niokolo-Koba, au Sénégal, de la liste des sites du patrimoine mondial en péril. Des éléphants ont également été aperçus sur notre concession à Syama.

Engagement en matière de droits humains

Notre stratégie de durabilité continue d'évoluer à mesure que nous comprenons mieux les risques et les opportunités ESG. En 2024, nous avons pris des mesures pour donner suite aux principales conclusions de l'évaluation des risques en matière de droits humains réalisée en 2023. Ces mesures comprennent l'élaboration d'un plan d'amélioration triennal qui reconnaît que les améliorations mises en œuvre doivent être durables et adaptées à chaque opération. Nous avons également identifié et mandaté des spécialistes pour nous aider à élaborer la documentation relative à notre système de gestion et faciliter sa mise en œuvre au niveau des sites en 2025.

Performances ESG et perspectives d'avenir

Parallèlement aux améliorations opérationnelles, notre performance ESG a également connu des avancées notables. Nos notations continuent à nous classer au plus haut niveau parmi les pairs du secteur. Il convient de noter que nous sommes classés au 82^e centile par le S&P Jones CSA, au 74^e centile par Bloomberg et au 81,5^e centile par MSCI, qui a relevé notre note de A à AA.

Ces notations reflètent les améliorations systémiques que nous avons apportées et renforcent la valeur intrinsèque que nous apportons à nos parties prenantes. Même si les marchés mondiaux ne reconnaissent pas encore pleinement la performance ESG comme un facteur de valeur direct, nous sommes convaincus que les entreprises qui, comme la nôtre, maintiennent des références en matière de durabilité, seront bien positionnées lors de prochaines réévaluations.

Perspectives d'avenir

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à nos employés pour leur dévouement et leurs initiatives, ainsi qu'à nos parties prenantes et nos actionnaires pour leur soutien indéfectible. Nous restons déterminés à maintenir nos performances en matière de durabilité et à améliorer l'efficacité et la sécurité de nos opérations.

Nous nous réjouissons de poursuivre sur cette lancée au cours de l'année à venir, en étroite collaboration avec nos parties prenantes, afin de réaliser de nouveaux progrès.

Chris Eger
Président directeur général

NOTRE APPROCHE DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE

Adopter les meilleures pratiques

Nous gérons notre entreprise de manière responsable. Nous accordons une grande attention à la santé, à la sécurité et au bien-être de notre personnel, des communautés auprès desquelles nous exerçons nos activités et à l'environnement.

Nous sommes convaincus que des pratiques minières responsables permettent d'améliorer les performances économiques de l'entreprise. Nous cherchons à respecter toutes les législations et politiques ainsi que tous les programmes gouvernementaux pertinents applicables dans

les pays dont relèvent nos activités, et à mettre en œuvre les meilleures pratiques sur tous nos sites lorsque cela est possible.

Resolute applique les normes environnementales et sociales internationales à toutes ses activités et s'appuie sur les normes et directives pertinentes de l'industrie énumérées ci-dessous. Nous cherchons à faire certifier nos systèmes de gestion par un organisme externe et nous publions chaque année des informations conformes aux bonnes pratiques.

Nous recevons chaque année un agrément externe concernant le respect des normes suivantes :

Principes d'exploitation minière aurifère responsable (RGMP)	L'engagement de Resolute en faveur d'une exploitation minière aurifère responsable, qui est illustré par notre adhésion aux principes RGMP. Ces principes ont été élaborés par le Conseil Mondial de l'Or et décrivent ses attentes envers un certain nombre de parties prenantes, notamment les producteurs aurifères, les consommateurs, les investisseurs et la chaîne d'approvisionnement en or en aval.
Conflict-Free Gold Standard	La norme du Conseil Mondial de l'Or, qui a fait l'objet d'une importante consultation, prévoit un mécanisme permettant aux producteurs aurifères d'évaluer et de garantir que leur or a été extrait d'une manière qui ne cause pas, ne soutient pas ou ne profite pas à un conflit armé illégal et ne contribue pas à de graves violations des droits humains ou à des infractions au droit humanitaire international.
Organisation internationale de normalisation (ISO) 14001 et 45001	Produit un ensemble de normes internationalement reconnues qui fournissent un cadre systématique pour l'identification et la gestion des risques, tout en se focalisant sur l'amélioration continue. Les systèmes de gestion de Resolute ont été élaborés et mis en œuvre conformément à la norme ISO 45001 sur la santé et la sécurité au travail et à la norme ISO 14001 sur la gestion de l'environnement.

Nous communiquons chaque année des informations conformément aux normes suivantes :

Global Reporting Initiative (GRI)	Initialement, Resolute a adopté la norme de la GRI relative au secteur minier et s'appuie sur les normes de cette organisation pour orienter ses rapports de durabilité. La GRI est une organisation internationale indépendante qui a élaboré des normes selon un processus impliquant plusieurs parties prenantes. Ces normes aident les organisations à comprendre et à rendre compte de leurs performances en matière de durabilité.
Sustainability Accountancy Standards Board (Conseil des normes de comptabilité durable ou SASB)	Resolute communique à ses investisseurs des informations financièrement importantes sur la durabilité, conformément aux normes du SASB. Le SASB fait désormais partie de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), qui cherche à développer une base de référence mondiale pour la communication d'informations relatives à la durabilité et au climat.
Le protocole sur les gaz à effet de serre	Le Protocole des GES, élaboré conjointement par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI), fournit des orientations et des méthodes comptables pour le calcul et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre.
Groupe de travail sur les déclarations financières relatives au climat (TCFD)	Resolute a suivi la structure de présentation des informations proposée par le TCFD, désormais intégré à l'ISSB. Ces informations aident les investisseurs et les parties prenantes à comprendre les déclarations relatives au climat.
Norme industrielle mondiale sur la gestion des résidus (GISTM)	Resolute cherche à aligner ses pratiques sur la GISTM, qui établit une norme internationale pour une gestion plus sûre des installations de stockage des résidus. Cette norme a été élaborée par des parties prenantes, dont le Conseil international des mines et métaux, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les Principes pour l'investissement responsable, suite à une série de ruptures catastrophiques de barrages de résidus.
Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)	L'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) est une initiative mondiale qui promeut une gestion ouverte et responsable des ressources minérales. La norme exige la communication d'informations par l'industrie extractive, y compris les taxes et les paiements aux gouvernements.
Pacte mondial des Nations Unies (UNGC)	L'UNGC est la plus grande initiative mondiale en matière de durabilité et elle est approuvée au niveau des PDG. Les entreprises adhèrent à des principes universels en matière de droits humains, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption et prennent des mesures pour faire progresser les objectifs sociétaux.
Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)	Élaborés par les Nations Unies, les 17 Objectifs de développement durable décrivent une série de mesures et d'objectifs ayant pour but d'instaurer « la paix et la prospérité pour les peuples et la planète, aujourd'hui et à l'avenir. » Resolute reconnaît que ses activités sont susceptibles d'influencer un certain nombre de ces objectifs et a élaboré des stratégies qui reconnaissent leur importance.

Notre approche est guidée par :

Normes de performances environnementales et sociales de la Société financière internationale (SFI)	La Société financière internationale, membre du groupe de la Banque mondiale, a élaboré une série de normes visant à garantir que l'industrie prenne en compte le risque et les impacts de ses activités sur les communautés avoisinantes, sa main-d'œuvre et l'environnement. Ces normes sont conçues pour éviter, atténuer et gérer les risques et les impacts dans le cadre d'une activité durable.
Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales (pour le secteur minier) de la Banque mondiale	Ces directives fournissent à l'industrie des critères de performance afin de garantir que le risque lié à l'environnement, à la santé et à la sécurité d'une exploitation minière est géré et atténué de manière appropriée.
Cadre de développement durable du Conseil international des mines et métaux (CIMM)	Le CIMM est un organisme industriel qui a défini une série d'attentes relatives aux performances de ses membres. Ces attentes couvrent différents sujets (tels que la gestion des risques, la santé et la sécurité, et les droits humains) visant à garantir que les exploitations minières sont gérées de manière responsable et durable.
Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme	Resolute s'engage à respecter les Principes directeurs des Nations Unies, qui constituent une norme permettant aux entreprises de s'acquitter de leurs devoirs et responsabilités respectifs en matière de prévention, de traitement et de réparation, le cas échéant, des violations des droits humains.
Principes volontaires des Nations Unies sur la sécurité et les droits de l'Homme	Les dispositions en matière de sécurité sur nos sites d'exploitation reposent sur les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme.
Code international de gestion du cyanure (CIGC)	Les activités de Resolute ne sont pas actuellement certifiées par le CIGC, mais nous veillons à ce que nos pratiques de gestion et nos infrastructures tiennent compte de cette initiative dans la mesure du possible. Le CIGC est une initiative volontaire visant à améliorer la gestion et l'utilisation du cyanure dans tous ses aspects, y compris le transport, le stockage et l'utilisation dans la production aurifère, afin de protéger les personnes et de réduire les dommages causés à l'environnement.



Notre stratégie ESG

La durabilité fait partie des valeurs fondamentales de Resolute. Elle est au cœur de notre engagement à exercer nos activités de manière responsable dans tous les pays où nous exerçons notre activité.

Notre stratégie en matière de durabilité nous sert de guide pour prioriser nos efforts dans ce domaine et promouvoir une culture de développement durable dans l'ensemble de

l'entreprise. Nous continuons à renforcer nos initiatives autour de la durabilité tout en reconnaissant que nos actifs ont des niveaux de maturité différents. Les priorités et les objectifs à plusieurs années sont examinés en s'appuyant sur quatre piliers stratégiques, et nous continuerons à surveiller et à suivre nos performances conformément aux directives ESG applicables au secteur des ressources.



Priorités ESG stratégiques

Bonne gouvernance	• Respecter toutes les lois, tous les règlements et toutes les conditions des licences applicables dans les pays où nous exerçons nos activités. • Mener nos activités dans le respect de l'éthique, de l'honnêteté et de l'intégrité, en adoptant une approche de « tolérance zéro » à l'égard de la corruption. • Se conformer aux principes de l'exploitation minière aurifère responsable dans toutes nos activités. • Respecter les droits internationalement reconnus de nos employés, des communautés hôtes et des autres parties prenantes. • Identifier et gérer efficacement les risques réels et potentiels en matière de droits humains. • Rendre compte de nos performances ESG au Comité du développement durable et divulguer des informations aux groupes de parties prenantes concernés par la publication de rapports annuels sur le développement durable.
Soutien aux communautés locales	• Mettre en œuvre des mesures pour éviter, minimiser, atténuer ou compenser les impacts négatifs liés à l'activité. • Interagir régulièrement avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les communautés hôtes et les institutions gouvernementales locales, par le biais de canaux culturellement appropriés, afin de communiquer sur l'évolution des activités, de s'assurer que leurs points de vue et leurs préoccupations sont compris et de chercher à obtenir un vaste soutien pour nos opérations. • Consulter activement les communautés, par le biais d'une consultation et d'une participation éclairées, pour toute activité économique susceptible de les affecter négativement tout au long de la durée de vie de la mine. • Mettre en place des dispositifs efficaces de règlement des griefs dans le cadre desquels les plaintes liées à nos activités peuvent être déposées par les communautés et qui visent à les résoudre dans les meilleurs délais. • Créer des avantages en priorisant l'emploi local, l'approvisionnement local et en investissant dans des projets sociaux conformes aux besoins et aux aspirations des communautés hôtes et aux principes de durabilité.
Protection de l'environnement	• Mettre en œuvre des systèmes, des pratiques et des normes de gestion efficaces afin d'atténuer les impacts et de préserver les ressources naturelles pour les générations futures. • Introduire des stratégies visant à réduire la consommation de ressources, l'élimination des déchets et les émissions dans l'environnement. • Utiliser l'eau de manière responsable et efficace en coopération avec les autorités et gérer nos activités de manière à ce qu'elles n'affectent pas négativement la qualité globale des ressources en eau des bassins versants disponibles pour les autres utilisateurs. • Mettre en œuvre un cadre strict de gouvernance en matière de gestion des résidus afin d'optimiser l'intégrité des actifs et d'assurer une atténuation efficace des risques conformément à la GISTM. • Identifier les risques et les opportunités liés au changement climatique, reconnaître notre rôle dans la lutte contre le changement climatique en réduisant, dans la mesure du possible, les émissions de gaz à effet de serre et en communiquant nos progrès conformément aux recommandations du TCFD. • Planifier la fermeture des mines de manière responsable, en consultation avec les autorités, les communautés concernées et les autres parties prenantes. Intégrer les objectifs de fermeture dans la planification de la durée de vie de la mine et prendre des dispositions financières et techniques en vue d'une réhabilitation progressive. • Mettre en place des plans de gestion de la biodiversité qui respectent la hiérarchie d'atténuation, éviter toute perte nette d'habitat critique et, si possible, travailler avec d'autres acteurs pour générer un gain net pour la biodiversité.
Promotion des ressources humaines et de la culture	• Réduire le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles et conserver de bons résultats en matière de sécurité. • Maintenir une culture organisationnelle responsable, diverse, équitable et inclusive qui soit exempte de toute forme de discrimination et qui responsabilise les employés en respectant et en favorisant leurs droits individuels et collectifs. • Promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion sur le lieu de travail, fixer des objectifs mesurables et fournir une formation appropriée. • Maintenir un cadre de gestion des compétences qui comprend la formation, le mentorat, le coaching et d'autres initiatives de développement ciblées afin de renforcer en permanence les capacités de nos collaborateurs. • Fréquence totale des accidents enregistrables de 2,11 par million d'heures travaillées, inférieure à la moyenne du secteur

MESURES DE SOUTIEN À NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES



Maintien de la conformité aux Principes d'exploitation aurifère responsable du Conseil Mondial de l'Or et à la norme « Conflict-Free Gold Standard »

Fonction d'audit interne **mise en place** et **opérationnelle**

Adhésion au **Pacte mondial des Nations Unies renouvelée**

Progrès réalisés dans la mise en place d'un cadre de gouvernance de gestion des résidus et dans **l'alignement sur la GISTM**

BONNE GOUVERNANCE



Congés parentaux payés au-delà des exigences législatives et **taux de rétention élevé** une fois de retour au travail

96 % d'employés directs et de sous-traitants nationaux

Certification ISO:45001 maintenue au niveau du groupe

Aucun conflit du travail et collaboration étroite avec les représentants des travailleurs

Fréquence totale des accidents enregistrables de 2,11 par million d'heures travaillées, inférieure à la moyenne du secteur

PROMOTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CULTURE





344 millions \$ de dépenses en approvisionnement
au Mali et au Sénégal

SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS LOCALES



4,1 millions \$ de dépenses en approvisionnement local
auprès des communautés locales et des régions

2,2 millions \$ consacrés aux investissements communautaires

778 millions \$ de valeur économique distribuée
au Mali et au Sénégal



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun incident
environnemental significatif

Certification ISO:14001
maintenue sur les sites d'exploitation et au bureau de Londres

Modélisation des **impacts financiers** des risques importants liés au climat

Initiatives d'amélioration de la gestion des déchets
sur les deux sites miniers

Contribution, en collaboration avec le gouvernement et d'autres parties prenantes, au retrait du parc national de Niokolo-Koba de la liste des sites du patrimoine mondial en péril grâce à notre **programme de compensation de la biodiversité**



NOS ENGAGEMENTS

Le Pacte mondial des Nations Unies et les objectifs de développement durable

En 2024, nous avons renouvelé notre adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, la plus grande initiative de responsabilité des entreprises au monde. Elle regroupe plus de 20 000 signataires du secteur privé répartis dans 162 pays. Le Pacte mondial repose sur dix principes relatifs au travail, aux droits humains, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, et il a pour vocation de contribuer à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Nous intégrons ces principes à notre stratégie de durabilité. Plus que jamais, nous cherchons à aligner notre gouvernance, nos collaborateurs, nos activités environnementales et sociales sur les ODD autant que de possible.

Nous expliquons ci-dessous comment nous avons contribué aux ODD que nous estimons les plus importants pour notre activité.



- ODD**
- 15 VIE TERRESTRE**
- Aucun incident environnemental significatif
 - Contribution à la protection de 1 700 km² du parc national de Niokolo-Koba au Sénégal, et à son retrait de la liste des sites du patrimoine mondial en péril
 - Contribution à la création de zones communautaires protégées
 - Réhabilitation progressive des terres dégradées dans les deux sites
 - Plans de gestion de la biodiversité sur tous les sites
 - Maintien de la certification ISO 14001 du groupe



- Conformité aux Principes d'exploitation aurifère responsable et à la norme « Conflict-Free Gold Standard »
- Pays d'exploitation actifs dans l'ITIE
- Partenariats avec des ONG pour mettre en œuvre les programmes sur site
- Adhésion au Pacte mondial des Nations unies



- Paiements directs aux gouvernements représentant plus de 308 millions \$ en 2024
- Investissements communautaires directs de 2,2 millions \$ en 2024 à Mako et Syama



- Politiques et procédures rigoureuses en matière de santé et de sécurité
- Maintien de la certification ISO 45001 du groupe
- Solides performances en matière de sécurité avec un TFAE meilleur que la moyenne du secteur
- Installations médicales primaires, de médecine du travail et d'urgences établies dans toutes les exploitations minières
- Surveillance régulière en matière de santé, avec des tests réguliers de dépistage des maladies infectieuses, mais aussi de la consommation d'alcool et de drogues
- Formation et sensibilisation continues aux questions de santé et sécurité au travail
- Assurance-maladie privée pour tous les employés directs



- Construction d'écoles primaires dans les communautés de Syama et Mako
- Formation et éducation continues des communautés qui nous accueillent
- Formations artisanales dans toutes nos opérations
- Programmes de bourse et de stages



- Détermination et suivi d'objectifs en matière de diversité des genres
- Politiques de congés parentaux payés dans l'ensemble du groupe
- Politique de lutte contre le harcèlement sexuel approuvée par le Conseil
- Augmentation du nombre de femmes occupant des postes de direction à l'échelle du groupe



- Pompage d'eau à partir du fleuve Gambie et du fleuve Bagoé effectué conformément aux conditions d'autorisation
- Soutien d'infrastructures critiques liées à l'alimentation en eau au niveau communautaire et optimisation de la réutilisation de l'eau pompée
- Surveillance régulière de la qualité des eaux de surface et souterraines, aucun problème majeur de qualité de l'eau associé à l'exploitation minière au-delà des limites du site



- Emploi direct de 965 nationaux, représentant 91 % de nos effectifs opérationnels
- 48 millions \$ payés en salaires et avantages aux employés
- 42 % des ressortissants nationaux nouvellement recrutés ont moins de 30 ans



- Analyse des écarts de rémunération entre hommes et femmes menée au moins deux fois par an
- Politique de diversité, d'équité et d'inclusion approuvée par le conseil d'administration
- Parité hommes/femmes prise en compte pour tous nos programmes d'apprentissage et de stages dans nos exploitations minières



- Divulgarion des chiffres sur nos émissions de gaz à effet de serre Scope 1, 2 et 3
- Évaluation des risques liés au changement climatique au niveau du groupe, intégrant une modélisation financière
- Engagement à communiquer conformément aux recommandations du TCFD

**SUSTAINABLE
DEVELOPMENT
GOALS**

Principes d'exploitation aurifère responsable et norme « Conflict-Free Gold Standard »

En tant que membre du World Gold Council, nous nous engageons à mener nos activités de manière responsable, conformément aux Principes d'exploitation minière aurifère responsable (RGMP), de la phase de développement jusqu'à la fermeture de nos mines.

Le champ d'application des RGMP englobe toutes les opérations minières et de traitement sous notre contrôle direct. Il est cohérent avec les limites de déclaration publiées dans notre Rapport de durabilité.

En outre, les sociétés sont tenues d'aligner leurs pratiques commerciales sur la norme « Conflict-Free Gold » afin d'éviter que la production d'or ne provoque ou ne favorise des conflits armés, ou qu'elle contribue à des violations des droits humains ou des lois humanitaires internationales.

Les sociétés qui respectent les RGMP et qui appliquent le Conflict-Free Gold Standard sont tenues d'obtenir chaque année un agrément externe auprès d'un organisme tiers.

En 2024, Resolute a obtenu deux agréments indépendants pour la quatrième année consécutive. Les auditeurs ont attesté que les rapports de notre société avaient été rédigés et présentés correctement à tous les égards. Suite à cet examen, nos opérations ont été jugées conformes aux principes RGMP, conformément au calendrier du Conseil mondial de l'Or. L'un des principaux domaines d'amélioration identifiés par l'auditeur est le renforcement de nos procédures de diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement.

En outre, nos opérations sont conformes à la norme « Conflict-Free Gold ». Si nous n'achetons pas d'or à des tiers, nous sommes présents au Mali, un pays considéré comme affecté par des conflits ou comme zone à haut risque telle que définie dans la norme depuis l'évaluation de 2022. Nous avons donc dû satisfaire à des exigences de conformité encore plus strictes.

Notre prochain audit indépendant en matière de respect des principes RGMP et de la norme « Conflict-Free Gold » aura lieu en 2025, et nous nous engageons à améliorer continuellement nos performances.

Les agréments externes et nos rapports de gestion sont disponibles sur notre site Web : <https://www.rml.com.au/about-us/corporate-governance>

Notations ESG externes

Nous sommes conscients de l'importance de la divulgation de nos mesures ESG aux investisseurs afin qu'ils puissent comparer les performances de durabilité dans l'ensemble du secteur minier. Nous nous engageons à renforcer notre communication sur les informations ESG importantes et nous travaillons activement à l'amélioration de nos notations ESG sur toutes les plateformes en nous engageant directement auprès des fournisseurs et en améliorant nos déclarations en la matière. Nous sommes heureux de constater que nos performances continuent de figurer en bonne place parmi celles de nos pairs. Nous conservons d'excellentes notes en matière de transparence et de divulgation, tous fournisseurs confondus.

Nous avons poursuivi notre collaboration avec un certain nombre d'agences de notation, dont SP Global, Bloomberg, MSCI, Sustainalytics et ISS.

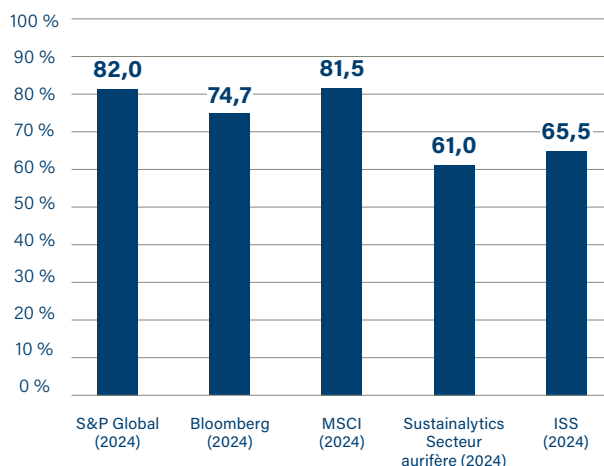
Nous sommes fiers d'avoir amélioré notre score en 2024 dans le cadre de l'évaluation de la durabilité des entreprises (CSA) de S&P Global pour le secteur des métaux et des mines, en nous classant au 82^e percentile.

Nous avons augmenté notre note MSCI de A à AA, et nous nous classons désormais au 81,5^e percentile.

Avec Sustainalytics, Resolute se classe au 61^e percentile dans le sous-secteur aurifère et au 54^e percentile dans les groupes du secteur des métaux précieux.

ISS nous attribue la note C dans le groupe du secteur de l'exploitation minière et de la production intégrée, ce qui nous place dans le 65,5^e percentile.

Performance relative de Resolute sur les notations ESG



Classement par percentile de :

S&P CSA – Score 47, 82e percentile, sur 248 entreprises du secteur Métaux et exploitation minière.

Bloomberg – 75^e percentile, classé au-dessus de la moyenne.

MSCI – 81,5^e percentile, classé 74e sur 91 dans le secteur des métaux précieux, en supposant que Resolute se situe au milieu du groupe de percentile AA.

Sustainalytics – 61^e percentile dans le sous-secteur aurifère ; classé 39 sur 82, 1 étant le score le plus élevé.

ISS – 65,5^e percentile, classé 135 sur 206 dans le groupe du secteur de l'exploitation minière et de la production intégrée, en supposant que Resolute se situe au point médian du groupe de percentile C.

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Nous nous engageons auprès des parties prenantes tout au long du cycle de vie opérationnel de nos actifs. Nos processus comprennent le partage des informations, la consultation, la participation, la négociation et le partenariat. La fréquence et les méthodes d'engagement varient en fonction de leurs besoins.

Les parties prenantes sont des individus ou des groupes qui sont directement ou indirectement touchés par nos activités ainsi que ceux qui peuvent être en mesure d'influencer les résultats de la société.

L'approche de la société en matière d'engagement des parties prenantes est axée sur les principes suivants :

- l'engagement précoce et proactif pour identifier les risques et les opportunités ;
- la génération d'idées et le partage d'informations ;
- le respect, la confiance et l'intérêt mutuel.

Les principaux groupes de parties prenantes et notre approche de l'engagement sont les suivants :

Groupe de parties prenantes	Méthode d'engagement
Communautés locales	Réunions hebdomadaires formelles et de courtoisie avec les parties prenantes de la communauté, forums mensuels multipartites, consultations publiques, mécanismes de gestion des griefs de la communauté, planification des investissements communautaires, campagnes de sensibilisation, événements sociaux et culturels, visites de sites, articles de presse en ligne, radio et télévision.
Gouvernements du Sénégal et du Mali (aux niveaux local, régional et national)	Réunions physiques avec les agences gouvernementales et les régulateurs, inspections et audits, visites de sites, planification des investissements communautaires, engagement par l'intermédiaire de la chambre des mines, forums et tables rondes nationaux ou régionaux.
Employés	Réunions quotidiennes avant le travail, réunions hebdomadaires de la direction, réunions « toolbox » mensuelles, réunions mensuelles des représentants des travailleurs ou des syndicats, séances d'information sur la sécurité, évaluations des performances, programmes de formation et de développement, mécanisme de gestion des griefs et ligne téléphonique d'alerte, événements sociaux et culturels, intranet, bulletins d'information internes et/ou magazine.
Fournisseurs et sous-traitants	Réunions formelles et informelles avec les titulaires de contrats de sous-traitance et les équipes de management sur place, vérifications des processus contractuels et de la conformité, réunions d'information sur la sécurité, formation et inspections de sites, mécanisme de gestion des griefs et ligne téléphonique de dénonciation d'abus.
Actionnaires	Réunions physiques et en ligne, conférences avec les investisseurs, assemblées générales annuelles, rapports annuels et trimestriels, communiqués de presse, déclarations réglementaires et visites de sites.
Organisations non gouvernementales et de la société civile	Réunions physiques, appels hebdomadaires, mises à jour par courrier électronique, forums et tables rondes nationaux ou internationaux, visites de sites et partenariats stratégiques.

ÉVALUATION ANNUELLE DE L'IMPORTANCE RELATIVE

Resolute examine chaque année l'importance relative des questions de durabilité afin de veiller à ce que les questions les plus préoccupantes pour les parties prenantes internes et externes soient abordées dans le présent rapport.

Lors de la préparation de ce rapport, nous nous efforçons de nous aligner sur les principes de la Global Reporting Initiative (GRI) pour déterminer le contenu des rapports, et donc de prendre en compte l'importance relative, l'inclusivité des parties prenantes, le contexte de durabilité et l'exhaustivité. Notre processus d'évaluation de l'importance relative est un élément essentiel dans la détermination du contenu de notre rapport.

En 2024, nous avons examiné notre processus d'évaluation de l'importance relative par rapport au concept émergent de « double importance relative ». Même si notre évaluation tenait déjà compte du point de vue des parties prenantes internes et externes, nous avons mieux intégré l'impact financier en incorporant les résultats de notre processus de gestion des risques de l'entreprise.

Processus d'évaluation de l'importance relative

Notre processus a comporté les étapes suivantes :

- Réalisation d'une étude visant à déterminer si de nouveaux sujets susceptibles d'être importants ont émergé depuis la dernière évaluation. En 2024, cette étude a consisté à :
 - examiner nos thèmes d'importance relative existants par rapport à la norme relative au secteur minier du GRI (GRI 14). L'objectif était de vérifier qu'aucun thème potentiellement important pour la société et ses parties prenantes externes n'avait été omis lors de notre évaluation ;
 - réalisation d'une analyse comparative des rapports de sociétés similaires afin de comparer notre processus à celui d'autres entreprises de notre secteur ;
 - examen des recommandations des agences de notation en matière de matérialité afin de vérifier que notre processus était conforme à leurs attentes ;
 - vérification de l'existence de préoccupations importantes soulevées par nos investisseurs au cours de la période de déclaration.
- Examen des points de vue de huit groupes de parties prenantes internes et externes, recueillis en 2023. Les parties prenantes ont été invitées à sélectionner les problématiques de durabilité les plus importantes pour l'entreprise. Les groupes comprenaient :
 - Parties prenantes internes : le conseil, les représentants de l'entreprise et des sites.
 - Parties prenantes externes : les actionnaires, les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, les représentants gouvernementaux, les communautés locales et les organisations non gouvernementales.

- Analyse et pondération des réponses pour garantir une représentation équilibrée entre Syama et Mako, et pour tenir compte de l'importance relative des parties prenantes.
- Vérification de l'intégration des thèmes identifiés dans l'évaluation de la gestion des risques de la société, qui comprend l'examen de l'impact financier potentiel de tous les risques identifiés. Chaque thème identifié comme important par les parties prenantes s'est vu attribuer une pondération supplémentaire qui tient compte de son évaluation en tant que risque dans l'analyse de la gestion des risques.
- Classement des thèmes, après analyse des réponses combinées, et élaboration d'une matrice d'importance relative (ci-dessous) à des fins de divulgation.

Résultats de l'évaluation de l'importance relative en 2024

Nous avons constaté que la liste des thèmes que nous avons identifiés était en corrélation avec ceux énumérés dans la norme relative au secteur minier de la GRI. Nous avons cherché, dans la mesure du possible, à fournir des informations supplémentaires spécifiques à ce secteur. Lorsque cela s'est avéré impossible, nous avons justifié l'omission (voir l'index GRI). Nous avons constaté une étroite corrélation entre les thèmes identifiés par les parties prenantes et ceux de l'évaluation de la gestion des risques. Nous avons également constaté que les thèmes identifiés s'alignaient largement sur les informations publiées par nos pairs.

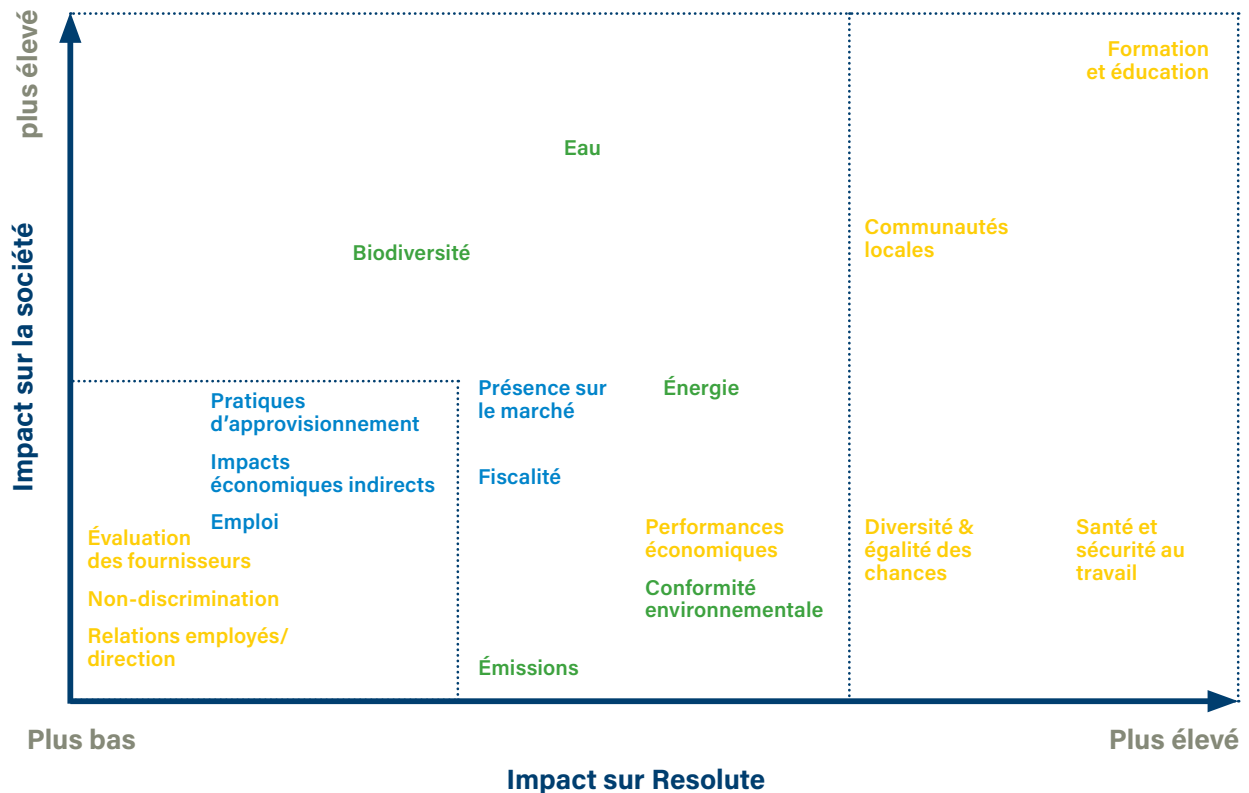
Thèmes d'importance relative

Le tableau ci-dessous énumère les thèmes prioritaires, avec une brève description de leur portée ou de leur importance. Ces thèmes sont ensuite représentés dans la matrice présentée à la suite, qui montre leur importance relative pour Resolute et pour la société. La matrice reflète les opinions de nos évaluations interne et externe.

Principaux thèmes d'importance relative		Pourquoi est-ce important ?
1	Formation et éducation	Nous encourageons le développement de nos collaborateurs par la formation et par un soutien personnel et professionnel
2	Communautés locales	Nous nous engageons au niveau local, afin d'établir des relations, d'encourager la participation et de maintenir notre autorisation sociale d'exercer nos activités
3	Santé et sécurité au travail	Nous considérons que la protection de la santé, de la sécurité et de la sûreté des personnes est un élément fondamental de nos activités
4	Eau	L'accès à l'eau est un droit fondamental pour tous et est essentiel pour soutenir l'activité minière
5	Énergie	Une utilisation prudente de l'énergie favorise l'efficacité et minimise les émissions de GES liées à nos activités
6	Diversité et égalité des chances	Nous visons à promouvoir un environnement de travail ouvert et inclusif, pour tous
7	Performances économiques	Nous nous efforçons de générer de la valeur économique pour toutes les parties prenantes dans les pays où nous sommes présents
8	Présence sur le marché	Nous cherchons à générer des impacts économiques positifs pour un large éventail de parties prenantes
9	Conformité environnementale	La gestion des risques, tels que les résidus, est un élément essentiel de notre licence d'exploitation
10	Biodiversité	Nous sommes conscients de l'impact potentiel de l'exploitation minière et nous nous efforçons de garantir qu'il n'y a pas de perte nette d'habitat essentiel et, si possible, de produire un gain net pour la biodiversité
11	Contribution fiscale et économique	Notre entreprise apporte une contribution importante à l'économie nationale au travers des taxes, redevances et droits
12	Pratiques d'approvisionnement	Nous dépensons beaucoup au niveau local et nous nous efforçons d'offrir des opportunités équitables aux pays qui nous accueillent
13	Emploi	Nous sommes un employeur apprécié sur nos sites
14	Impacts économiques indirects	Nous générons de nombreuses retombées économiques, au niveau régional et national
15	Émissions	La réduction des émissions permet de diminuer les déchets et de minimiser les impacts sur l'air, l'eau et les sols

Matrice d'importance relative 2024

Les thèmes présentés dans la matrice d'importance relative ci-dessous sont un sous-ensemble de tous les thèmes identifiés et évalués par les parties prenantes. La matrice montre les 15 thèmes qui ont été classés comme « les plus importants » d'un point de vue à la fois interne et externe.



Remarque : même si plusieurs sujets recoupent différents thèmes, ils sont classés par grandes catégories et présentés comme suit :

Sujets économiques **Sujets environnementaux** **Sujets sociaux**

Nous présentons notre approche de la gestion de ces sujets tout au long du rapport.





BONNE GOUVERNANCE

Dans cette section :

- Gouvernance en matière de durabilité
- Politiques, procédures et déclarations
- Gestion des risques de l'entreprise
- Risques liés à la durabilité
- Transparence et code de conduite
- Lutte contre la corruption
- Dénonciation des abus
- Engagement politique et industriel
- Gouvernance des droits humains



GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Notre stratégie en matière de durabilité et l'approche sous-jacente sont orientées par le Conseil, sous la gouvernance et la supervision du Comité du développement durable.

Comité du développement durable

Notre stratégie en matière de durabilité et l'approche sous-jacente sont orientées par le Conseil, sous la gouvernance et la supervision du Comité du développement durable (le « Comité »).

Le Comité examine et oriente les performances en matière de durabilité de Resolute ainsi que la gestion des risques associés à la durabilité. Ces performances concernent les départements des Ressources humaines, la Santé et la Sécurité, la Sûreté, l'Environnement et les relations communautaires de Resolute.

Elles englobent des évaluations régulières de la conformité des pratiques de la société aux bonnes pratiques comme les RGMP.

En 2024, le Comité du développement durable était présidé par le PDG de la société. À l'avenir, il sera présidé par un directeur non exécutif et composé de plusieurs directeurs non exécutifs possédant chacun des connaissances, des compétences et des expériences diverses. Il est guidé par la Charte du Comité du développement durable.

Charte du Comité du développement durable

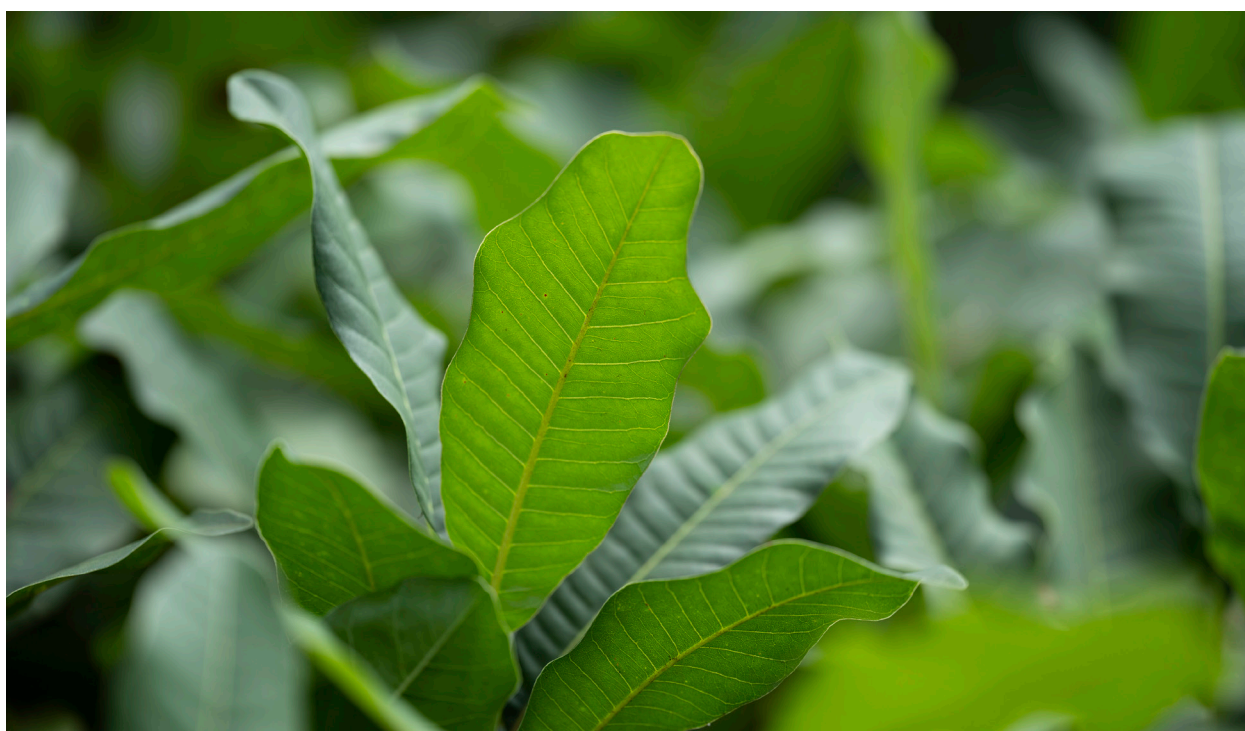
La charte, disponible sur le site Web de Resolute, définit le mandat du comité, qui comprend le suivi des expositions à la durabilité et des mesures d'atténuation des risques, la conformité, la culture organisationnelle et la mise en place et le suivi des objectifs de durabilité.

Le comité soutient également la mise en œuvre et la gestion d'une série de programmes visant l'amélioration continue, la formation, la communication ouverte et la gestion efficace des risques dans le domaine de la durabilité. Le comité est aussi chargé de l'élaboration, du suivi et de l'examen des programmes relatifs à la diversité et à l'inclusion, ainsi que des questions liées aux droits humains et au changement climatique.

Le Comité recommande au Conseil l'adoption d'initiatives pour favoriser l'amélioration continue des performances de durabilité de Resolute, y compris (sans s'y limiter) la publication de notre Rapport annuel de durabilité. Les questions de durabilité ont été intégrées dans les plans d'incitation à court terme et à long terme et elles sont liées aux évaluations des performances des cadres et de la société.

L'équipe de direction de Resolute présente les performances de durabilité au Comité lors de ses réunions.

Outre le suivi assuré par le Comité du développement durable, nos performances sont également évaluées par une fonction d'audit interne mise en place en 2024. Dans le cadre de sa mission d'audit au sein de nos unités opérationnelles, l'équipe d'audit interne vérifie la conformité des politiques et des procédures afin de garantir l'efficacité et l'efficacité de nos processus. Cette vérification s'effectue par une évaluation des contrôles, une identification des risques et des recommandations d'améliorations.



Structure du Conseil d'administration et du Comité

Conseil d'administration de Resolute Mining Limited

Gouvernance et management stratégique de Resolute pour le compte des actionnaires



Directeur général et PDG

Responsable de l'exécution des stratégies approuvées par le Conseil d'administration et de la direction de l'organisation



Politiques, procédures et déclarations de Resolute

Nous avons continué à renforcer notre cadre politique en matière de durabilité en publiant une Politique de la chaîne d'approvisionnement actualisée en 2024. Ces politiques formalisent notre engagement à mener nos activités de manière responsable dans les domaines à risque ESG, actuels et émergents, en ligne avec les RGMP, notre stratégie et les attentes des parties prenantes.

Toutes les politiques sont disponibles sur notre site Web et nous continuerons à les perfectionner en fonction des principaux défis ESG qui impactent le secteur des ressources.

Resolute Mining Limited - Code de conduite

Il décrit les attentes de la Société à l'égard de tous les administrateurs, dirigeants et employés et s'appuie sur les éléments suivants :

Politiques, procédures et déclarations clés

Orienter notre approche de l'exploitation minière responsable

Politique en matière de santé, de sécurité et de sûreté	Politique environnementale	Politique de performance sociale	Politique relative aux droits humains	Politique de lutte contre la corruption	Politique de diversité et d'inclusion	Procédure de traitement des réclamations et des griefs
Politique de lutte contre le harcèlement sexuel	Politique de gestion responsable des résidus	Politique de préservation des ressources en eau	Politique de travail responsable	Politique de chaîne d'approvisionnement	Déclaration sur le changement climatique	Déclaration sur l'esclavage moderne

Principales protections des actionnaires

 Politique en matière d'opérations sur titres	 Cadre de gestion des risques pour l'entreprise	 Politique de déclaration continue	 Politique en matière de conflits d'intérêts	 Politique de confidentialité
--	--	---	--	--

Soutenu par

Politique de dénonciation des abus

Mécanisme formalisé de signalement confidentiel et de recours en cas de comportement inapproprié



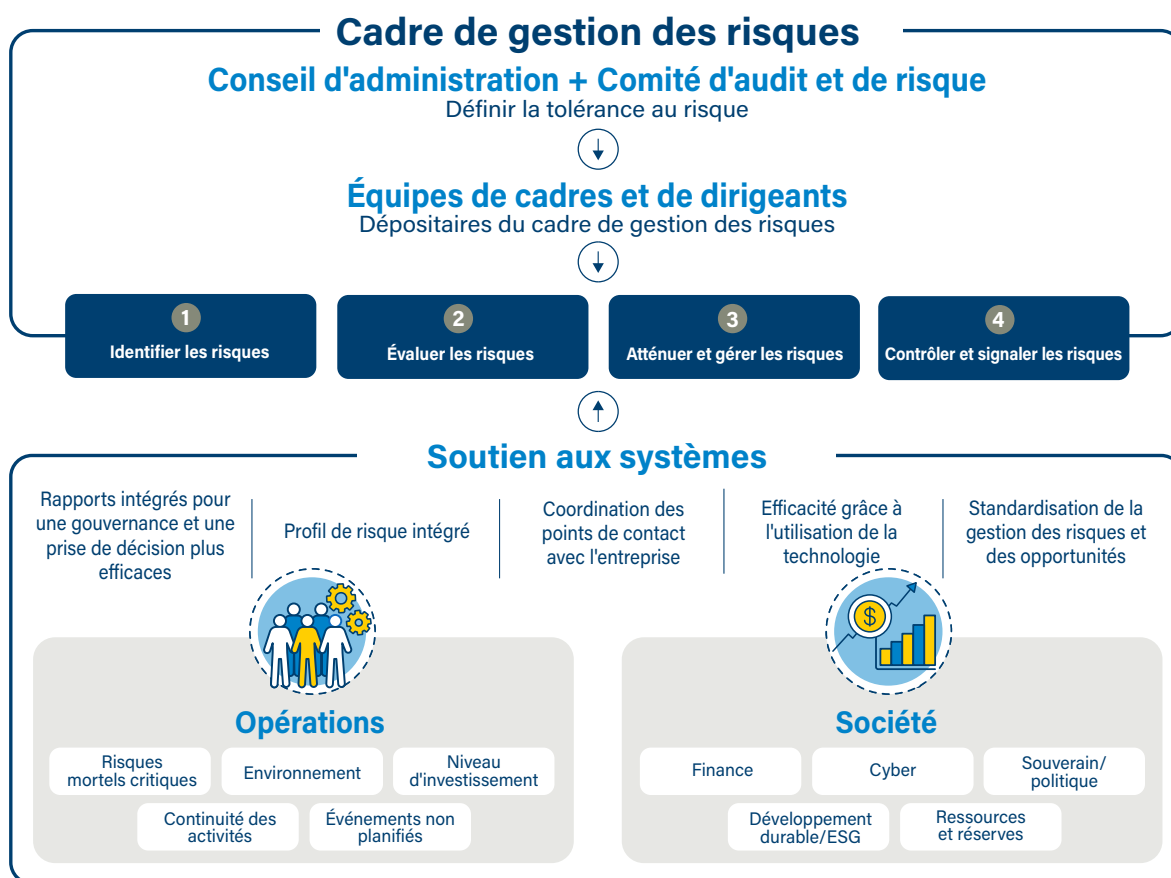
Cadre de gestion des risques de l'entreprise

Notre cadre de gestion des risques d'entreprise (ERM) est conçu pour identifier, évaluer et traiter un large éventail de risques et d'opportunités susceptibles d'affecter nos objectifs stratégiques, nos opérations et nos performances financières. En appliquant une approche structurée et prospective, nous nous efforçons de protéger et de créer de la valeur pour la société et ses parties prenantes. Des déclarations claires sur l'appétence pour le risque, établies par notre conseil d'administration, définissent les niveaux de risque que la société est prête à accepter et orientent la prise de décision dans l'ensemble de l'organisation. Ces déclarations servent de ligne directrice à la direction, qui veille à ce que les activités quotidiennes soutiennent nos objectifs à long terme tout en respectant strictement les normes d'éthique et de gouvernance de l'entreprise.

Le conseil d'administration détient la responsabilité ultime de superviser la gestion de tous les risques importants et de veiller à ce qu'ils restent dans les limites du niveau de risque prédéterminé. En cas de changements importants dans notre profil de risque – qu'ils soient dus à des développements

internes ou à des forces externes du marché – le conseil d'administration se tient prêt à ajuster les mesures d'atténuation et les priorités stratégiques si besoin. Cette approche nous permet de rester agiles face à l'évolution des défis et de saisir les opportunités émergentes qui s'alignent sur nos objectifs généraux.

Au niveau du conseil d'administration, le Comité d'audit et de risque assure une surveillance ciblée des principaux risques auxquels la société est exposée. En étroite collaboration avec la direction générale, le Comité examine et affine nos systèmes d'identification, d'atténuation, d'assurance et de déclaration des risques. Des mises à jour fréquentes et transparentes de l'équipe de direction sur les risques nouveaux et émergents permettent au comité d'évaluer l'efficacité des contrôles actuels et de déterminer si des mesures supplémentaires sont nécessaires. Ce processus itératif d'examen et de perfectionnement renforce notre environnement de contrôle interne, favorise l'amélioration continue et consolide notre engagement en faveur d'une gouvernance robuste et d'une création de valeur durable.



Risques liés à la durabilité

Resolute examine tous les ans les risques liés à la durabilité qu'elle encourt. Le tableau suivant fournit une représentation générale des vulnérabilités importantes du Groupe et des contrôles actuellement en place¹.

	CONTRÔLES ACTUELS	
Santé		
DESCRIPTION DU RISQUE Événement sanitaire impactant la santé, la sécurité et le bien-être des employés et/ou les opérations/la continuité des opérations de l'entreprise	- Protocoles efficaces de gestion des maladies infectieuses. - Respect des directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation internationale du travail (OIT) et d'autres organismes sectoriels. - Installations médicales primaires, de médecine du travail et d'urgences sur chaque site.	- Examens médicaux et audits externes réguliers. - Évaluations complètes et surveillance dans le domaine de la santé au travail. - Procédures d'intervention en cas d'accident et d'évacuation d'urgence bien définies. - Programme ciblé de prévention du paludisme.
Sécurité		
DESCRIPTION DU RISQUE Blessure grave ou mortelle (simple ou multiple) survenue au travail ou durant le trajet depuis/vers le lieu de travail	- Mise en œuvre de systèmes de gestion de la sécurité conformes aux normes industrielles. - Promotion d'une solide culture de la sécurité. - Programmes complets de formation à la sécurité destinés au personnel. - Processus obligatoires de préqualification, d'intégration et de formation des sous-traitants.	- Processus et procédures de contrôle réguliers. - Protocoles de gestion des dangers critiques. - Formation aux tâches à haut risque accompagnée d'une vérification des compétences. - Certification ISO 45001. - Outils de surveillance de la sécurité fiables et indicateurs de performance clés.
Sûreté		
DESCRIPTION DU RISQUE Événement de sûreté ayant un impact négatif sur la santé, la sécurité et le bien-être des employés et sur la continuité des opérations de l'entreprise	- Cadre global de gestion de la sûreté. - Engagement de prestataires de services de sûreté internes/externes spécialisés. - Système de gestion des situations de crise et d'urgence.	- Collecte d'informations en temps réel auprès de sources multiples. - Évaluations et audits réguliers de la sûreté. - Relations solides avec les parties prenantes et engagement proactif.
Gouvernance		
DESCRIPTION DU RISQUE Contextes politiques/fiscaux incertains et instabilité du gouvernement	- Engagement permanent des parties prenantes et du gouvernement. - Déploiement de Responsables pays dédiés et d'experts locaux. - Expérience avérée en matière de développement local et de soutien aux parties prenantes.	- Approche non partisane des programmes gouvernementaux. - Négociations continues pour garantir les contrats d'exploitation et améliorer les mécanismes de stabilité dans chaque zone d'activité. - Planification complète de la continuité des activités.
Questions sociales		
DESCRIPTION DU RISQUE Climats d'instabilité ou exploitation minière artisanale (ASM) ayant un impact défavorable sur le permis d'exploitation de la société	- Engagement continu des parties prenantes et des gouvernements. - Révision régulière et mises à jour des stratégies d'engagement des parties prenantes. - Initiatives efficaces de développement local et soutien aux communautés.	- Initiatives efficaces de développement local et soutien aux communautés. - Stratégie d'investissements communautaires et Politique de performance sociale clairement définies. - Priorité accordée à l'emploi local et aux opportunités de formations.
Environnement		
DESCRIPTION DU RISQUE Impacts négatifs sur l'environnement ou incidents résultant d'activités ou de défaillances opérationnelles	- Engagements à respecter les licences et permis environnementaux. - Mise en service et respect strict des études d'impact environnemental et social (EIES).	- Audits environnementaux internes et externes de routine. - Certification ISO 14001. - Recours à des professionnels de l'environnement formés et compétents.

CONTRÔLES ACTUELS		
Gouvernance		
DESCRIPTION DU RISQUE Allégations de pots-de-vin ou de corruption ayant un impact sur l'acceptabilité de nos opérations	- Formations régulières sur la lutte contre la corruption et déclarations d'éthique pour tout le personnel. - Inclusion d'exigences en matière de lutte contre la corruption dans les contrats de sous-traitance.	- Mise en place d'un service d'assistance téléphonique indépendant pour les dénonciations d'abus. - Contrôles financiers rigoureux et évaluations des risques de fraude. - Examens et audits périodiques.
Questions sociales		
DESCRIPTION DU RISQUE Incapacité à attirer et à retenir le personnel qualifié nécessaire au maintien de performances opérationnelles et commerciales stables	- Systèmes de recrutement et de développement de l'apprentissage bien en place. - Programmes complets de formation et de développement au niveau des sites. - Stratégies de nationalisation/régionalisation de la main-d'œuvre.	- Initiatives proactives de planification des effectifs. - Culture d'entreprise renforcée et cadre politique solide pour les employés. - Mise en place d'un registre des postes critiques et d'un plan de succession.
Environnement		
DESCRIPTION DU RISQUE Incapacité à réagir/s'adapter efficacement aux changements physiques et législatifs du contexte d'exploitation dus au changement climatique	- Examens réguliers des risques physiques et climatiques liés à la transition. - Adoption d'une politique spécifique au changement climatique et d'une stratégie provisoire.	- Surveillance et déclaration des émissions. - Suivi et respect rigoureux de la législation.
Questions sociales		
DESCRIPTION DU RISQUE Risques en lien avec les droits humains associés aux activités de l'entreprise susceptibles de menacer la continuité ou la viabilité	- Évaluations complètes des risques en matière de droits humains. - Accords de niveau de service contraignants avec les principaux fournisseurs. - Respect du droit du travail dans toutes les pratiques d'emploi.	- Engagement envers les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme. - Formation continue et éducation de la main-d'œuvre. - Engagement proactif des parties prenantes. - Mise en œuvre d'une politique robuste en matière de droits humains.
Environnement		
DESCRIPTION DU RISQUE Défaillance catastrophique de l'installation de gestion des résidus (IGR)	- Mise en œuvre du cadre de gouvernance en matière de gestion des résidus. - Protocoles de surveillance régulière (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle) de l'IGR. - Surveillance continue de l'environnement (par exemple, qualité des eaux souterraines et de surface). - Nomination d'un ingénieur responsable et d'un expert technique principal indépendant sur chaque site. - Audits externes annuels.	- Stratégies de gestion des dépôts établies et respect strict des paramètres de conception opérationnelle. - Participation d'entrepreneurs et d'experts techniques spécialisés en IGR. - Mise en œuvre continue de la norme industrielle mondiale sur la gestion des résidus (GISTM). - Planification robuste de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence. - Formation complète à la gestion des IGR pour l'ensemble du personnel concerné.

Remarque

1 Dans les recommandations de l'ASX, le terme « domaine d'exposition important » désigne « une possibilité réelle pour que le risque en question puisse avoir un impact important sur la capacité de la société à créer ou à préserver de la valeur pour les actionnaires à court, moyen et long terme ».

TRANSPARENCE ET CODE DE CONDUITE

L'engagement de Resolute visant à maintenir une éthique d'entreprise irréprochable est transmis au personnel et aux parties prenantes à tous les niveaux. Nous le communiquons principalement dans notre Politique de lutte contre la corruption, notre Code de conduite et notre Politique de travail responsable.

Lutte contre la corruption

Nous interdisons formellement toute forme de corruption.

Chez Resolute, nous nous engageons à respecter les normes d'éthique et d'intégrité les plus rigoureuses dans tous les aspects de nos activités. Nous reconnaissons que les pots-de-vin et la corruption constituent des risques importants pour notre entreprise, nos employés et les communautés au sein desquelles nous opérons. Par conséquent, nous avons mis en œuvre une Politique solide de lutte contre la corruption, ainsi qu'un Code de conduite et une Politique de dénonciation des abus, afin de nous assurer que toutes nos activités sont menées de manière honnête et éthique.

Dénonciation des abus

Chez Resolute, nous nous engageons à favoriser un environnement de transparence, d'intégrité et de responsabilité. Nous pensons que la dénonciation des abus joue un rôle crucial dans l'identification et le traitement des comportements répréhensibles. Nous veillons ainsi à ce que nos activités commerciales restent éthiques et conformes à toutes les lois et réglementations applicables. Afin de soutenir cette mission, nous avons mis en place une Politique de dénonciation des abus (à la fois dans nos bureaux et sur nos sites miniers).

Cette Politique fournit aux employés et à toutes les parties prenantes un mécanisme leur permettant de signaler des activités contraires à l'éthique ou illégales, notamment la corruption, sans crainte de représailles.

Resolute met également à disposition, via le Service de dénonciation d'abus de Deloitte, différents canaux de signalement par le biais de lignes téléphoniques confidentielles ou d'une plateforme de signalement anonyme en ligne (www.resoluteminingalert.deloitte.com.au). Toutes les alertes reçues sont prises très au sérieux et font l'objet d'une enquête minutieuse par les membres désignés de l'équipe de direction

Produire de l'or responsable

Resolute est membre du Conseil Mondial de l'Or depuis 2019 et, à ce titre, aligne ses opérations sur les principes de l'exploitation minière aurifère responsable (RGMP) et sur la norme « Conflict Free Gold » (CFGs).

Les principes RGMP constituent un cadre permettant aux sociétés d'exploitation minière de garantir que leur or a été produit de manière responsable, tandis que la norme CFGS aide les sociétés à garantir que leur or ne sert pas à des conflits armés illégaux, qu'il ne contribue pas à des violations graves des droits humains et à des infractions au droit humanitaire international. La norme CFGS a été intégrée dans le Principe 5.4 des RGMP. Les rapports relatifs aux principes RGMP et à la norme CFGS, qui ont été vérifiés en externe, sont disponibles chaque année depuis 2020 dans la section Gouvernance de notre site Web.

Comme pour tous les aspects de notre activité, nous veillons avant tout à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur dans les pays où nous opérons. Resolute ambitionne d'atteindre les meilleures pratiques, en offrant des opportunités à ses partenaires commerciaux afin d'aider à la fois ses parties prenantes et les communautés, tout en opérant ouvertement, honnêtement, avec intégrité et responsabilité et en maintenant un sens aigu de la responsabilité sociale d'entreprise.

Tous les employés, représentants et sous-traitants de Resolute sont tenus de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption et de signaler toute activité suspecte ou préoccupation liée à la corruption au responsable de la conformité désigné.

Resolute organise régulièrement des formations via son Système de gestion des formations afin de vérifier que tous les employés et représentants comprennent leurs responsabilités. Resolute effectue également des audits et des contrôles réguliers afin d'assurer la conformité de l'ensemble de ses activités.

En 2024, nous n'avons reçu aucune amende pour corruption.

(et par des enquêteurs externes si nécessaire, conformément à notre Politique de dénonciation des abus).

En cas de signalement sur le Service de dénonciation des abus, un rapport est transmis au Disclosure Protection Officer de Resolute dans un délai de 24 heures. Le processus d'enquête comprend une évaluation initiale, la collecte d'informations et la préparation d'un rapport.

Le Service de dénonciation des abus a été optimisé en 2024 afin d'en améliorer l'accessibilité et de faciliter les signalements. En outre, Resolute propose régulièrement des programmes de formation et de sensibilisation pour s'assurer que tous les employés et les parties prenantes comprennent l'importance de la dénonciation des abus et les procédures de signalement.

En général, Resolute reçoit entre deux et quatre signalements par an. En 2021, il y en a eu deux, en 2022 trois et en 2023 aucun. Trois signalements ont été reçus en 2024. Tous ont fait l'objet d'une enquête et ont été clôturés. Des mesures disciplinaires ont été appliquées dans un des cas.

Resolute produit de l'or sous forme de lingots de minerai doré, qui nécessitent un raffinage supplémentaire avant de pouvoir être utilisés pour produire des objets en or. Depuis 2020, Resolute raffine tout l'or qu'elle produit par l'intermédiaire de la Perth Mint, qui est un membre certifié de la London Bullion Market Association (LBMA). Dans le cadre de la chaîne d'approvisionnement de la Perth Mint, nos opérations font l'objet d'évaluations annuelles de diligence raisonnable conformément aux directives de l'exploitation aurifère responsable, en tenant compte des risques et des contrôles mis en œuvre. Nous n'achetons pas d'or produit par des tiers.



Engagement politique et associations professionnelles/industrielles

Resolute n'apporte aucune contribution financière aux organismes politiques ou religieux et vérifie que les communautés locales demeurent les seules bénéficiaires des efforts de la société en matière de durabilité. Conformément aux exigences de la Bourse de Londres (LSE), Resolute publie un rapport annuel intitulé « Rapport sur les paiements versés aux gouvernements ».

Au Sénégal, nous sommes membres de la Chambre des mines, à qui nous payons une cotisation annuelle de 16 500 \$. Les cadres supérieurs siègent au Conseil d'administration de la Chambre des mines et au Sous-comité pour l'environnement. En 2024, nous nous sommes inscrits à la plateforme gouvernementale de contenus locaux et avons publié notre plan d'approvisionnement pour 2025. Nous nous sommes également alignés sur le pourcentage minimum requis par la loi pour les achats locaux et la mise en œuvre du fonds de réhabilitation de sites miniers.

À la suite de discussions avec le gouvernement du Mali en 2024 concernant l'avenir à long terme des opérations dans le pays, un protocole a été signé concernant la migration des actifs de la société au Mali conformément au Code minier de 2023 et à la nouvelle loi sur le contenu local. Ce protocole signé avec le

gouvernement a permis de régler toutes les réclamations en suspens de l'État à l'encontre de la société, y compris celles liées aux impôts, aux droits de douane et à la maintenance jusqu'au 31 décembre 2023. Conformément à cet accord, Resolute a versé au gouvernement un montant total d'environ 160 millions \$.

Malgré les difficultés rencontrées, Resolute reste déterminée à poursuivre l'exploitation du potentiel considérable de la mine d'or de Syama et s'engage à travailler en collaboration avec le gouvernement malien ainsi qu'avec toutes les parties prenantes.

Dans les deux pays, nous sommes membres des comités nationaux de l'ITIE et nous assistons régulièrement aux réunions.

À ce jour, Resolute n'a participé à aucune initiative externe de lutte contre la corruption, mais reste ouverte à toutes les options dans les zones où elle opère.

Tous les dons à des œuvres de bienfaisance et les aides fournies en nature par la société sont enregistrés et déclarés tous les mois. Les montants sont indiqués dans la section Communauté du présent rapport.

Cybersécurité

La cybersécurité est et reste une menace croissante pour le secteur minier, comme pour beaucoup d'autres secteurs, car les cyberattaques sont de plus en plus fréquentes et sophistiquées.

Resolute adopte une approche active de la cybersécurité sur l'ensemble de ses sites, en se tenant informée des menaces émergentes et en y répondant de manière adéquate. Au sein de Resolute, la cybersécurité est gérée par notre équipe de direction informatique, qui rend compte au directeur financier. Nous travaillons également en partenariat avec des spécialistes externes de premier plan, qui fournissent le Centre d'opérations de sécurité, la gestion de la sécurité, des incidents et des événements, ainsi que d'autres services de sécurité.

Resolute a élaboré une feuille de route de sécurité avec une sécurité par Intelligence artificielle avancée combinée à des connaissances et des processus traditionnels dans ce domaine adaptés à nos opérations. Au cours de l'année 2024, nous avons amélioré nos outils informatiques de protection de l'identité et du courrier électronique et nous avons entrepris une formation approfondie et une sensibilisation de tous les membres du

personnel qui utilisent notre réseau. Nous avons continué à renforcer les points d'entrée et de sortie et continuerons à les surveiller et à les contrôler. Tout incident ou menace importante est signalé au comité d'audit et de risque.

Nous procédons à des audits réguliers et à des tests d'intrusion par des tiers, réalisés par des spécialistes indépendants. Ces évaluations nous aident à déterminer nos priorités en matière de renforcement des contrôles. Nous n'avons connu aucune violation importante au cours des trois dernières années.

Droits humains et esclavage moderne

Nous nous engageons à respecter tous les droits humains reconnus au niveau international, y compris ceux couverts par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et par l'Organisation internationale du travail. Nous nous engageons à œuvrer sans relâche pour éliminer toutes les formes d'esclavage moderne au sein de notre société et de notre chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi nous mettons en œuvre des processus internes efficaces conformes aux exigences des lois britanniques et australiennes contre l'esclavage moderne. Les opérations de Resolute respectent les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme.

En 2023, nous avons commandé notre première évaluation des risques en matière de droits humains pour comparer notre système de management aux bonnes pratiques internationales, identifier les lacunes et obtenir des recommandations pour renforcer le système. Les cadres utilisés étaient la matrice de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme du CIMM, le critère d'efficacité 31 des Principes directeurs des Nations Unies et la norme de performance 5 de l'IFC : Acquisition de terres et relocalisation involontaire de populations.

L'évaluation des risques, en plus de confirmer le stade de maturité dans lequel se trouve la société par rapport au sujet et les possibilités de progresser vers des stades plus consolidés,

a servi un but pédagogique : les cadres supérieurs concernés ont eu l'occasion de clarifier non seulement la nécessité de pratiques cohérentes, mais aussi de mécanismes robustes garantissant que tout écart sera rapidement identifié et traité. Ils ont participé à l'audit et ont ainsi pu transmettre à leurs équipes des concepts clés de la gouvernance en matière des droits humains.

Au cours de l'année 2024, nous avons renforcé notre engagement en faveur des droits humains en présentant les résultats de l'évaluation au Conseil d'administration et au Comité exécutif et en élaborant un plan d'action pour la mise en œuvre et l'amélioration. Nous avons fait appel à un spécialiste externe pour nous aider à élaborer la documentation relative à notre système de gestion et à soutenir la mise en œuvre au niveau des sites en 2025. Ce travail s'appuiera sur la définition des responsabilités en matière de droits humains, qui fait partie de la documentation du système.

Nos processus d'identification et d'évaluation des risques liés aux droits humains ont été renforcés par le recrutement d'un responsable de la chaîne d'approvisionnement et d'un responsable des audits internes. Dans notre cadre actualisé de gestion des risques, les risques liés aux droits humains font partie des principaux risques au niveau de l'entreprise, et leur évaluation fait partie du travail de la fonction d'audit interne.

Thème du risque	Description du risque	Droits potentiellement affectés	Mesures d'atténuation
Sécurité et droits humains	Risque de violations indirectes des droits humains par le personnel de sécurité sur place, notamment en raison de son implication avec les forces de l'ordre.	Droit à la vie (en raison du risque d'usage excessif de la force), droit à la liberté et à la sécurité (risque d'arrestations arbitraires), protection contre la torture et les mauvais traitements, liberté de circulation, droit au respect de la vie privée et droit à la liberté d'expression et de réunion.	- Protocole d'accord décrivant les conditions d'engagement. - Discussions régulières entre les différentes parties prenantes. - Formation conjointe avec les équipes de sécurité interne.
Droits du travail	Impact direct sur le site et en dehors du site résultant du non-respect des normes éthiques de Resolute par les sous-traitants en raison d'une surveillance limitée de la part de l'entreprise.	Les droits du travail fondamentaux, notamment un salaire et des avantages sociaux équitables, la liberté d'association et de négociation collective, et le droit à un environnement de travail sûr.	- Diligence raisonnable sur la chaîne d'approvisionnement. - Audits des sous-traitants des sites afin de vérifier qu'ils respectent le code de conduite.
Droits des communautés	Effet direct sur les droits des employés et des communautés locales, notamment en ce qui concerne l'engagement et le consentement si le mécanisme de gestion des griefs n'est pas suffisamment utilisé.	Droits fondamentaux tels que la propriété foncière, l'accès aux ressources, le patrimoine culturel, la protection de l'environnement et les droits à la vie, à la participation et au consentement, en particulier pour les groupes indigènes.	- Engagement permanent des communautés et examen des mécanismes de gestion des griefs. - Consultation et participation éclairées (ICP) pour tous les projets importants.
Droits environnementaux	Risque d'atteinte à l'environnement causé par le bruit, la pollution par les poussières, la contamination ou les incidents liés aux résidus.	Droit à l'eau potable, à la sécurité environnementale, à l'assainissement, à la transparence de l'information, à la santé, à la vie et à la sécurité économique.	- Conformité à l'EIES. - Respect des normes environnementales nationales et internationales.
Droits économiques	Impact sur les parties prenantes affectées par la relocalisation ou le déplacement économique suite à des acquisitions foncières.	Droits à la sécurité sociale, à l'accès aux ressources, à l'occupation des terres et aux mécanismes de recours.	- Engagement des parties prenantes et évaluation du mécanisme de gestion des griefs. - Participation et consultation éclairées pour toutes les initiatives de développement important.
Droits fonciers et droits aux ressources	Risque d'un suivi inadéquat affectant les droits fonciers et les droits aux ressources des communautés relocalisées.	Droits fonciers et droits aux ressources naturelles, au patrimoine culturel, droits des communautés autochtones et locales, et accès à l'information et à la participation.	- Protocoles clairs de versement des indemnités. - Suivi à long terme des impacts.

Thème du risque	Description du risque	Droits potentiellement affectés	Mesures d'atténuation
Esclavage moderne et travail forcé	Risques indirects pour les parties prenantes, en particulier les travailleurs externes ou basés à l'extérieur du site.	Protection contre le travail forcé et la traite des êtres humains, droit à ne pas être soumis à l'esclavage, droit à des conditions de travail équitables, liberté de circulation, niveau de vie décent et sécurité personnelle.	- Intégration de contrôles stricts dans les procédures. - Diligence raisonnable sur la chaîne d'approvisionnement. - Audits des sous-traitants pour vérifier leur conformité aux normes d'éthique.
Discrimination et droits liés à l'égalité des sexes	Impact direct sur les femmes et les groupes marginalisés, tant sur site qu'à l'extérieur, en raison de la discrimination dans les opportunités d'emploi.	Droits à l'égalité, à la sécurité sur le lieu de travail, à l'accès à la justice et à la protection contre la discrimination.	- Ligne d'assistance téléphonique dédiée aux femmes. - Formation sur les préjugés inconscients, la diversité, l'équité et l'inclusion.
Santé	Risques directs et indirects pour les droits à la santé des parties prenantes, influencés par d'éventuels préjugés sexistes dans les protocoles de sécurité et de santé.	Droits du travail, en particulier ceux garantissant un environnement de travail sûr et sain.	Révision régulière des politiques de santé et de sécurité.
Éducation	Impact sur le droit à l'information et à la transparence des membres de la communauté, en particulier pour les groupes vulnérables qui n'ont pas accès aux informations essentielles.	Droits des peuples autochtones, droit à une éducation non discriminatoire et accès équitable à l'éducation.	Révision de la fréquence et du format de la formation sur les droits humains et les mécanismes de gestion des griefs.

La mise en œuvre de ces recommandations permettra à Resolute de renforcer son cadre de diligence raisonnable en matière de droits humains, en l'alignant sur les meilleures pratiques internationales. Cette stratégie renforcera notre capacité à identifier et à atténuer les risques dans ce domaine, tout en apportant une contribution significative à la protection et à la promotion des droits humains dans notre sphère d'influence.

Nous avons continué à déployer la formation obligatoire aux droits humains à l'échelle du groupe, organisé des formations spécialisées pour le personnel de sécurité direct et en sous-traitance aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme, et affiné les questionnaires destinés aux fournisseurs afin d'y intégrer des évaluations et des enquêtes sur les droits humains.

La Politique relative aux droits humains et la Déclaration sur l'esclavage moderne de Resolute sont disponibles sur le site www.rml.com.au/corporate-governance.





PROMOTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CULTURE

Dans cette section :

- Notre approche en matière de management
- Emploi
- Gestion des relations avec le personnel
- Diversité, équité et inclusion
- Formation et développement des compétences
- Santé, sécurité et sûreté



NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE MANAGEMENT

Disposer d'une main-d'œuvre engagée et compétente, dotée de compétences et de motivation, est essentiel pour la réussite de notre entreprise. Nous comprenons parfaitement l'importance de créer un environnement de travail où chacun peut donner le meilleur de lui-même et où tout le monde travaille dans des conditions saines et sûres, avec des pratiques d'emploi favorables.

Nous nous engageons à maintenir une culture organisationnelle responsable, de diversité, d'équité et d'inclusivité, exempte de toute forme de discrimination, qui responsabilise nos collaborateurs, respecte leurs différences et s'appuie sur leur potentiel. Ces comportements souhaités sont renforcés par nos cadres supérieurs et nos responsables sur le terrain, qui sont chargés au quotidien de la santé, de la sécurité et du bien-être de notre personnel.

Nos engagements envers nos collaborateurs sont également renforcés par nos politiques relatives au personnel, en particulier celles en matière de diversité, d'équité et d'inclusion ; de santé, de sécurité et de sûreté ; de droits humains ; de harcèlement sexuel ; de flexibilité du travail ; de congé parental ; et de travail responsable.

Concernant les droits humains, notre politique indique clairement que nous nous engageons à respecter tous les droits humains internationalement reconnus de nos employés, des communautés d'accueil et des autres parties prenantes, tels qu'ils sont reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Nous nous engageons à ne pas être complices de leur violation. Nous mettrons en œuvre des systèmes, des pratiques et des normes de gestion robustes visant à prévenir, à éviter, à atténuer et à remédier aux impacts négatifs sur les droits humains dans le cadre de nos activités et tout au long de nos chaînes d'approvisionnement.

La santé, la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs sont une priorité importante, comme en témoigne le renouvellement de la certification de notre système de gestion de la santé et de la sécurité au travail en 2024. Ce système nous aide à adopter une approche disciplinée et structurée de la gestion de la santé et de la sécurité.

Nous visons à créer une culture dans laquelle les personnes peuvent s'épanouir, sans aucune forme de discrimination. Nous nous efforçons d'offrir des salaires et des horaires de travail justes et soutenons la liberté d'association et la négociation collective. Nous aidons nos collaborateurs à atteindre des objectifs de performance clairs. En ce qui concerne l'autonomisation et la responsabilisation de nos collaborateurs, nous exigeons d'eux qu'ils satisfassent aux conditions de Resolute concernant la manière dont la société mène ses activités et la manière dont ses employés et sous-traitants effectuent leur travail. Nous avons mis en place des mécanismes de gestion des griefs afin que les personnes puissent librement faire part de leurs préoccupations concernant tous les aspects de leur environnement de travail et de leur expérience.

Notre nouvelle norme pour les fournisseurs, mise en place en 2024, fournit un cadre pour la protection des droits du travail et des conditions de travail dans notre chaîne d'approvisionnement. Elle assure des droits fondamentaux en matière de travail et la prévention de risques tels que le travail des enfants ou le travail forcé, le harcèlement ou les comportements abusifs.

Les sujets mis en évidence par notre analyse d'importance relative pour 2024 qui sont abordés dans cette section sont les suivants :

- **Formation et éducation**
- **Diversité et égalité des chances**
- **Emploi**
- **Santé et sécurité au travail**



EMPLOI

En tant qu'employeur, le maintien d'une culture organisationnelle responsable, diverse, équitable et inclusive qui soit exempte de toute forme de discrimination est important pour Resolute. Nous responsabilisons notre personnel et nous respectons ses droits individuels et collectifs.

Composition du personnel

Nos effectifs comptaient 1 110 employés à la fin décembre 2024. Ils étaient répartis entre les bureaux de Perth (Australie occidentale), de Londres (Royaume-Uni), les lieux de travail éloignés et nos opérations en Afrique.

Nous avons également fait appel à 2 674 sous-traitants, principalement basés sur nos sites d'exploitation au Mali et au Sénégal. Ce chiffre est supérieur de 8 % à celui de 2023. Nos principaux partenaires sous-traitants proposent des services d'exploitation minière, de dynamitage et de restauration.

Répartition par sexe des salariés et des sous-traitants du groupe, 2024

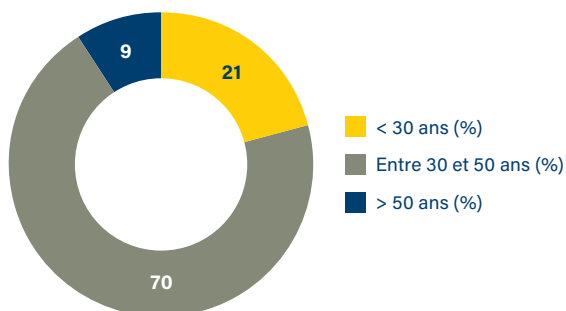
	Groupe			Société			Mali			Sénégal		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Employés	1 110	1 039	71	49	33	16	803	772	31	258	234	24
Sous-traitants	2 675	2 543	132	5	3	2	1 990	1 940	50	680	600	80

Répartition par âge des salariés du groupe, 2024

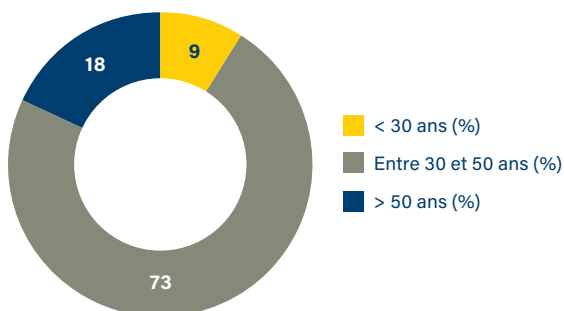
	Groupe			Société			Mali			Sénégal		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Moins de 30 ans	103	88	15	5	1	4	87	78	9	11	9	2
Entre 30 et 50 ans	812	762	50	29	19	10	574	555	19	209	188	21
Plus de 50 ans	195	189	6	15	13	2	142	139	3	38	37	1
Total	1 110	1 039	71	49	33	16	803	772	31	258	234	24



Répartition par tranche d'âge des salariées du groupe



Répartition par tranche d'âge des salariés du groupe



Nationalisation

En 2024, les effectifs combinés (employés directs et sous-traitants) de Resolute dans ses opérations en Afrique se composaient à 96 % d'employés nationaux, ce qui représente une hausse de 1 % par rapport à 2023. Le nombre d'expatriés a diminué au Sénégal, passant de 15 à 13 et il a augmenté au Mali, passant de 82 à 83 en 2024.

Nos stratégies de succession, d'emploi de ressortissants nationaux et de développement combinées portent leurs fruits : 67 % des postes de direction et 46 % des postes de cadres dans l'ensemble de nos opérations sur site sont désormais occupés par des employés nationaux. Nos plans de succession et de développement ciblés ont permis d'identifier les personnes compétentes pour les postes d'encadrement, de mentorat et de détachement.

En 2024, 76 nouveaux employés de 19 nationalités différentes ont rejoint Resolute, dont 47 % travaillent pour nos opérations en Afrique occidentale. Notre stratégie d'emploi local réserve tous les postes de base et les postes semi-qualifiés aux employés locaux et régionaux. Les professionnels qualifiés proviennent généralement des capitales des pays dans lesquels nous sommes présents.

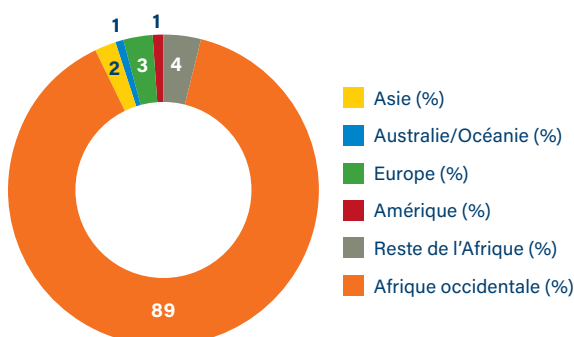
Dans l'ensemble, 40 % des recrutements effectués en 2024 ont été des recrutements internes, dont 21 % sur le site de Syama et 13 % sur Mako. Ces taux sont proportionnels au nombre d'embauches par site. Dans nos bureaux, 4 % des recrutements ont été effectués en interne et le reste à l'extérieur, ce qui s'explique par le transfert des fonctions centrales des bureaux de Perth à Londres en 2023. En 2024, la plupart des employés étaient nouveaux et en phase d'intégration dans leurs fonctions.

Emploi non régulier

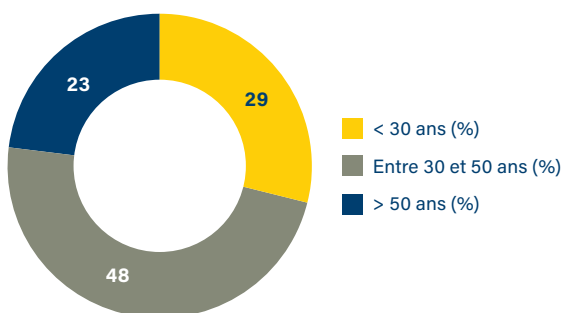
La position de Resolute sur l'emploi non régulier est de se concentrer sur les besoins spécifiques et temporaires, par exemple avec des contrats temporaires pendant les pics d'activité afin de gérer à la fois la charge de travail des employés et les coûts d'exploitation. Les contrats temporaires sont plus fréquents sur notre site de Syama, et nous nous conformons à la législation locale en offrant les mêmes conditions générales d'emploi qu'aux employés permanents. Les travailleurs temporaires peuvent ensuite être retenus pour des postes permanents dans le cadre d'un processus de recrutement.

Nous autorisons également le travail à temps partiel lorsqu'il répond aux besoins de l'entreprise et de l'individu. Les travailleurs à temps partiel bénéficient d'une plus grande flexibilité dans leurs conditions de travail, mais reçoivent généralement moins d'avantages sociaux.

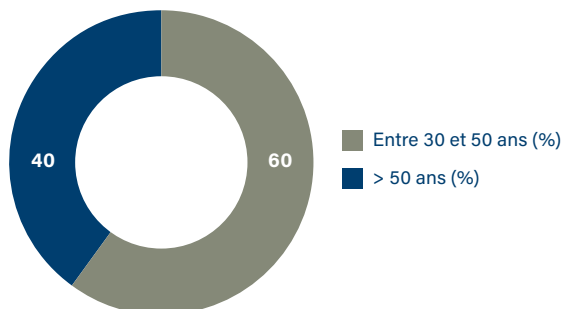
Région d'origine des salariés du groupe, 2024



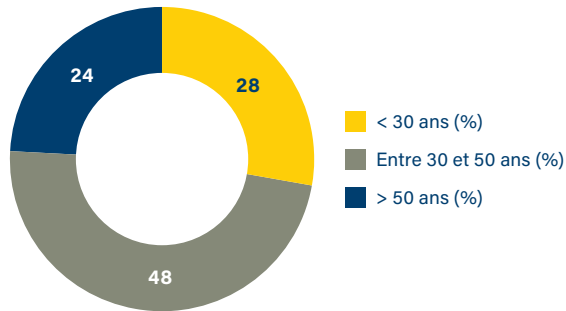
Nouvelles recrues dans les opérations d'Afrique occidentale, 2024 par tranche d'âge



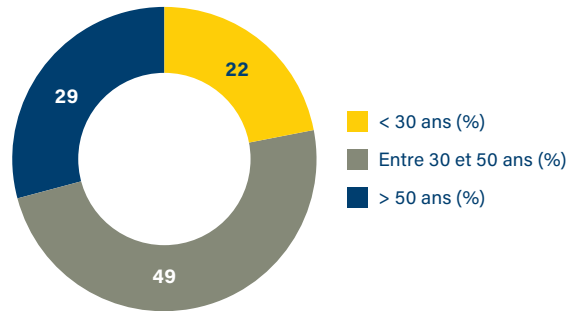
Nouvelles recrues sur le site de Mako, 2024 par tranche d'âge



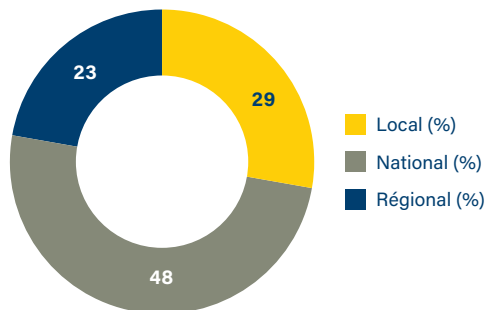
Nouvelles recrues sur le site de Syama, 2024 par tranche d'âge



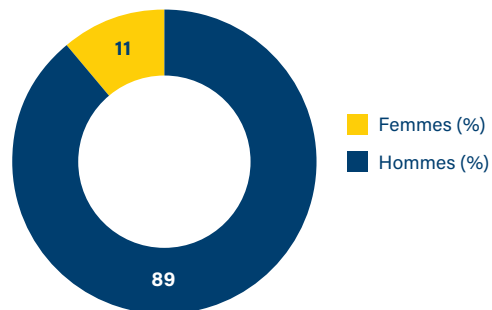
Nouvelles recrues au sein du Groupe, 2024



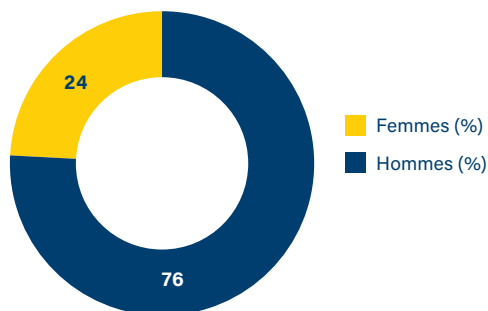
Nouvelles recrues nationales dans les opérations d'Afrique occidentale, 2024



Nouvelles recrues au sein du Groupe, 2024 par sexe



Nouvelles recrues sur les sites de la société, 2024 par tranche d'âge



Rotation du personnel

Le taux de rotation du personnel est surveillé tous les mois et les entretiens de départ nous aident à comprendre comment améliorer le taux de rétention du personnel. En 2024, nous avons élaboré un système de suivi des entretiens de départ afin de comprendre les thèmes récurrents dans les départs volontaires et d'y remédier. Le taux de rotation annuel du groupe était de 6 % en 2024, 4 % à Syama et 6 % à Mako.

Le transfert des fonctions administratives de Perth à Londres ayant eu lieu en 2023 s'est déroulé en douceur en 2024 et a permis de soutenir nos opérations en Afrique de l'Ouest dans le même fuseau horaire. Le nombre d'employés basés à Londres a augmenté, offrant ainsi une base solide pour un soutien fiable à nos sites.

Taux de rotation du personnel

	Groupe			Société			Syama			Mako		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
À l'initiative de l'employé	6,2	3,8	3,1	35,7	28,1	12,6	4,8	1,6	2,3	4,9	6,6	6,0
À l'initiative de la société	2,2	7,8	2,7	8,4	46,0	25,2	0,6	4,2	2,0	3,9	12,6	1,9
Taux de rotation annuel	8,4	11,6	5,8	44,1	74,0	37,8	5,4	5,8	4,3	8,9	19,2	6,4

Rotation du personnel
par sexe (%)

	Groupe						Société					
	2022		2023		2024		2022		2023		2024	
Sexe	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
À l'initiative de l'employé	1,0	5,2	0,4	3,4	0,2	3,0	14,7	21,0	10,2	17,9	4,2	8,4
À l'initiative de la société	0,3	1,9	1,2	6,6	0,3	2,4	0	8,4	20,4	25,5	10,5	14,7
Taux de rotation annuel	1,3	7,1	1,6	10,0	0,4	5,4	14,7	29,4	30,6	43,4	14,7	23,1

Rotation du personnel
par sexe (%)

	Syama						Mako					
	2022		2023		2024		2022		2023		2024	
Sexe	F	M	F	M	F	M	F	M	M	F	F	M
À l'initiative de l'employé	0,5	4,3	0	1,6	0	2,3	0	4,9	0,7	5,9	0	4,5
À l'initiative de la société	0,1	0,5	0,1	4,1	0	2,0	0	3,9	0,7	11,9	0,7	1,1
Taux de rotation annuel	0,6	4,8	0,1	5,7	0	4,3	0	8,9	1,4	17,8	0,7	5,7



Avantages sociaux

Les avantages sociaux fournis aux employés font l'objet d'évaluations régulières pour s'assurer qu'ils nous aident toujours à attirer et à retenir les talents.

Resolute fournit une assurance-maladie privée à tous les employés nationaux cadres et à leur famille proche, ainsi qu'une couverture d'assurance-maladie aux employés non-cadres. En outre, nous tenons compte des différents pays dans lesquelles nous exerçons nos activités pour concevoir nos politiques de rémunération et d'avantages afin de nous adapter aux marchés locaux.

Les retraites et la sécurité sociale sont disponibles dans toute la société. Des régimes de retraite financés par la société sont en place pour les employés de bureau au Royaume-Uni et en Australie. Des dispositions de sécurité sociale sont en place pour les employés.

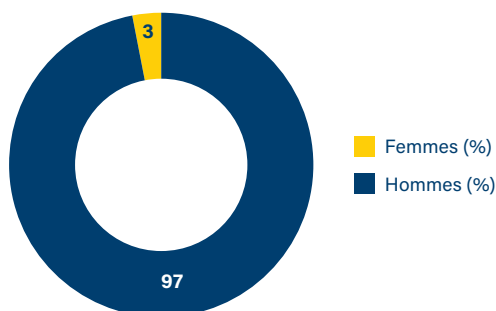
Dans l'ensemble de la société, nous offrons à nos employés une assurance-maladie complète, comprenant une couverture médicale, dentaire et optique, ainsi que des bilans de santé annuels. À Mako et Syama, nous offrons des avantages sociaux et des incitations compétitifs. Par exemple, les employés bénéficient d'une prime lorsqu'ils se marient et ont leur premier enfant, et d'avantages en nature, notamment pour le logement, l'eau, l'électricité, la nourriture, le téléphone et des allocations pour les études.

Tel que la loi l'impose, les employés temporaires et à temps partiel bénéficient des mêmes avantages que les employés permanents et à temps plein ainsi que des conventions collectives en vigueur dans la société.

Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Nous aidons les parents à trouver un équilibre entre leurs obligations professionnelles et familiales. Tous les salariés ont droit à un congé parental. Notre Politique en matière de congés parentaux a été bien accueillie en 2024. Trois cent quatre (304) employés à l'échelle du Groupe, dont 97 % d'hommes, ont pris un congé parental. Sur ces 304 salariés, tous sauf un ont repris le travail par la suite.

Employés ayant pris un congé parental, 2024 par sexe



Nous facilitons le retour au travail des mères. Dans nos bureaux, elles peuvent bénéficier de flexibilité dans leur travail. Sur place, elles peuvent bénéficier d'horaires flexibles, de temps libre pour l'allaitement, notamment des pauses, et de salles d'allaitement.

ZOOM SUR

LA NOUVELLE GÉNÉRATION

Les cliniques des mines de Mako et de Syama traitent les urgences, les cas de maladies professionnelles et les consultations sans rendez-vous pour les maladies courantes. En outre, des soins prénatals sont dispensés aux femmes enceintes dans chaque mine, y compris aux femmes travaillant pour nos sous-traitants. Au cours de l'année 2024, nous avons accompagné plusieurs femmes enceintes au cours de leur grossesse.

L'une des nouvelles mères de Syama, Adiaratou Diabate, a déclaré :

« J'ai beaucoup apprécié le soutien qui m'a été apporté, en particulier le fait de n'avoir effectué que des travaux légers pendant le premier mois de ma grossesse, puis d'avoir bénéficié de soins professionnels et attentionnés de la part du personnel de la clinique tout au long de ma grossesse. J'ai pu prendre un congé maternité avec maintien de mon salaire et, à mon retour au travail, j'ai mis en place un accord de travail flexible avec mon supérieur, afin de pouvoir allaiter mon enfant ».

Nos politiques se veulent généreuses, dépassant les exigences minimales légales dans les pays où nous opérons. Les modalités plus flexibles de retour au travail offrent aux jeunes parents la possibilité d'équilibrer efficacement leurs responsabilités familiales et leurs obligations professionnelles. L'introduction du système de binôme (ou « buddy system ») permet également aux employés qui prennent un congé parental de rester connectés au lieu de travail et de se tenir au courant de l'évolution des choses pendant leur congé, à leur propre rythme.

Sur tous nos sites et dans tous nos bureaux, nous offrons un congé parental plus long que celui prévu par la loi pour les personnes qui s'occupent de leur enfant à titre principal ou secondaire. Les demandes de congé de longue durée ou de congé spécial sont traitées au cas par cas.

Rémunération et primes

Chez Resolute, la plupart des employés sont éligibles à une rémunération variable basée sur les résultats : dans l'ensemble du Groupe, les cadres supérieurs sont éligibles à un programme d'incitations à court terme basé sur des objectifs individuels et de la société, et sur nos sites, les membres des équipes et les cadres moyens sont éligibles à une prime de rendement mensuelle basée sur les principaux objectifs locaux de la société. Dans le cadre de notre stratégie de rémunération actuelle, les collaborateurs individuels (employés seniors qui ne sont pas principalement des responsables d'équipe) de nos sièges sociaux ne perçoivent qu'une rémunération fixe.

Code du travail sénégalais

Convention collective du Sénégal

Convention collective nationale interprofessionnelle et convention collective pour les industries chimiques et extractives et la prospection minière

PMC

Convention en vigueur

Code du travail malien

Convention collective du Mali

Convention des entreprises minières, géologiques et hydro-géologiques

SOMISY

Convention en vigueur

GESTION DES RELATIONS AVEC LE PERSONNEL

Resolute soutient le droit à la liberté d'association et à la négociation collective.

Au Mali et au Sénégal, les relations de Resolute avec son personnel sont fondées sur les cadres juridiques nationaux et guident le développement de stratégies visant à gérer les risques et les opportunités liés aux relations avec les employés.

Dialogue et engagement

À Syama, nous collaborons avec le comité syndical et les délégués du personnel élus à la mi-2024 pour un mandat de trois ans et les consultons. Des sessions de formation régulières sont organisées pour s'assurer que tous les représentants connaissent leurs droits et leurs responsabilités dans le cadre de leur mandat. La collaboration avec l'inspecteur du travail régional permet aux parties prenantes gouvernementales d'interagir avec les employés, et aux représentants du personnel et aux équipes au sens large, de mieux comprendre le Code du travail malien et les obligations et responsabilités des employés/de l'employeur.

Les représentants du personnel se réunissent tous les mois avec le Directeur général de SOMISY et l'équipe des ressources humaines pour discuter de la sécurité, de la production et des questions relatives aux employés afin d'améliorer la collaboration et la compréhension mutuelle. Le Comité Hygiène et santé et le Comité chargé du Recrutement local se réunissent avec nos parties prenantes à Syama pour renforcer nos relations avec elles.

Mako élira de nouveaux délégués du personnel au début de l'année 2025 pour un mandat de trois ans, conformément au Code du travail et à la Convention en vigueur. Ils seront formés à leurs rôles et responsabilités en partenariat avec l'inspecteur du travail de Kédougou, et se réuniront régulièrement avec la direction générale et l'équipe des ressources humaines pour discuter et traiter des questions concernant les employés.

Comme à Syama, les autorités locales ont participé au Programme de formation au leadership 2024 et tous les participants, y compris les délégués du personnel, ont suivi une formation sur le Code du travail avec l'inspecteur du travail.

Grâce à ces différents mécanismes d'engagement, complétés par des groupes informels tels que le réseau des femmes, nous ne menons pas systématiquement d'enquête annuelle auprès des employés, mais nous le ferons en cas de besoin particulier. Notre culture se caractérise déjà par une communication ouverte, et nous encourageons activement une communication efficace au travers de la chaîne hiérarchique.

Restructuration et changements opérationnels

Même si Resolute n'est pas tenue de donner de préavis minimum aux employés en cas de changements opérationnels sur ses sites, ces changements sont effectués dans le respect des valeurs de la société, en suivant les cadres juridiques applicables et les tests d'équité. Il n'existe pas de politique formelle en matière de restructuration ou d'autres changements majeurs, mais lorsqu'ils surviennent, ils sont mis en œuvre après consultation des représentants syndicaux et des délégués du personnel. À Syama, le délai de préavis et les dispositions relatives à la consultation et à la négociation sont précisés dans les conventions collectives.

Tous les employés de Syama et de Mako sont couverts par des conventions collectives. Ces accords sont négociés entre les syndicats, les représentants des gouvernements et les représentants de l'industrie, qui déterminent les conditions de travail et les droits collectifs des employés.

Les employés travaillant dans nos bureaux en Australie et au Royaume-Uni sont engagés via des contrats de travail individuels. Dans leurs cas, comme sur nos sites, nous menons des processus de consultation avec les employés en cas de restructuration importante. Toute restructuration entraînant des changements significatifs des conditions d'emploi des travailleurs doit faire l'objet d'un accord écrit entre les deux parties.

Gestion des griefs des employés

Le maintien d'un mécanisme de gestion des griefs accessible et culturellement approprié pour les employés, les sous-traitants et les parties prenantes fait partie de notre politique de travail responsable. Les détails de la procédure de traitement des plaintes et des griefs sont exposés dans notre Procédure de traitement des réclamations et des griefs des communautés et des parties prenantes locales.

Dans le cadre de notre culture de la responsabilité, les griefs sur les sites sont d'abord gérés de manière informelle entre l'employé et son responsable. Cette culture veut une communication ouverte, où la plupart des cas sont résolus par les responsables, et où l'équipe des ressources humaines ou les représentants du personnel interviennent lorsqu'une remontée est nécessaire. Un grief a été signalé en 2024, et a été résolu en interne dans un délai de deux semaines. Début 2025, nous lancerons une Politique mondiale de traitement des griefs afin de garantir une approche juste et homogène de la gestion des griefs dans l'ensemble du groupe.

L'environnement de travail favorable et la bonne gestion des griefs éventuels ont permis d'éviter toute grève ou action syndicale au cours des quatre dernières années, 2024 inclus, sur les sites, et rien ne laisse présager de telles tendances.

ZOOM SUR

NOTRE PROCESSUS DE GESTION DES GRIEFS DES EMPLOYÉS

Notre procédure de gestion des griefs est conçue pour permettre à tous les employés d'accéder à des canaux de résolution des problèmes dans les meilleurs délais. Notre approche est structurée ; elle permet de soulever les problèmes et d'y remédier. Il est important que les griefs soient identifiés et traités rapidement afin qu'ils ne s'aggravent pas, que les personnes directement concernées en tirent des enseignements, mais aussi que ceux-ci puissent être appliqués à l'ensemble de la société.

Nous avons mis en place des mécanismes de gestion des griefs sur nos deux sites d'exploitation. Nous les avons élaborés avec la participation des principales parties prenantes, notamment les représentants des travailleurs. Les employés peuvent soumettre un grief formel par écrit à leur supérieur hiérarchique ou au représentant de l'équipe des ressources humaines. L'employé sera ensuite convié à un entretien avec son responsable ou un cadre supérieur, un représentant des ressources humaines, et des délégués du personnel pour les employés de nos opérations en Afrique. Il pourra alors expliquer son grief plus en détail et proposer d'éventuelles solutions. Ensuite, le responsable de la gestion des griefs procédera à des investigations et communiquera par écrit à l'employé la conclusion donnée à son grief ainsi que la procédure d'appel. En fonction de la nature du grief, des sanctions disciplinaires peuvent être prises, conformément à la politique de la société en matière de discipline et de licenciement. Tous les griefs sont traités de manière confidentielle et les personnes qui utilisent le système de dénonciation des abus peuvent le faire de manière anonyme.

Nous faisons connaître le mécanisme de gestion des griefs dans les communications internes destinées au personnel et rendons les détails facilement accessibles sur les lieux de travail.

Des informations sur notre mécanisme de dénonciation des abus, qui est distinct de notre procédure de traitement des griefs, sont données dans la section Gouvernance du présent rapport.

Nous nous engageons à contrôler l'efficacité de nos mécanismes et à réexaminer régulièrement leur fonctionnement.



DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

Resolute promeut la diversité de ses effectifs et souhaite maintenir un environnement de travail basé sur les principes d'égalité des chances, où tous les individus sont traités de manière respectueuse et inclusive.

Nous sommes conscients que certains cadres juridiques et certaines normes culturelles en vigueur dans nos zones d'activité peuvent constituer des obstacles à la réalisation de nos engagements en faveur de la diversité et de l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Notre Politique de diversité, d'équité et d'inclusion

Cette Politique de diversité, d'équité et d'inclusion oriente la manière dont nous recrutons, récompensons et fidélisons notre personnel et créons un environnement inclusif dans lequel les employés sont encouragés à donner le meilleur d'eux-mêmes au travail.

Nous pensons qu'un lieu de travail diversifié et inclusif permet d'améliorer la prise de décision en tenant compte de points de vue différents, créatifs et novateurs, en s'appuyant sur les nombreuses expériences et perspectives qui caractérisent les personnes d'origines diverses. Un milieu de travail diversifié et inclusif favorise l'attraction et la rétention de personnes

qualifiées provenant de divers viviers de compétences et contribue à la représentativité de Resolute au sein des pays et des marchés dans lesquels elle opère.

La mise en œuvre de la Politique de diversité, d'équité et d'inclusion relève de la responsabilité du Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité du développement durable. Le PDG est chargé d'instaurer une culture organisationnelle diversifiée et inclusive où tous les employés sont traités de manière égale et où aucune forme de discrimination, de victimisation ou de harcèlement n'existe ou n'est tolérée sur le lieu de travail.

Intimidation et harcèlement

Resolute considère que la discrimination, la victimisation et le harcèlement, et leurs diverses formes, notamment le harcèlement sexuel, constituent un affront à la diversité et à l'inclusion sur le lieu de travail. Nous appliquons une Politique de tolérance zéro à l'égard de tout comportement de ce type sur le lieu de travail, lors d'un événement professionnel, dans le cadre du travail à distance ou lors d'un voyage d'affaires.

Resolute exige de tous ses employés qu'ils adoptent à tout moment un comportement conforme à ses valeurs et aux autres politiques en vigueur. Nous dispensons une formation sur le Code de conduite à tous les employés lors de leur entrée en fonction, et les nouveaux employés ainsi que les sous-traitants sont tenus de prendre connaissance de la Politique de lutte contre le harcèlement sexuel du groupe. Une formation annuelle de remise à niveau est organisée pour tous les employés afin de consolider les attentes en matière de comportement.

Diversité dans le recrutement et l'évolution de carrière

Nous reconnaissons la valeur du recrutement de talents diversifiés.

Les considérations relatives à la diversité font partie des critères de sélection dans tous les processus de recrutement. Resolute applique des pratiques de recrutement normalisées et transparentes afin de s'assurer que les candidats les plus qualifiés seront sélectionnés. Les évaluations des préjugés conscients et inconscients sont prises en compte à chaque étape du processus de recrutement afin que les candidats issus de milieux divers ne soient pas exclus de la sélection.

Les postes de niveau débutant et semi-qualifié sur les actifs d'exploitation de Resolute sont réservés aux membres des communautés locales. Le recrutement local, régional et national est une initiative majeure en matière de diversité au niveau des actifs et est essentiel pour que Resolute conserve sa licence d'exploitation. Les initiatives de planification des effectifs, de planification de la relève et de gestion des compétences sont

directement liées aux considérations de diversité et d'inclusion, de sorte que les employés issus de milieux divers sont activement formés et nommés à des postes de management et de direction au sein de Resolute.

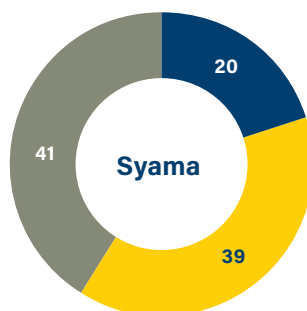
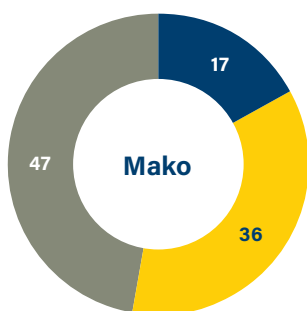
Nos collaborateurs expatriés forment et encadrent nos employés nationaux. Nous pensons qu'un mentorat efficace peut contribuer à rendre les collaborateurs plus productifs en développant leurs compétences et leurs réseaux, favoriser la diversité et l'inclusion et améliorer la fidélisation du personnel. Nous continuons à déployer une stratégie de recrutement en « cercles concentriques » en recrutant en priorité dans les communautés locales avant de chercher des candidats au niveau régional, national et continental, et en dernier recours au niveau international. Résultat : 65 % de nos effectifs expatriés proviennent du continent africain, dont 9 % d'Afrique occidentale et 56 % du reste de l'Afrique.

Expatriés et nationaux, 2024

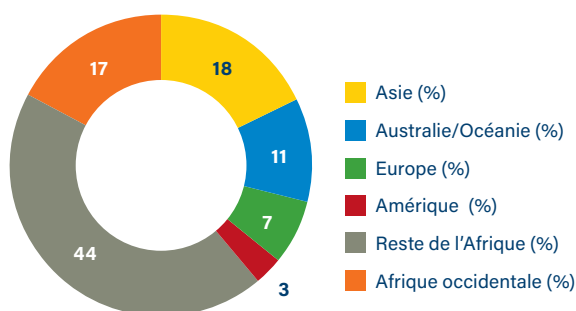


Origine des employés nationaux, 2024

Local (%) National (%) Régional (%)



Salariés expatriés par région d'origine, 2024



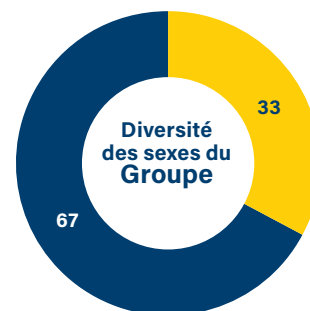
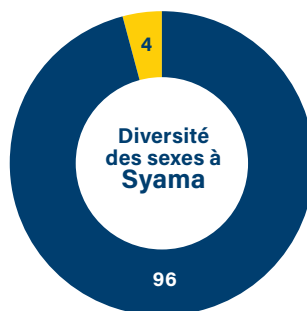
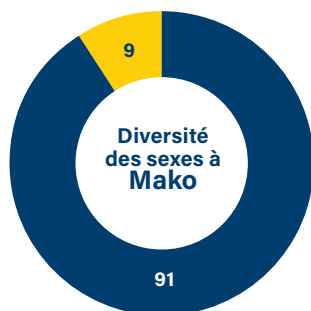
Année	Syama		Mako	
	Nationaux (%)	Expatriés (%)	Nationaux (%)	Expatriés (%)
2022	88	12	88	12
2023	90	10	94	6
2024	90	10	95	5

Participation des femmes à nos effectifs

À Syama, la représentation des femmes dans les effectifs est de 4 % (pas de changement depuis 2023) et à Mako, elle est de 9 % (un pour cent de moins qu'en 2023).

Diversité des sexes chez les employés de Resolute à l'échelle du Groupe, 2024

Femmes (%) Hommes (%)



Même si la diversité des sexes est plus élevée dans nos bureaux (33 % de femmes), nous sommes conscients que nous devons améliorer cette diversité aux niveaux du Conseil, des dirigeants et des opérations. Nous poursuivons nos efforts dans le but d'attirer et de fidéliser les professionnelles aux postes techniques et dans les zones isolées. Quarante-deux pour cent de l'effectif féminin du groupe occupe des fonctions opérationnelles et techniques, le reste étant affecté à des fonctions administratives. Notre but est de contribuer à l'évolution professionnelle de nos employées actuelles, en leur permettant d'accéder aux mêmes opportunités que les hommes, en les encourageant à accéder à des postes à responsabilités et en travaillant en partenariat avec des recruteurs qui comprennent nos objectifs en matière de diversité. Nous avons toujours travaillé avec des candidats issus des communautés locales et nous faisons en sorte que les candidats hommes et femmes soient représentés de manière équitable dans nos programmes d'apprentissage et de stages.

Afin de favoriser une plus grande diversité dans notre vivier de candidats externes, nous utilisons divers sites d'offres d'emploi, les médias sociaux et des recruteurs.

En 2024, Resolute Mining a rejoint le Programme international de mentorat des femmes dans le secteur des ressources, une initiative de développement interentreprises coordonnée par International Women in Mining. Resolute a parrainé une stagiaire issue de son site de Mako et a participé au programme en tant que sponsor. Notre stagiaire 2024 était superviseuse de l'administration des processus dans l'usine de traitement et travaillait sur le site de Mako depuis plusieurs années. Des sessions de mentorat ont eu lieu toutes les trois ou quatre semaines d'avril à octobre et le programme proposait des sessions de coaching virtuelles, des opportunités de mise en réseau, des ateliers et des outils pour renforcer les compétences de leadership, l'évolution de carrière et les connaissances du secteur dans différentes disciplines et différents endroits.

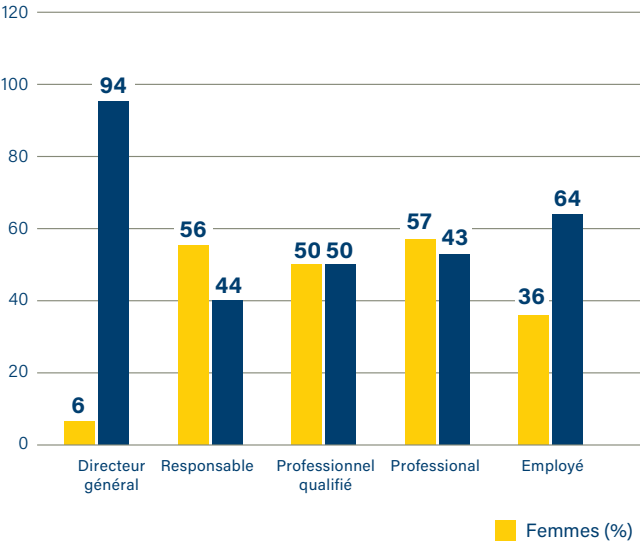
Resolute parrainera à nouveau le programme en 2025 et aura un stagiaire issu de notre site de Syama.

Progrès accomplis par rapport aux objectifs de diversité des sexes approuvés par le Conseil, 2022-2024

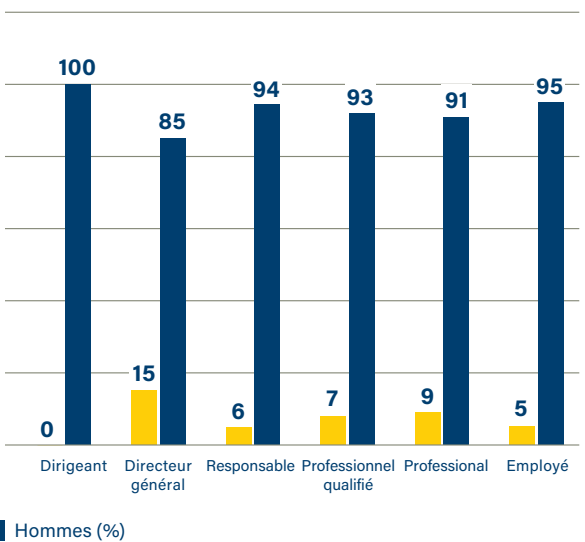
Domaine de l'entreprise	Indicateur clé de performance Diversité des sexes	2022		2023		2024	
Conseil d'administration	Représentation des femmes au Conseil d'administration de la société	17 %		14 %		29 %	
Comité exécutif (Comex)	Représentation des femmes aux postes de direction, définis comme l'équipe de direction principale de la société, hors DG et PDG (inclus dans le conseil d'administration).	0 %	38 %	0 %	28 %	0 %	31 %
Groupe	Représentation des femmes dans les divisions commerciales de l'entreprise (par ex. Perth et Londres)	47 %		33 %		33 %	
Opérations	Représentation des femmes sur nos sites opérationnels africains (par exemple Syama, Mako et Exploration)	5 %		5 %		5 %	

Diversité des sexes chez les employés de Resolute, 2024

Société – Représentation femmes vs hommes par niveau hiérarchique



Groupe – Représentation femmes vs hommes par niveau hiérarchique



ZOOM SUR

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU LEADERSHIP À SYAMA

Suite à l'inauguration du Programme de développement des superviseurs en 2021, nous avons mis en œuvre le Programme de développement du leadership à Syama au début de 2024. Ce programme a accueilli 279 participants (268 hommes, 11 femmes) répartis sur 13 sessions de trois jours organisées en janvier, février et mars.

Le programme était ouvert aux employés occupant des postes de direction officiels (par exemple, des superviseurs) ou à ceux qui dirigent des projets, des comités ou des groupes de travail. Les participants ont appris des concepts théoriques sur la structure organisationnelle et l'impact du leadership sur l'obtention de résultats efficaces, la garantie d'une culture de la sécurité et la constitution d'équipes performantes. Ils ont travaillé de manière indépendante et en collaboration avec d'autres participants tout en apprenant des tactiques de communication, notamment la négociation, la formulation et la réception de commentaires et l'utilisation efficace de l'autorité managériale. Les modules de communication comprenaient des thèmes tels que la conduite du changement et la gestion des conversations difficiles.

Le module sur la sécurité a fourni aux participants des techniques et des informations pour faire de la sécurité une culture au sein de leurs équipes en découvrant le rôle du leadership visible, de la sécurité basée sur le comportement et du coaching.



Égalité salariale hommes/femmes

Deux fois par an, nous effectuons une analyse de l'égalité et de l'homogénéité de la rémunération hommes/femmes à l'échelle du Groupe, dans le cadre de nos objectifs de diversité, d'équité et d'inclusion. Les anomalies identifiées sont traitées immédiatement dans la mesure du possible ou, au minimum, au cours de la procédure de révision annuelle des salaires. Resolute participe à des études de référence sur les salaires et modifie chaque année son cadre de rémunération en fonction de l'évolution du marché afin de rester équitable et compétitive.

Nous veillons à ce que les employés masculins et féminins occupant des fonctions similaires soient rémunérés de la même manière. Le groupe compte 1 femme pour 14 hommes, alors que dans les bureaux de l'entreprise, ce rapport est de 1 pour 8. L'utilisation de ces données permet d'obtenir une vision de l'équité salariale entre les hommes et les femmes. Dans nos

bureaux, il existe un écart de rémunération global entre hommes et femmes de 31 % en faveur des hommes (hors rémunération des dirigeants exécutifs). Cela reflète les défis que nous devons relever pour attirer les femmes aux postes opérationnels/techniques, généralement mieux rémunérés que les fonctions administratives. Quatre-vingt-un pour cent des employées dans les bureaux occupent des fonctions administratives.

Les mêmes difficultés existent sur nos sites miniers, compte tenu de la sous-représentation des femmes à Syama et à Mako, ce qui signifie que nous manquons de données pour évaluer avec précision l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Lorsqu'on compare les mêmes informations de manière plus détaillée (par niveau hiérarchique et par fonction), l'écart de rémunération hommes/femmes est nettement inférieur.

Principales initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion

Nous avons mis en place une série d'initiatives afin de soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion.

Nous proposons actuellement des modalités de travail flexibles. Notre Politique de travail responsable inclut le respect des responsabilités de nos collaborateurs en dehors du travail et notre volonté de les aider à les assumer. Pour attirer et conserver des effectifs diversifiés, les employés de bureau ont la possibilité d'opter pour un mode de travail hybride et des horaires à temps partiel afin d'améliorer l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle. Ces modalités de travail ont été accueillies très favorablement. Sur site, le travail à temps partiel n'est pas disponible, mais d'autres possibilités de travail flexible existent, notamment l'adaptabilité des horaires de travail.

Comme décrit précédemment, nous proposons également un congé parental rémunéré, qui est largement utilisé. Trois cent quatre salariés ont pris un congé parental en 2024, soit environ 27 %, dont 97 % ont pris un congé de paternité.

Nous avons poursuivi la mise en œuvre du pack de formation à la Politique de Resolute en matière de diversité, d'équité et d'inclusion en 2024. Il est disponible en français et en anglais. Une formation sur ces sujets a été dispensée à l'équipe de direction en 2024.

Nous disposons d'un cadre d'évaluation des performances que nous avons commencé à mettre en œuvre pour les évaluations de fin d'année en 2023. De plus amples informations sur l'évaluation et le développement des performances sont données ci-dessous. Ce cadre comprend des méthodes permettant de lutter contre les préjugés inconscients dans les évaluations des performances, et de fournir un retour d'information et des évaluations des performances équitables et cohérentes à tous les employés du Groupe.

Des évaluations des biais conscients et inconscients sont toujours prises en compte à chaque étape du processus de recrutement et d'autres formations seront implémentées dans le cadre du programme diversité, équité et inclusion.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'amélioration de la rigueur et de l'étendue de nos capacités de formation contribue à l'amélioration de nos stratégies et de nos efforts en matière de santé et de sécurité, d'emploi de nationaux, d'emploi local et de diversité et inclusion.

Nous organisons une formation obligatoire pour tous les employés portant sur divers sujets, notamment la santé et la sécurité, la lutte contre la corruption, la dénonciation des abus, les droits humains et la cybersécurité.

En 2024, nous avons continué à réviser, standardiser et animer des programmes de formation dans les domaines liés à nos systèmes de travail à haut risque.

- Normes de gestion des dangers critiques
- Analyse de la sécurité du travail
- Enquête selon la méthode d'analyse des causes d'incident (MACI)
- Évaluation des dangers et des risques
- Permis de travail
- Isolation et étiquetage
- Travail en hauteur
- Espaces confinés
- Conduite défensive.

Gestion de l'apprentissage

Notre Système de gestion de l'apprentissage est la principale plateforme qui permet aux employés de suivre et d'enregistrer leurs formations obligatoires, pour ceux qui ont accès à Internet. Des formations individuelles ou en salle de classe sont fournies aux employés qui n'ont pas d'accès à Internet. Nous ne fixons pas d'objectifs de formation obligatoire, mais certains éléments, tels que la présentation du site et les questions spécifiques aux tâches, sont requis.

Formation aux droits humains

En 2024, une formation aux droits humains a été dispensée aux employés, en ligne et en présentiel. Sur le site minier de Mako, 98 % des employés et 84 % des sous-traitants ont suivi une formation aux droits humains. À Syama, 25 % des employés ont

reçu cette formation. Soixante-dix-neuf pour cent des employés de l'entreprise ont suivi une formation sur les droits humains via la plateforme d'apprentissage en ligne de la société.

De plus amples informations sur le travail que nous avons effectué pour évaluer les risques liés aux droits humains et y répondre dans l'ensemble de nos activités sont fournies dans la section Gouvernance du présent rapport. Quant à notre adoption des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme, elles figurent dans la section Sécurité du présent rapport.

La gamme de formations proposées

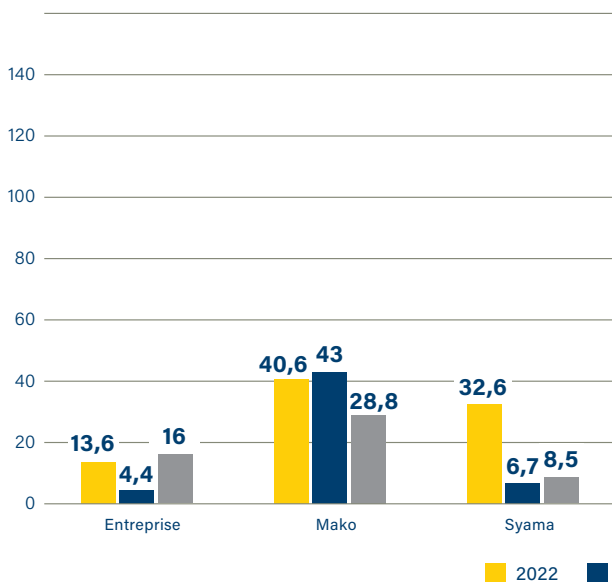
Tous les employés, sous-traitants et visiteurs assistent obligatoirement à une présentation du site pour s'assurer qu'ils connaissent les politiques, les processus et les pratiques applicables. Des présentations spécifiques sont également dispensées.

Le transfert de personnel de notre bureau de Perth à Londres a nécessité des processus de transition intensifs et des améliorations des processus tout au long des années 2023 et 2024. Cela a notamment consisté à former des personnes qui possédaient les compétences requises, mais qui n'avaient jamais travaillé dans le secteur minier auparavant. Outre la formation obligatoire sur la conformité, la formation a été principalement dispensée sur le lieu de travail, mais comprenait également des visites de sites et des retours d'expérience de collègues travaillant sur place.

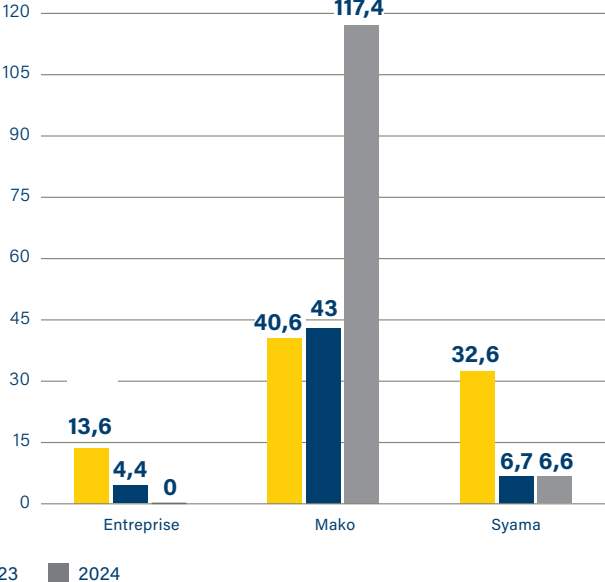
À Syama et à Mako, la plupart des employés sont formés sur le tas. Cette formation est complétée par le mentorat et l'encadrement fournis par les supérieurs hiérarchiques et par des prestataires de services externes, si nécessaire. Les salariés ont accès à une formation et à un développement des compétences adaptés à leurs besoins et à leurs aspirations professionnelles à long terme grâce à des plans de développement individuels qu'ils élaborent avec leurs responsables. Au siège social, les dépenses consacrées à la formation formelle sont faibles, car la formation informelle des professionnels expérimentés qui y travaillent est dispensée sur le terrain, dans le cadre d'activités telles que la collaboration avec des sous-traitants et des consultants spécialisés.

En 2025, nous prévoyons de réévaluer l'équilibre entre formation pratique sur le lieu de travail et formation plus formelle afin de toujours garantir que les employés sont le mieux préparés à relever les défis actuels et à venir.

Nombre moyen d'heures de formation des femmes par site, 2022-2024



Nombre moyen d'heures de formation des hommes par site, 2022-2024



Dépenses moyennes consacrées à la formation et au développement par employé, 2022-2024 (\$)

Site	2022	2023	2024
Société	1 554	25	14
Syama	1 912	234	348
Mako	596	149	586

Programmes d'apprentissage, de stages et de bourses

Nos deux sites d'exploitation d'Afrique occidentale organisent des programmes annuels d'apprentissage et de stages pour favoriser le développement des jeunes issus des communautés locales. Le but est de leur fournir les opportunités et les compétences nécessaires pour qu'ils trouvent d'autres moyens de subsistance que l'exploitation minière.

À Syama, nous avons engagé 59 stagiaires pour une expérience professionnelle de trois à six mois et à Mako, nous avons eu 16 stagiaires tout au long de l'année. En nous appuyant sur nos programmes de formation, nous avons lancé en 2024 le programme de bourses Mako qui aide les jeunes talents de la commune de Tomborokoto dans la poursuite de leurs études. Les bourses sont attribuées à des élèves d'écoles primaires, d'un collège et d'un lycée.

De plus amples informations sur notre programme de stages figurent dans la section Communauté du présent rapport.

Évaluations et développement des performances

Dans le cadre de notre processus annuel d'évaluation et de développement des performances, tous nos employés font l'objet d'une évaluation de performances. Ce processus leur donne une occasion formelle de recevoir des commentaires sur leurs résultats et d'aborder le sujet de leur évolution professionnelle.

Nous cherchons continuellement des moyens d'améliorer le processus d'évaluation des performances afin qu'il reste pertinent. Nous souhaitons également que le recours à des ressortissants nationaux devienne une mesure de performance pour les employés expatriés. C'est pourquoi nous continuons à envisager de lier, s'il y a lieu, l'obligation d'encadrer les employés nationaux à leur rémunération variable.



SANTÉ, SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

Notre approche en matière de management

Resolute Mining a mis en place un système de gestion de la santé, de la sécurité et de la sûreté principalement pour fournir un cadre à l'exploitation en toute sécurité des mines, des usines de traitement des minerais et de l'exploration, mais aussi en tant qu'exigence de la norme ISO 45001. Les systèmes de gestion sont applicables à l'ensemble du personnel travaillant dans nos sites, notamment nos sous-traitants, et les normes utilisées par nos partenaires contractuels ne peuvent être moins restrictives que nos exigences.

Politiques, plans et normes

Le système de gestion de la santé, de la sécurité et de la sûreté au travail est guidé par notre politique et étayé par une série de plans et de normes qui définissent les exigences minimales. La vérification de la mise en œuvre effective des normes est assurée par des inspections et des « chasses aux dangers », qui sont des éléments indispensables de l'Engagement du leadership visuel, ainsi que par le programme d'audit plus formel mené par les dirigeants des sites et les visiteurs de la société sur les sites. La performance en matière de santé et de sécurité fait partie intégrante des objectifs de performance et est liée à la rémunération annuelle.

Audits et inspections

Au cours de l'année 2024, 112 audits et 190 audits des risques critiques ont été réalisés dans le cadre de 515 Engagements du leadership visuel.

Les responsables opérationnels ont effectué 10 308 inspections de leurs lieux de travail, de leurs outils et de leurs équipements afin de s'assurer de leur conformité aux normes applicables.

Les procédures détaillent les mesures à prendre pour atteindre le respect des normes et ont été vérifiées au moyen de 527 observations de tâches planifiées (OTP). Chaque OTP est l'occasion de veiller à ce que la procédure utilisée soit appropriée et à jour, et de vérifier que le travailleur observé suit la procédure et travaille en toute sécurité. Les sites d'exploitation sont habilités à compiler leurs documents spécifiques afin de s'aligner sur les exigences du groupe, mais ces documents ne peuvent être moins restrictifs que ces dernières.

Engagement en matière de santé et de sécurité

Nous sommes conscients que les performances de nos systèmes dépendent de ceux qui les utilisent. C'est pourquoi nous interagissons constamment avec nos collaborateurs pour nous assurer qu'ils comprennent leur rôle, qu'ils savent comment travailler en toute sécurité dans des environnements difficiles, et pour obtenir leurs retours d'informations dans un but d'amélioration continue. Pour ce faire, nous avons mis en place des activités telles que :

- les réunions de sécurité mensuelles ;
- les interactions de leadership visibles sur le terrain ;
- les inspections hebdomadaires dans tous les départements ;
- les discussions « toolbox » hebdomadaires ;
- les visites régulières du PDG et du Comité exécutif.

Nous disposons de comités officiels qui représentent les travailleurs pour les questions relatives à la santé et à la sécurité au travail. Ces comités contribuent à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de nos approches en matière de gestion de la santé et de la sécurité, et servent de forum pour

la communication des questions de santé et de sécurité à la direction, et vice-versa. Les comités, composés d'hommes et de femmes, se réunissent régulièrement tout au long de l'année et les réunions font l'objet d'un procès-verbal. Nous surveillons la fréquence de ces événements dans le cadre de notre portefeuille d'indicateurs avancés, qui sont conçus pour suivre les actions en cours visant à prévenir les maladies et les accidents.

Nos équipes de sécurité passent une grande partie de leur temps sur le terrain, conseillant et guidant les opérateurs sur les normes de sécurité et de santé appropriées afin de prévenir les incidents. Au total, 1 186 inspections de ce type ont été effectuées sur nos sites d'exploitation au cours de l'année.

Nous exerçons un contrôle strict sur l'accès à nos sites, afin de connaître à tout moment le nombre et le statut des personnes qui y travaillent, qu'il s'agisse d'employés ou de sous-traitants.

Le Forum mensuel sur la sécurité du groupe, organisé par le directeur des opérations, est largement suivi par les équipes de direction des sites d'exploitation et leur permet d'interagir avec les responsables opérationnels du Groupe. Au cours de ces forums importants, les incidents à fort potentiel (IFP), les plans d'amélioration de la sécurité et tous les autres sujets d'actualité liés à la santé et à la sécurité ont été abordés, et les normes ont été alignées.

Nous encourageons l'ensemble du personnel à signaler les dangers potentiels et les situations dangereuses ainsi que tous les incidents liés à la santé et à la sécurité sans crainte de représailles. En 2024, 264 incidents ayant entraîné des dommages ont été signalés. Nous nous sommes concentrés sur les indicateurs avancés, et 1 558 dangers et 40 comportements à risque ont été enregistrés.

Dans le cadre de la priorité accordée aux indicateurs avancés, Resolute Mining a conservé ses certifications ISO 45001 après avoir passé avec succès un audit indépendant en novembre. Par ailleurs, l'Autorité malienne de l'aviation civile a renouvelé la certification de l'aérodrome privé de Syama.

Performances en matière de santé et de sécurité

Resolute Mining a le plaisir d'annoncer qu'en 2024, ses sites d'exploitation n'ont enregistré aucun accident mortel, en grande partie grâce à l'application inébranlable des normes et des procédures par ses collaborateurs, sous la direction avisée de leurs superviseurs. Nous n'avons eu aucun accident mortel lié au travail, que ce soit parmi les employés de Resolute ou ceux des sous-traitants, dans aucune de nos mines au cours des sept dernières années.

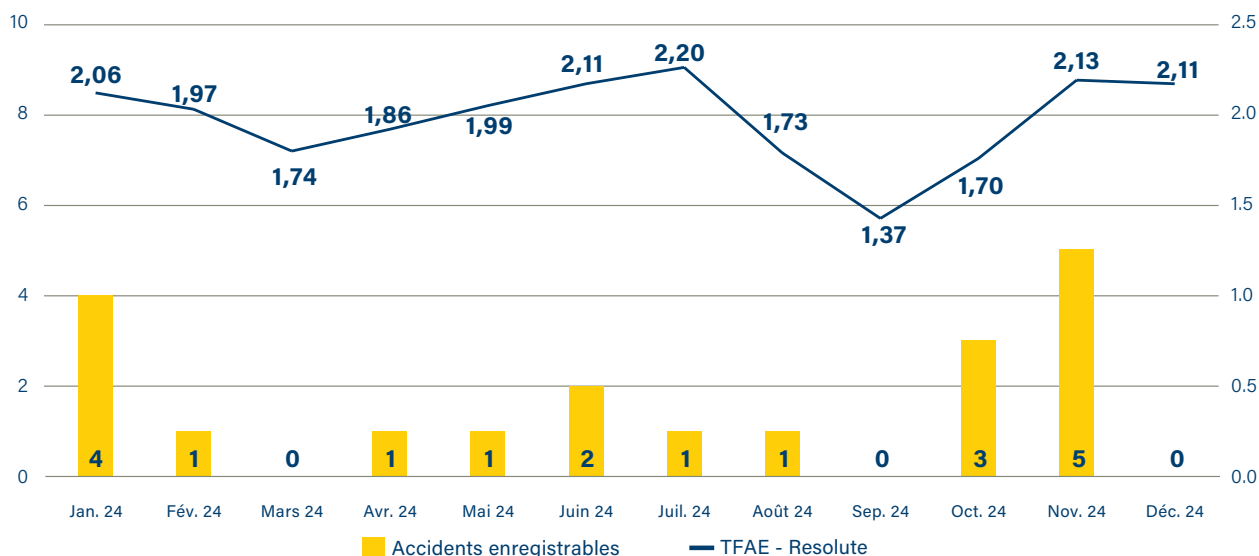
Malheureusement, 30 accidents du travail ont été signalés. Ces accidents comprenaient 13 cas de blessures nécessitant des soins médicaux (MTI), quatre cas d'accidents avec restriction de travail (RWI) et deux accidents avec arrêt de travail (LTI), dont le premier est survenu après 1 119 jours sans LTI.

Afin de pouvoir comparer nos performances en matière de santé et de sécurité à celles de nos pairs dans l'industrie minière, nous avons décidé au mois de juin de réexaminer notre norme de déclaration des incidents pour l'aligner sur les directives du CIMM. Les nouvelles normes sont à bien des égards plus strictes que les anciennes exigences en matière de déclarations internes. À titre d'exemple, la classification RWI a disparu et tout accident entraînant une restriction de travail est désormais considéré comme accident avec arrêt de travail.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle norme, l'indicateur de performance clé interne a été porté à 2,6 pour s'aligner sur le TFAE moyen déclaré par les membres du CIMM à la fin de 2023. Nous sommes heureux d'annoncer que le TFAE en fin d'année était de 2,11, bien en dessous de la moyenne de référence. Nous nous efforcerons d'améliorer ce résultat à l'avenir.

Taux de fréquence des accidents enregistrables (TFAE) 2024

TFAE moyenne glissante sur 12 mois (mma)

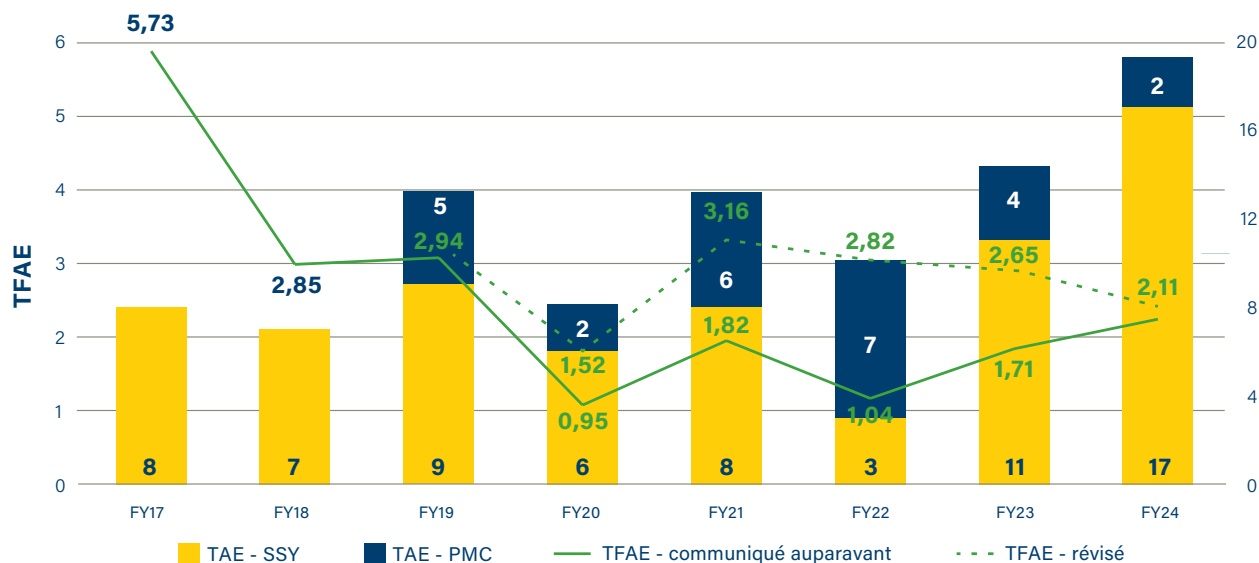


Un audit interne du processus de déclaration, comprenant une évaluation de 120 rapports de blessures remontant à 2020, a été mené au cours de l'année. Cette étude a révélé certains doublons dans les heures d'exposition et six blessures

nécessitant des premiers soins classées de manière incorrecte, ce qui a eu un impact négatif important sur le TFAE. Le graphique ci-dessous montre ces écarts, et un contrôle strict du processus de déclaration a été mis en place.

Taux de fréquence des accidents enregistrables (TFAE) pour le Groupe, 2017-2024

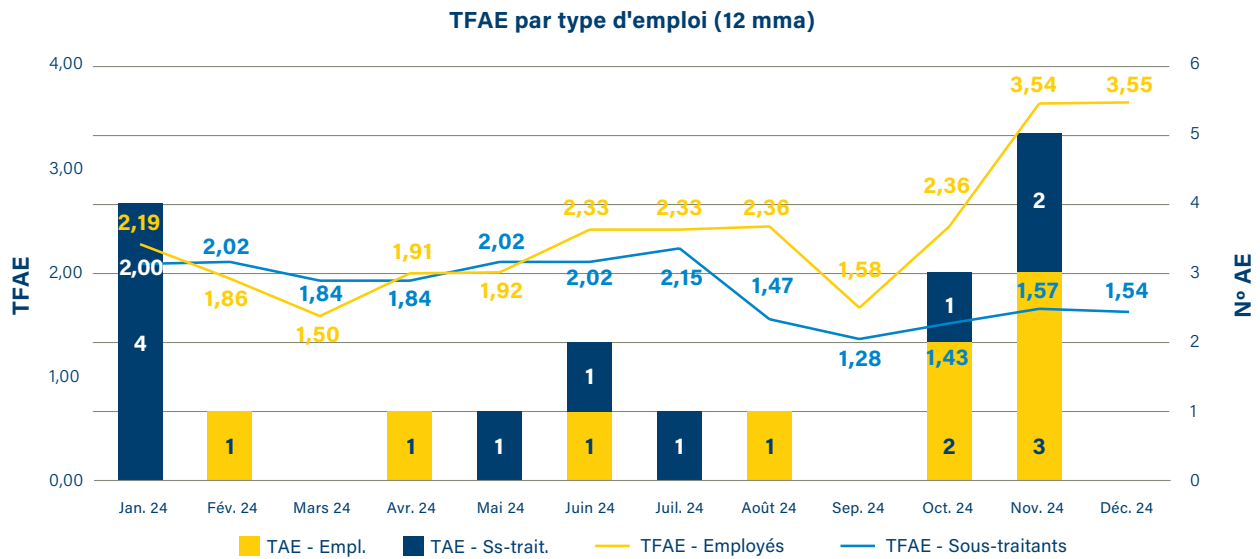
TFAE (en glissement annuel)



Parallèlement, tous les incidents ont été classés par type d'emploi, ce qui a permis de fournir des informations plus détaillées sur les employés à temps plein de Resolute Mining et les employés contractuels. Ces derniers comprennent les

travailleurs occasionnels, le personnel engagé directement par Resolute Mining et le personnel travaillant pour des entreprises que Resolute Mining sous-traite. Le graphique ci-dessous reflète ces données.

Taux de fréquence des accidents enregistrables (TFAE) pour le Groupe, 2024 par type d'emploi



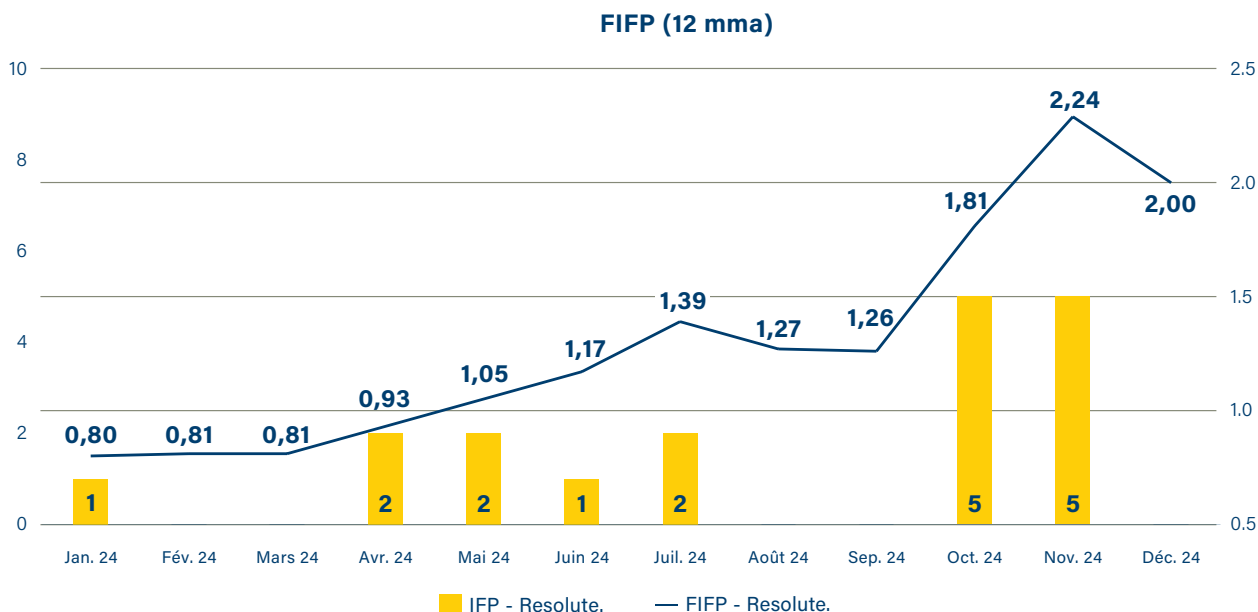
L'analyse des blessures déclarées montre que :

	Groupe	Mako	Syama	Employés	Sous-traitants	Hommes	Femmes
Nombre de décès	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	2	1	1	2	0	2	0
Nombre d'accidents enregistrables	19	2	17	9	10	19	0
TFAE par 1 m d'heures (moyenne glissante sur 12 mois [mma])	2,11	0,78	2,84	3,55	1,54	2,11	0
Nombre de blessures nécessitant des premiers soins	10	6	4	6	4	10	0
Fréquence de toutes les blessures	3,22	3,13	3,51	5,92	2,16	3,22	0

Dix-huit incidents à fort potentiel (IFP) ont été déclarés au cours de l'année. Il s'agit de presque accidents qui ont ou auraient pu entraîner un arrêt de travail ou des conséquences plus graves. Il s'agit d'une augmentation significative par rapport aux six déclarés en 2023. Bien que conscients du risque et de la fréquence des IFP, nous pensons que cette augmentation reflète l'amélioration de la gouvernance des indicateurs déclarés. Deux accidents de travail signalés en octobre et en novembre ont été automatiquement classés comme IFP, et un incident important ayant porté atteinte à notre réputation en novembre a été classé comme IFP.

La gravité de ces incidents a nécessité une enquête approfondie et la supervision d'un membre du comité exécutif afin de s'assurer que les causes profondes ont bien été identifiées et que des mesures solides ont été mises en œuvre pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent. Les incidents dont les causes profondes se répètent sont inacceptables pour Resolute.

Fréquence des incidents à fort potentiel (IFP) au sein du Groupe, 2024



ZOOM SUR

PRÉPARATION AUX INTERVENTIONS D'URGENCE

En plus de disposer de procédures claires pour les interventions d'urgence sur nos sites, nous organisons régulièrement des formations dans ce domaine. Ces sessions permettent d'évaluer notre niveau actuel de préparation et d'améliorer les compétences et les capacités des membres de l'équipe.

Par exemple, un exercice organisé à Syama en 2024 visait à évaluer les délais de réaction de l'équipe d'intervention d'urgence, à évaluer la réaction du personnel du site aux alarmes d'urgence et à tester l'efficacité du plan de gestion des urgences en cas de rupture du barrage de l'installation de gestion des résidus (IGR).

La simulation de la situation d'urgence portait sur des exercices de rassemblement et d'évacuation déclenchés par une défaillance simulée de l'IGR. La planification de l'exercice a impliqué le personnel clé, notamment le directeur général des opérations et du développement durable, les responsables du site et les superviseurs, tout en laissant les autres membres du personnel dans l'ignorance afin de garantir une réponse authentique.

L'exercice a révélé des performances exemplaires de la part des différentes équipes. L'équipe d'intervention d'urgence (ERT) a fait preuve de rapidité et d'efficacité dans ses interventions. L'équipe de gestion de crise (CMT) a fait preuve d'une excellente coordination, d'une bonne communication et d'un comportement calme pendant la crise. L'équipe de gestion de l'environnement a rapidement prélevé des échantillons d'eau à des fins d'analyse chimique à partir de sources contaminées situées à proximité.

Des domaines d'amélioration ont été identifiés, notamment la nécessité d'améliorer les canaux de communication en cas d'urgence, de disposer de cartes précises en cas de rupture du barrage de l'IGR et d'un accès sécurisé aux zones touchées. En outre, il a été démontré que la distinction entre le coordinateur des situations d'urgence de l'IGR et le responsable de l'ERT devait être clarifiée.

Pour répondre à ces conclusions, la mine de Syama a défini une série d'actions. Il s'agit notamment de discuter des résultats de l'exercice lors de réunions « toolbox » dans chaque département, d'organiser une formation spécifique à la gestion des situations d'urgence liées aux résidus, de détailler la carte à utiliser en cas de rupture du barrage de l'IGR et de l'aligner avec celle de l'ERT, et d'établir les limites d'inondation pour les scénarios les plus pessimistes.

La société a également souligné l'importance de centraliser la communication via la salle de contrôle de la sécurité et a recommandé de débroussailler le long de la limite maximale d'inondation afin de faciliter la logistique en cas d'urgence. Parmi les autres actions recommandées figurent la sensibilisation et la formation des communautés locales aux ruptures de barrage de l'IGR, la révision des procédures opérationnelles standard de sécurité pour l'accès d'urgence de la CMT, et la nomination de représentants spécialisés en tant que coordinateurs d'urgence pour l'IGR.

Santé, hygiène et bien-être

Nous sommes conscients qu'en raison de la nature de nos activités, les membres de notre personnel peuvent être exposés à des risques de santé au travail. Ils peuvent notamment être exposés au bruit, à l'inhalation de poussière et de produits chimiques, ils peuvent être blessés ou contaminés par des maladies locales. Nous améliorons continuellement nos stratégies et nos initiatives de prévention pour atténuer les risques de maladies, et notamment les risques de maladies liées au travail. Cela consiste à appliquer les mesures suivantes :

- fourniture à tous nos employés des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés, notamment des protections auditives, des lunettes de sécurité, des masques anti-poussière et des appareils respiratoires. Nous fournissons également des EPI adaptés en fonction du sexe de notre personnel ;
- évaluations annuelles et surveillance dans le domaine de la santé au travail ;
- organisation d'une formation sur la manipulation et le stockage en toute sécurité des substances dangereuses à l'intention des membres du personnel qui y sont exposés ;
- surveillance et rapports dans le domaine de l'hygiène au travail ;
- gestion des maladies infectieuses ;

- installations médicales primaires, de médecine du travail et d'urgences renforcées sur chaque site ;
- protocoles d'évacuation en cas de blessures et d'urgences médicales et formation aux procédures de réponse aux situations d'urgence ;
- programme d'atténuation des risques liés au paludisme ;
- initiative pour l'ergonomie visant à éliminer ou à minimiser le risque de blessure ou d'inconfort dans l'environnement de travail ;
- audit annuels des infrastructures et des pratiques médicales sur site par des tiers pour vérifier que les capacités sanitaires sur chaque site restent adéquates et alignées sur les bonnes pratiques, et notamment sur les consignes de l'OMS.

Nous surveillons de près les expositions aux risques du travail pour la santé et les maladies infectieuses dans nos installations. Nos deux sites sont équipés de cliniques pour coordonner les efforts de surveillance et de prise en charge.

Les cliniques sur place ont été actives toute l'année. Au total, 8 899 cas cliniques ont été déclarés, dont 24 % dans le cadre d'une surveillance médicale de routine et le reste dans le cadre de consultations sans rendez-vous. En moyenne, 34 dossiers ont été traités chaque jour.

Répartition des cas cliniques dans le Groupe, 2024

	Mako	Syama	Société	Total
Examens médicaux à l'embauche	191	1 496	39	1 726
Examens médicaux annuels	17	152	96	265
Examens médicaux de sortie	15	97	17	129
Total de la surveillance médicale de routine	223	1 745	152	2 120
Cas sans rendez-vous	3 009	3 770	0	6 779
Nombre total de cas	3 232	5 515	152	8 899
Cas par mois	269	460	13	742
Cas par jour	12	21	1	34

Surveillance de la santé et de l'hygiène

Au total, 2 534 tests de dépistage du paludisme ont été effectués et 14 % d'entre eux se sont révélés positifs, ce qui a permis d'administrer un traitement à un stade précoce pour éviter une maladie grave. Grâce à la mise en place de vastes programmes de vaccination, le risque de Covid-19 a considérablement diminué, avec seulement trois cas positifs enregistrés, tous concernant des employés de Mako.

Un suivi régulier et continu des facteurs de perturbation de la santé et de l'hygiène a été entrepris. Au total, 2 498 échantillons ont été prélevés afin d'identifier de manière proactive les expositions potentiellement dangereuses, dont 1 995 échantillons de sources d'eau potable, 273 échantillons de surfaces de cuisine et de mess, 54 tests de détection pour les poussières respirables et 59 échantillons pour la surexposition au cyanure.

Afin de s'assurer que le personnel est apte à travailler, 175 471 tests d'alcoolémie ont été effectués. Vingt-huit cas positifs ont été enregistrés. Ces personnes se sont vu refuser l'accès au site et ont fait l'objet de mesures disciplinaires. Dix résultats positifs ont été enregistrés sur les 2 293 tests de dépistage de drogues effectués.

Au Mali, six personnes ont été évacuées de Syama vers Sikasso ou Bamako en raison d'une détérioration de leur état de santé due à des maladies chroniques, et une personne a été évacuée vers Bamako pour le traitement en urgence d'une blessure non liée au travail. Un expatrié a été évacué de Bamako vers l'Afrique du Sud pour y recevoir un traitement d'urgence suite à l'apparition soudaine d'une maladie neurologique.

À Mako, un expatrié a été évacué vers le Ghana pour une maladie aiguë.

Un cabinet médical a été chargé de procéder aux examens médicaux de routine des employés de l'entreprise et des expatriés, de vérifier les procédures médicales dans les cliniques du site pour s'assurer qu'elles sont conformes aux bonnes pratiques, et de fournir des conseils éclairés sur les cas de traumatismes potentiels. Le consultant a entrepris un audit des cliniques sur place et a examiné les hôpitaux de Bamako, Dakar et Kédougou afin de s'assurer qu'ils sont en mesure de traiter les cas de traumatismes qui peuvent leur être adressés depuis les sites miniers.

Assistance aux employés

Dans les bureaux de Resolute, nous proposons un programme d'assistance aux employés (PAE) dans le cadre de l'assurance-maladie complémentaire. Ce programme comprend une ligne téléphonique d'urgence pour les cas de stress et des services de conseil, et s'étend aux cadres supérieurs de Syama et de Mako. Nous évaluons en permanence la nécessité d'un programme structuré pour soutenir les équipes médicales et humaines sur nos sites miniers, qui sont actuellement les alternatives culturellement acceptées à l'utilisation d'un PAE.

La réorganisation des tâches est une autre option offerte aux employés de nos sites pour faciliter la gestion du stress, bien qu'elle ne soit pas souvent utilisée, ce qui signifie qu'elle pourrait nécessiter des améliorations pour être plus efficace.

Santé mentale et bien-être

La formation à la gestion du stress sur le site de Syama est dispensée dans le cadre de la formation et de la procédure de gestion de la fatigue. Les informations sur le stress sont largement accessibles aux employés dans le cadre des séances d'initiation et des réunions « toolbox » organisées régulièrement. Les données internes relatives à la santé et à la sécurité sont utilisées pour évaluer les niveaux de stress et leurs causes par le biais d'évaluations régulières des risques. Elles sont ensuite analysées lors de la réunion mensuelle du comité de santé et de sécurité. Les représentants du personnel assistent à cette réunion pour discuter des questions d'actualité et des recommandations.

Nous minimisons le recours aux heures supplémentaires afin de réduire le stress lié à la surcharge de travail grâce à des tableaux de service qui garantissent le maintien d'une présence adéquate pendant les pauses des employés.

L'évaluation des risques liés au stress fait partie des responsabilités quotidiennes du management et est incluse dans le registre des risques, les évaluations des risques, les évaluations de la sécurité au travail et les évaluations informelles des risques sur nos sites.



SÛRETÉ

La fonction Sûreté de Resolute permet à notre personnel de travailler dans un environnement sûr et sécurisé, et préserve la sûreté de nos actifs dans des environnements potentiellement instables sur le plan social et sur le plan politique. Notre approche en matière de sûreté est à la fois basée sur les risques et sur les parties prenantes. Des professionnels de la sécurité qui ont accès en temps réel à des informations provenant de multiples sources assurent la fourniture de ces informations et un soutien aux opérations du site.

Plan de sûreté complet

Au niveau des sites, nous disposons d'un plan de sûreté complet offrant une approche en plusieurs strates. Il intègre des stratégies de Prévention du crime par l'aménagement du milieu, comprenant des interventions d'équipes cynophiles, des drones de surveillance et une équipe de support au sol, mais aussi un contrôle d'accès biométrique et un système de surveillance électronique.

Notre philosophie en matière de sûreté repose sur le principe reconnu des 3D : Détecter, Retarder et Refuser (« Detect, Delay and Deny »). Pour permettre la détection, des caméras PTZ (pan-tilt-zoom) à fort grossissement sont installées à des endroits stratégiques afin que le personnel chargé du contrôle de la sécurité puisse détecter les mouvements et zoomer si une menace est détectée, avec un meilleur éclairage à l'appui.

Resolute dispose d'un département de sécurité nationale doté d'un personnel complet et formé. Il est chargé d'anticiper les menaces pesant sur notre personnel et nos actifs en recueillant des informations aux niveaux régional et local afin de dresser un tableau de la situation en matière de renseignement. Ce système est renforcé par des outils tiers qui fournissent au personnel de sécurité des sites et du Groupe des informations en temps réel sur les risques et les incidents liés aux voyages, à la sécurité, aux conflits, à la criminalité et au terrorisme, en complément des renseignements locaux.

L'engagement et le recrutement de résidents des communautés environnantes comme observateurs de sécurité autour des périmètres des zones à haut risque renforcent nos capacités en matière de sûreté et améliorent la surveillance des actifs et des installations de la société. Les patrouilles itinérantes sont appuyées par une équipe d'intervention de sécurité et l'unité cynophile est déployée si nécessaire. Pour retarder et repousser les insurgés potentiels, des clôtures solides sont installées autour des zones à haut risque et les biens de grande valeur sont mis en sécurité dans des magasins fermés à clé. Les forces de sécurité du pays hôte sont intégrées dans le plan de gestion de la sûreté afin d'aligner les stratégies et de fournir des procédures opérationnelles standard.

Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme

Nous travaillons en partenariat avec les autorités locales, y compris la police et la gendarmerie, pour apporter une réponse légale aux actes de délinquance commis autour des sites. Ces relations sont renforcées par l'alignement de Resolute sur les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme. Une formation sur l'application de ces Principes et l'usage de la force a été dispensée par les autorités compétentes au personnel de sécurité de la société et aux observateurs de sécurité locaux.

Afin d'assurer la sécurité des voyageurs d'affaires et des expatriés, une application tierce liée à leurs itinéraires réservés permet de suivre leur position pendant leurs déplacements, et des informations actualisées sur leur itinéraire sont mises à la disposition de nos voyageurs par l'intermédiaire de l'assureur de la société.



SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS LOCALES

Dans cette section :

- Notre approche en matière de management
- Génération de valeur : notre contribution économique
- Engagement des communautés
- Plaintes et griefs des communautés
- Investissements communautaires
- Approvisionnement local



NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE MANAGEMENT

Resolute est consciente que les parties prenantes externes sont essentielles à la réussite à long terme de la société et qu'elles peuvent être directement touchées, de manière positive ou négative, par ses activités et ses performances. Nous mettons donc en œuvre des systèmes de gestion, des pratiques et des mesures de protection efficaces pour atténuer tous les impacts négatifs.

Nous nous engageons à entretenir un dialogue constructif avec nos parties prenantes externes afin de comprendre et de répondre, dans la mesure du possible, à leurs besoins et à leurs préoccupations, afin d'obtenir et de conserver notre « licence sociale d'exploitation ».

Nous souhaitons être un partenaire stratégique qui favorise le développement durable des communautés voisines, en soutenant l'impact socio-économique positif à court terme et à long terme et en promouvant des initiatives de développement. Nous contribuons au développement économique durable des communautés locales en créant des emplois directs et indirects et en offrant des opportunités d'approvisionnement et d'investissements sociaux.

Notre approche de la performance sociale est étayée par notre Politique de performance sociale d'entreprise et mise en œuvre sur le site au moyen de normes de gestion, de plans et de procédures opérationnelles. Notre Politique sociale clarifie nos attentes, garantit la conformité de toutes nos opérations et favorise l'amélioration des performances.

Dans le cadre de notre Politique, nos engagements comprennent :

- Le respect de toutes les lois, tous les règlements et toutes les conditions de licence applicables.
- L'assurance que les risques et opportunités sociaux sont pris en compte dans le cadre de gestion des risques de la société et gérés efficacement.
- La mise en œuvre de mesures destinées à éviter, minimiser, réduire ou compenser les impacts négatifs en lien avec nos activités, tout en reconnaissant que les femmes, les enfants, les populations indigènes et les autres groupes vulnérables vont certainement subir des impacts à différents niveaux.
- L'intégration de l'évaluation des risques sociaux et des impacts dans tous les processus de planification et décisions d'investissement importants.

- La formation de nos collaborateurs à l'identification et à la gestion des risques et des impacts sociaux.
- Une collaboration régulière avec toutes les parties prenantes concernées.
- La mise en œuvre de mesures visant à éviter, minimiser ou atténuer les impacts négatifs liés à l'activité.
- La définition des objectifs de la société afin de responsabiliser les collaborateurs et d'améliorer les performances environnementales.
- La communication proactive des informations aux groupes de parties prenantes concernées.

En tant que membre du Conseil Mondial de l'Or, Resolute s'engage à respecter les Principes d'exploitation minière aurifère responsable (RGMP), qui définissent un ensemble de principes pour une exploitation aurifère responsable tout au long de la durée de vie de la mine. Nous nous engageons également à développer des bonnes pratiques qui tiennent compte des normes de performance de la Société financière internationale (SFI) en matière de durabilité environnementale et sociale, du cadre de développement durable du Conseil international des mines et métaux (CIMM) et d'autres directives et normes de référence.

Outre la Politique de performance sociale, nous avons des Politiques sociales spécifiques, y compris notre Politique relative aux droits humains et notre Politique de chaîne d'approvisionnement. Elles sont disponibles à l'adresse suivante : www.rml.com.au/corporate-governance

Conformément à notre analyse d'importance relative 2024, cette section du rapport se concentre sur notre engagement auprès des communautés locales. Plus précisément, elle couvre :

- **Les communautés locales, y compris l'engagement des parties prenantes.**
- **Les performances économiques, y compris la présence et l'impact sur le marché**
- **La contribution économique, y compris l'impact sur les communautés et les mesures de gestion.**
- **Les investissements communautaires.**
- **Les pratiques d'approvisionnement, notamment l'approvisionnement local.**



GÉNÉRATION DE VALEUR : NOTRE CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE

Nous avons à cœur de générer de la valeur économique pour toutes les parties prenantes dans les pays où nous sommes présents.

La création de valeur se traduit par les salaires payés aux employés, les paiements aux fournisseurs, les paiements au gouvernement (sous la forme d'impôts, de redevances et de droits) et les investissements communautaires. Ces contributions, qui ont un impact économique direct et indirect important lorsqu'elles sont bien gérées, peuvent améliorer la qualité de vie des communautés environnantes et favoriser le développement socio-économique global du pays d'accueil. Nous conservons également la valeur économique restante après distribution afin de la réinvestir à l'avenir. La valeur

économique directe générée et distribuée de nos mines en exploitation est présentée dans les tableaux ci-dessous.

En 2024, Resolute a apporté une contribution économique directe de plus de 801 millions \$ au Mali et au Sénégal. Cette somme comprend les paiements versés aux gouvernements nationaux et régionaux (308 millions \$), des coûts liés aux emplois directs (salaires et avantages) s'élevant à 52 millions \$ et des investissements communautaires de 2,2 millions \$ destinés à améliorer l'éducation, la santé et le développement des moyens de subsistance. Pour plus de détails sur nos performances financières, voir le rapport annuel 2024 de la société, disponible à l'adresse <https://www.rml.com.au/investors/reports/>.

Valeur économique ajoutée

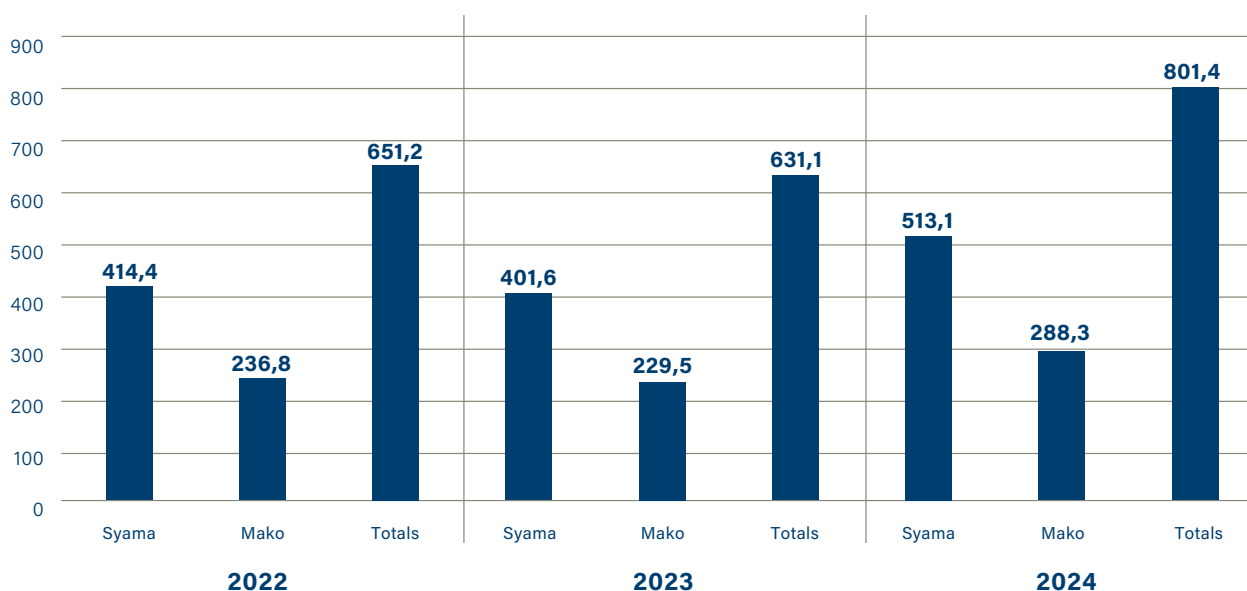
	2022 en millions \$			2023 en millions \$			2024 en millions \$		
	Syama	Mako	Total	Syama	Mako	Total	Syama	Mako	Total
Valeur économique générée : revenus	414,4	236,8	651,2	401,6	229,5	631,1	513,1	288,3	801,4
Frais d'exploitation	261,1	143,3	404,4	251,6	151,8	403,4	219	125,8	344,8
Salaires et avantages ¹	35,6	14,3	49,9	38	15,1	53,1	39,9	12,3	52,2
Paiements aux fournisseurs de capitaux	3,2	44,2	47,4	3,4	9	12,4	3,8	67,2	71
Paiements au gouvernement ²	85,8	14,4	100,2	80,8	23,5	104,3	262,1	46,6	308,7
Investissements communautaires ³	1,8	1,1	2,9	0,9	1,2	2,1	1	1,2	2,2
Sous-total valeur économique distribuée	387,5	217,3	604,8	374,7	200,6	575,3	525,8	253,1	778,9
Valeur économique conservée	26,9	19,5	46,4	26,9	28,9	55,8	-12,7	35,2	22,5

¹ Salaires et avantages bruts des employés nationaux

² Comprend les redevances, les autres taxes et droits, et les autres aides institutionnelles

³ Investissements ne constituant pas des mesures d'atténuation des impacts

Revenus (millions \$)



ENGAGEMENT DES COMMUNAUTÉS

Resolute reconnaît l'importance de l'engagement des parties prenantes pour entretenir des relations solides avec les communautés environnantes. Nous y parvenons à travers un dialogue régulier qui favorise la confiance, le respect et la transparence, et qui sert de mécanisme pour renseigner les activités continues d'évaluation et d'atténuation des risques. L'engagement des communautés est un processus continu qui commence dès la phase d'exploration et se poursuit tout au long du cycle de vie de la mine jusqu'après la fermeture.

Contexte

La mine d'or de Mako est située dans la commune de Tomboronkoto et quatre villages se trouvent dans sa zone d'influence, à savoir Tambanoumouya, Linguekoto, Niéméniké et Mako. Les principales ethnies représentées sont les Malinkés et les Peuls, qui parlent respectivement le malinké et le fulfulde. Les principales sources de revenus de nos communautés sont l'agriculture, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, l'élevage et le petit commerce. Selon l'Agence nationale de la statistique (ANSD, 2023), la population totale de ces villages est de 446 foyers, soit 4 877 personnes, dont 46 % de femmes.

La mine d'or de Syama comprend une mine souterraine déjà exploitée et une série de fosses à ciel ouvert, ainsi que le

complexe de Tabakoroni, composé d'une série de fosses à ciel ouvert situées à proximité et à 35 km de Syama. La mine d'or de Syama est située dans la commune de Fourou, dans le cercle de Kadiolo et la région administrative de Sikasso. Les villages directement concernés sont Syama, Glambere, N'Golopene, Bananso, Tembleni, Tabakoroni, Finkolo et Fourou, soit environ 47 500 habitants. Les villages indirectement impactés sont Lolle, Dieou, Piama, Ouatialy, Baloulou et Fouguele, soit environ 17 500 habitants. Les femmes représentent 52 % de la population. Les communautés sont issues des groupes ethniques Sénoufo et Samogo et vivent de l'agriculture de subsistance, de l'élevage et de l'exploitation minière artisanale.

Processus d'engagement

La société promeut une communication transparente, un dialogue interactif et une participation inclusive pour veiller à prendre en compte les points de vue et les inquiétudes des communautés locales lors des prises de décision.

Les plans d'engagement des parties prenantes sont à la base de tous les engagements. Ils sont élaborés au cours de l'étude d'impact environnemental et social, puis réexaminés pendant la durée de vie de la mine. Les plans sont élaborés à partir de l'identification et de la cartographie des parties prenantes, de leurs intérêts et de leur influence, afin de comprendre le contexte du projet, ses impacts et de réduire les risques pour la société. Les parties prenantes comprennent les organisations locales et régionales qui sont touchées ou intéressées par nos activités. Il s'agit notamment des groupes communautaires, des fonctionnaires et des autorités locales, des représentants des travailleurs et des organisations commerciales telles que celles qui font partie de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous avons mis en place des structures de consultation permanentes et *ad hoc* afin de nous assurer qu'un large éventail de parties prenantes ont accès aux informations exactes en temps voulu. À travers cet engagement, nous souhaitons comprendre les points de vue et les inquiétudes des communautés locales, tenir compte des retours d'information et des réclamations, et assurer des discussions appropriées sur le plan culturel.

Nous mettons en œuvre diverses méthodes d'engagement des parties prenantes en fonction du contexte social et culturel. Il s'agit notamment de réunions hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles, et *ponctuelles*. Elles peuvent prendre la forme de réunions publiques, de visites à domicile, de visites guidées du site minier et de discussions de groupe avec divers groupes de parties prenantes, notamment des membres de la communauté (dirigeants communautaires, anciens, hommes, femmes, jeunes), des autorités locales, régionales et nationales, des fournisseurs et des organisations non gouvernementales (ONG). Nous utilisons également des panneaux d'affichage, des lettres et des émissions de radio pour diffuser l'information.

En 2023, le Plan biennal d'engagement des parties prenantes de Syama a été mis à jour et validé par le Comité de consultation des communautés minières de Syama (SMCCC) et le Comité de consultation des communautés minières de Finkolo (FMCCC), créés pour faciliter l'engagement. Ce plan biennal fournit des

orientations sur l'engagement avec les communautés locales, les représentants du gouvernement et les autres parties prenantes locales associées aux activités de Syama. L'objectif est de promouvoir la participation du public, d'établir et d'entretenir des relations avec les parties prenantes locales, de garantir des canaux de communication ouverts, de fournir des forums et des mécanismes de traitement des griefs, et d'éviter l'aggravation inutile de griefs mineurs. Le plan vise à garantir une approche uniforme et cohérente à différents niveaux d'influence et d'impact. Il définit des stratégies générales largement applicables ainsi que des plans spécifiques pour des activités essentielles.

En 2024, les comités de consultation mentionnés ci-dessus et créés par Syama ont été transformés en un nouveau comité, conformément à la nouvelle législation minière malienne. Le rôle de ce comité, nouvellement constitué et chargé de missions et de responsabilités spécifiques, est de superviser toutes les initiatives de développement des communautés financées par le fonds minier qui sera mis en place. Le comité, appelé « Comité Technique de suivi du plan de développement communautaire (CTS-PDC) de la mine de Syama », est composé de 50 personnes issues des représentants (hommes, femmes, jeunes) et des autorités traditionnelles des 24 villages situés autour de la mine, ainsi que des autorités locales (maire, adjoint au maire, secrétaire général, services techniques). Il est présidé par le sous-préfet de Fourou. Son principal objectif est de définir, d'approuver et de mettre en œuvre le plan de développement communautaire. Ce forum permet également la consultation, le partage d'informations et la gestion des griefs.

Un comité de recrutement local se réunit également chaque mois afin de favoriser l'emploi des jeunes de la région. Un comité *ad hoc* chargé des indemnisations supervise toutes les activités en la matière.

L'équipe communautaire organise des consultations hebdomadaires dans tous les villages afin d'échanger sur des sujets variés en fonction des activités minières et des préoccupations des communautés.

En 2024, un total de 304 consultations ont été menées sur des thèmes aussi variés que l'eau, la santé, l'éducation, les activités génératrices de revenus, l'exploitation minière artisanale et la sécurité routière.

ZOOM SUR

ENQUÊTE SUR LA PERCEPTION DES COMMUNAUTÉS À SYAMA

En mai 2024, une enquête de perception a été menée dans 14 villages (huit directement touchés par la mine et six indirectement). Les impressions ont été recueillies à travers 301 enquêtes individuelles (deux tiers dans les villages touchés et un tiers dans les villages indirectement touchés) et 30 discussions de groupe, portant sur un échantillon représentatif de la communauté (hommes, femmes, jeunes, services techniques, administration et autorités locales). Ces personnes ont été invitées à donner leur avis sur le système de gestion environnementale et sociale de la société et sur sa mise en œuvre, ainsi que sur l'impact positif et négatif des activités opérationnelles de la mine.

L'enquête a montré que la plupart des personnes interrogées estimaient que le personnel de la mine était compétent et sensible aux normes culturelles. Presque toutes les personnes interrogées ont indiqué qu'elles étaient consultées et impliquées dans toutes les décisions ayant un impact sur la communauté et qu'elles avaient accès au mécanisme de gestion des griefs de la société. Elles ont reconnu les impacts physiques des opérations minières, mais ont indiqué que le système de gestion environnementale et sociale de la mine les minimisait et que les fonds de développement des communautés contribuaient de manière positive à l'amélioration des infrastructures sociales (eau, santé et éducation).

Les domaines dans lesquels les personnes interrogées se sont montrées moins satisfaites, et qui sont liés aux attentes élevées des communautés, concernent le partage des avantages socio-économiques en termes de développement d'activités génératrices de revenus et d'emplois locaux.

Les recommandations formulées sont les suivantes :

- Continuer à développer et à améliorer la communication avec les parties prenantes (en particulier les jeunes) et continuer à renforcer le mécanisme de gestion des griefs.
- Discuter de la procédure d'embauche locale avec le comité de recrutement local afin d'identifier les domaines à améliorer.

En 2024, Mako a commencé à réexaminer et mettre à jour son plan d'engagement des parties prenantes (Stakeholder Engagement Plan, SEP). L'engagement passe par le « Groupe de contact », qui est un comité consultatif local. Ce forum est habituellement composé de représentants des villages, de la commune et de la société. Au cours de ces sessions, la société peut présenter des mises à jour, de nouveaux développements et répondre aux préoccupations des parties prenantes.

Afin de promouvoir le contenu local et de s'assurer que les parties prenantes locales disposent des moyens d'exploiter les opportunités associées à la mine, il existe trois groupes consultatifs :

- Groupe technique Emploi.
- Le « Cadre des acteurs pour le Développement économique local », dirigé par le sous-préfet, qui rassemble tous les fournisseurs de la commune et est animé par le service Communautés de la société avec l'aide de l'équipe d'approvisionnement. Le groupe rassemble des représentants des quatre villages directement touchés, des représentants des différentes zones de la commune (Upper, Middle et Lower Niokolo) et un représentant de la rive gauche du fleuve Gambie. Il veille à la mise en place d'un système inclusif pour le recrutement de travailleurs non qualifiés et à une meilleure compréhension du processus par les communautés de la commune.
- Groupe technique Régional Achat locaux présidé par le gouverneur. En 2024, le gouvernement a créé une plateforme d'approvisionnement local pour la région de Kédougou qui comprend toutes les sociétés minières de la région.

En 2023, le gouvernement a demandé que le sous-préfet préside les réunions qui étaient auparavant présidées par le maire afin que l'autorité administrative ait accès à l'information et au contrôle de l'activité de la société et des inquiétudes de la communauté. La fréquence des réunions dépend de la disponibilité du sous-préfet.

Des réunions hebdomadaires et des forums communautaires réguliers sont également organisés dans les huit villages qui entourent la mine. Les principaux thèmes abordés sont la stratégie de mise en œuvre du fonds d'investissement social et environnemental et les difficultés rencontrées avec les programmes de restauration des moyens de subsistance, les programmes de développement des communautés et les opérations minières.

En 2024, 56 consultations ont été menées auprès de plus de 1 600 parties prenantes sur les thèmes du contenu local, de la santé et du développement des communautés.

Réunions communautaires formelles, 2019-2024

Mine	Groupe communautaire	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Syama	Comité consultatif des communautés (réunions mensuelles)	12	4	6	12	12	12
	Comité local d'indemnisation						3
	Comité de recrutement local	12	3	11	10	11	12
Mako	Comité consultatif local	12	3	3	4	1	1
	Groupe de travail sur le recrutement local	9	1	3	4	5	3
	Groupe de travail sur l'approvisionnement local	2	0	8	9	13	3
	Forum communautaire	0	0	4	3	5	18

PLAINTES ET GRIEFS DES COMMUNAUTÉS

La mise en place d'un mécanisme efficace de gestion des griefs au sein de la communauté est un élément important de notre approche de l'engagement des parties prenantes. Nous avons mis en place un mécanisme de règlement des griefs dans chacune de nos mines et veillons à ce que ces mécanismes soient facilement accessibles aux membres de nos communautés pour qu'ils puissent exprimer leurs préoccupations. Nous nous efforçons de résoudre ces problèmes rapidement et de manière respectueuse.

Procédures de traitement des griefs des communautés

La Procédure de traitement des plaintes et des griefs des parties prenantes et des communautés locales offre un mécanisme transparent pour faire remonter les griefs. Il s'agit d'un mécanisme légitime, simple, accessible, équitable et approprié sur le plan des droits et sur le plan culturel, qui permet aux parties prenantes et aux communautés locales d'exprimer leurs inquiétudes. Si nécessaire, nous faisons appel à un tiers indépendant pour accompagner le processus de résolution des plaintes.

Le comité exécutif de la société est responsable du mécanisme de gestion des plaintes et des réclamations et veille au respect de la procédure. Les Directeurs généraux des sites assument la responsabilité de la procédure d'examen des griefs. Les responsables des communautés du site gèrent le mécanisme de gestion des griefs propre au site. Ils sont en contact quotidien avec les membres de la communauté et reçoivent les plaintes de différentes manières, notamment via des formulaires de réclamation disponibles auprès des chefs de village. Les numéros de téléphone de l'équipe communautaire sont régulièrement communiqués à la fin des réunions des parties prenantes. Ces dernières remplissent les formulaires d'enregistrement qui permettent d'évaluer la plainte. La plainte fait ensuite l'objet d'une enquête et, dans la plupart des cas, reste confidentielle, sauf si un tiers est impliqué ou s'il y a des allégations d'infractions pénales.

Notre objectif est de résoudre 75 % des plaintes dans un délai de 14 jours et les 25 % restants dans un délai de 30 jours. Si, après toutes les tentatives raisonnables de résolution du problème, le plaignant n'est pas satisfait de la solution proposée par la société, un processus de remontée permet aux structures de médiation locales identifiées d'apporter leur soutien, la voie judiciaire constituant le dernier recours. Ces griefs sont également transmis en interne au directeur des opérations de Resolute.

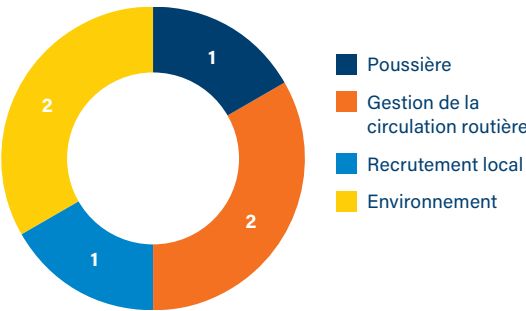
Les plaintes et les griefs sont suivis quotidiennement au niveau du site par les Responsables des communautés et font l'objet d'un rapport hebdomadaire au Comité exécutif. Les Responsables des communautés sont chargés de contrôler la fréquence et la nature des plaintes afin de permettre l'identification active de problèmes sous-jacents persistants ou de causes profondes qui pourraient ne pas être détectées autrement. Une fois identifiés, ces problèmes peuvent être résolus afin d'éviter qu'ils ne s'aggravent. La sensibilisation au mécanisme de gestion des griefs a lieu régulièrement lors des réunions communautaires.

Données relatives aux griefs

En 2024, Resolute a reçu six plaintes de la communauté (deux à Mako, quatre à Syama), une baisse par rapport aux neuf plaintes reçues en 2023. Les deux incidents survenus à Mako étaient liés au trafic routier : sectionnement d'un câble électrique par un camion et mort d'un animal heurté par un camion. À Syama, l'un portait sur les attentes des jeunes en matière d'emploi local, un autre sur la poussière qui nécessitait un arrosage accru des routes, un autre sur le débordement de sédiments et un autre sur le ruissellement de l'eau.

Toutes les plaintes ont été clôturées dans les délais impartis. Aucune des plaintes n'a été classée comme importante ni transmise au-delà du premier niveau.

Plaintes par catégorie en 2024 (nombre et description)



Données sur les griefs des communautés

	2022		2023		2024	
	Mako	Syama	Mako	Syama	Mako	Syama
Nombre de griefs	6	6	5	4	4	2
Total à l'échelle du groupe	12		9		6	
Nombre de cas traités et résolus au cours de la période prise en compte	6	6	5	4	4	2
Pourcentage de griefs résolus par des mesures correctives au cours de la période prise en compte par le rapport	0	0	0	0	0	0

EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE

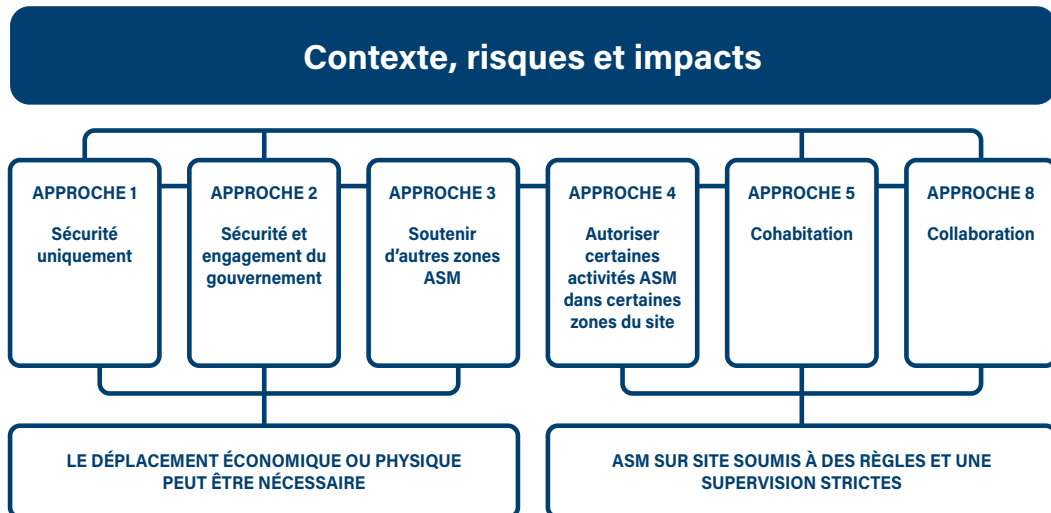
En tant que membre du Conseil Mondial de l'Or, Resolute contribue au dialogue sur la cohabitation entre l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) et l'exploitation minière à grande échelle (LSM), le cas échéant. Le type d'ASM autour des deux sites miniers est très différent et nécessite donc des approches différentes.

Resolute sensibilise les communautés et les gouvernements aux impacts environnementaux de l'exploitation minière artisanale et aux dangers de l'utilisation du mercure, s'il y a lieu.

Pour les communautés de la mine de Mako, l'ASM représente une source de subsistance pour les jeunes et les femmes des communautés locales, ainsi que pour certains migrants de Guinée

qui viennent chercher de l'or. Six zones d'ASM ont été identifiées à proximité du site minier, où les mineurs utilisent des techniques traditionnelles non mécanisées. Ces sites couvrent de petites surfaces impliquant un petit nombre de personnes, et n'ont pas d'impact sur les opérations de Resolute. L'approche est celle d'une cohabitation pacifique.

À Syama, les formes d'ASM sont très variées, ce qui signifie que chaque cas doit être étudié et qu'une approche appropriée doit être déterminée. Comme illustré ci-dessous, différentes approches de gestion peuvent être utilisées. Les approches de l'ASM ne s'excluent pas mutuellement et leurs composantes peuvent être combinées et adaptées au contexte spécifique.



Resolute souhaite soutenir et collaborer avec le gouvernement malien dans ses initiatives de gestion de l'exploitation minière artisanale. En 2023, la société a étudié la possibilité d'aider le gouvernement à créer des couloirs d'ASM près de Syama, conformément à la législation du pays. Toutefois, la situation n'a pas évolué en 2024.

Les équipes de sécurité de Resolute surveillent régulièrement une dizaine de sites d'ASM à proximité de Syama afin d'identifier toute menace potentielle pour la sécurité, tout risque environnemental ou toute préoccupation des communautés. Comme les activités d'ASM n'ont aucune incidence sur les activités minières de la société, Syama vit en cohabitation pacifique avec les activités menées dans ces régions. L'activité et le nombre de ces sites varient en fonction des saisons. Lorsque l'équipe d'exploration a besoin d'accéder à l'une de ces zones, la société s'adresse aux chefs traditionnels, qui permettent à l'équipe de mener ses activités en toute liberté.

Incidents affectant la communauté

Notre norme de gestion des incidents définit des exigences minimums de traitement des incidents à l'échelle du Groupe pour assurer l'efficacité de leur gestion et de leur déclaration. Le terme « incident » désigne une occurrence ou un événement imprévu ayant entraîné ou susceptible d'entraîner des conséquences négatives pour les personnes, les biens matériels, l'environnement, le patrimoine, la réputation, la production ou une combinaison de ces éléments.

Les écarts significatifs par rapport aux procédures (non-conformités) sont également considérés comme des incidents. Resolute évalue toujours la gravité des incidents affectant la communauté conformément au Cadre de gestion des risques de la société. En 2024, aucune non-conformité aux lois et/ou règlements n'a été identifiée.

Lorsque des orpailleurs tentent des incursions dans le périmètre de sécurité de Syama, une approche sécuritaire est adoptée. Il s'agit d'établir un dialogue avec les anciens de la communauté, les parties prenantes de l'ASM et toute autorité gouvernementale ou réglementaire compétente, de maintenir des périmètres de sécurité autour des sites miniers, de garantir des points d'entrée à accès contrôlé et des mesures de sécurité renforcées dans les zones sensibles, et de mettre en œuvre des systèmes de surveillance et de contrôle, le cas échéant. L'équipe de sécurité collabore avec les forces de l'ordre locales qui apportent leur soutien contre toute activité illégale. Toutes les équipes de sécurité de la société ainsi que des équipes tierces sont formées aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme afin de garantir de bonnes pratiques en matière de gouvernance et de sécurité et de renforcer les droits des communautés.

Au cours de l'année 2024, nous avons signalé :

- Deux incidents communautaires mineurs à Mako : un camion a accidentellement sectionné un câble électrique, privant un ménage d'électricité pendant une journée, et un mouton a été tué, ses propriétaires ayant été indemnisés dans les 24 heures.
- Un incident communautaire modéré s'est produit à Syama, où des jeunes ont bloqué la route pour protester contre l'impact de la poussière. Le système d'arrosage a été revu et le problème réglé en 24 heures.
- Suite à une analyse des incidents précédents, il est désormais signalé qu'en mars 2023, une tierce personne a été mortellement blessée dans le périmètre de la concession de Somifi, dans une zone qui a toujours fait l'objet d'activités minières à ciel ouvert. En réponse à cet incident non lié au travail, Resolute continue de s'engager à mettre en œuvre les RGMP et à poursuivre les actions identifiées en respectant toutes les parties prenantes en matière de droits humains.

IMPACTS SUR LES COMMUNAUTÉS ET MESURES DE GESTION

Resolute est consciente que l'exploitation d'une mine dans une zone rurale peut avoir des impacts négatifs sur les communautés locales (et en particulier sur les foyers vulnérables) si elle n'est pas gérée de manière appropriée.

Santé et sécurité des communautés

Les impacts peuvent concerner la santé et la sécurité des communautés locales. Comme indiqué dans les sections Environnement et Sécurité du présent rapport, nous gérons minutieusement nos activités afin d'assurer la sécurité de nos opérations et la protection de l'environnement local, tant pour les personnes que pour les ressources naturelles (telles que l'eau et la biodiversité) dont dépend la communauté.

Nos actions comprennent des mesures visant à gérer les impacts de la poussière, du bruit et du transport, ainsi que de l'utilisation et de l'élimination des matières dangereuses. Nous veillons également au respect des engagements pris dans notre Politique de gestion responsable des résidus, conçus pour protéger le bien-être et les moyens de subsistance des communautés locales et de l'environnement voisin.

Pour comprendre l'impact social et les risques potentiels, notre Politique de performance sociale nous engage à établir des conditions socio-économiques de référence afin de fournir une compréhension robuste, quantifiée et scientifiquement défendable de nos zones d'impact et d'influence.

Dans la gestion de son impact social, la société suit les pratiques internationales énoncées dans les normes de performance de la SFI, les RGMP et les mesures réglementaires pertinentes telles que celles axées sur la divulgation concernant l'esclavage moderne en Australie et au Royaume-Uni.

À Mako, en 2024, l'équipe communautaire a mis en œuvre une série d'initiatives en matière de santé et de sécurité communautaires :

- Programmes de sensibilisation à la sécurité routière afin de prévenir les accidents de la route.
- Surveillance de l'environnement dans tous les villages environnants, comprenant des équipements de surveillance de la qualité de l'air qui fournissent une seule période de surveillance de 24 heures par mois.

- Organisation de sessions sur la santé et l'hygiène, y compris l'utilisation des latrines.
- Don de moustiquaires imprégnées pour réduire le taux de paludisme en collaboration avec les autorités sanitaires du district.
- Réduction de la vitesse maximale autorisée et pulvérisation des routes pour diminuer la poussière.
- Surveillance hebdomadaire de l'air, du bruit et des vibrations dans les quatre villages les plus proches afin de s'assurer que les seuils ne sont pas dépassés.

À Syama, des campagnes similaires sont menées :

- Campagnes de sensibilisation à la sécurité routière, limitation de la vitesse des véhicules et pulvérisation des routes pour réduire la poussière.
- Surveillance de l'environnement dans tous les villages environnants, comprenant :
 - des équipements fixes de surveillance de la qualité de l'air qui fournissent des données en continu ;
 - une surveillance du bruit et des vibrations effectuée lorsqu'une nouvelle activité commence ou si des griefs sont soulevés ;
 - la surveillance de la qualité de l'eau dans les puits des communautés. Les données sont communiquées régulièrement dans le cadre des consultations communautaires.
- Campagnes de santé : lutte contre le paludisme (traitement des fosses septiques et des étangs), pulvérisation des villages contre les moustiques, campagnes de sensibilisation au VIH/sida et distribution de préservatifs, formation du personnel de santé et don d'équipements. Des spots radio sont également diffusés régulièrement sur des thèmes spécifiques tels que la santé, l'hygiène et la nutrition.

Préservation du patrimoine culturel

Dans le cadre de notre approche, nous nous efforçons de préserver et de gérer les impacts des opérations minières sur le patrimoine culturel tout au long du cycle de vie de nos mines.

Conformément à son cadre de performance environnementale et sociale, lorsque la société s'implante dans de nouvelles zones d'exploration, elle conçoit ses activités de manière à éviter tout dommage significatif au patrimoine culturel. Au stade de la pré-construction, lors de l'étude d'impact environnemental et social, tous les sites du patrimoine culturel (tels que les lieux et objets sacrés, les cimetières, les sites de culte) sont identifiés dans le cadre d'une consultation publique avec les communautés.

Notre approche consiste à hiérarchiser les mesures d'atténuation :

- Éviter l'impact par des mesures d'atténuation afin de contribuer à la préservation des sites et d'éviter leur élimination. Dans certains cas, cela peut nécessiter une refonte des caractéristiques ou des activités du projet de

manière à ce que les sites et les structures puissent être préservés, étudiés et restaurés à leur état intact in situ.

- Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter ces sites, il peut s'avérer nécessaire de les déplacer, de les préserver, de les étudier et de les restaurer sur d'autres emplacements.
- Dans d'autres cas, la destruction peut être justifiée, et toute étude scientifique, toute récupération sélective et toute préservation muséale nécessaire peut être effectuée au préalable.

Pour les deux sites, des inventaires ont été dressés pour tous les sites culturels situés dans la zone d'influence de la mine, et aucun site n'a été détruit. Tous les sites situés à l'intérieur du périmètre de sécurité ont été protégés et sont accessibles aux communautés.

Une procédure de découverte fortuite a été élaborée afin de garantir qu'aucune découverte ne soit touchée avant d'avoir été évaluée par un spécialiste compétent.

Relocalisation physique et économique

Conformément à la norme de performance 5 de la SFI, nous nous engageons à éviter la relocalisation physique et économique des communautés d'accueil en envisageant d'autres conceptions de projet réalisables tout en équilibrant les coûts et avantages environnementaux, sociaux et financiers. Dans les cas où la relocalisation est inévitable, elle doit être soigneusement et systématiquement planifiée dès les premières étapes, avec la participation informée des personnes déplacées et des autres parties prenantes concernées, afin de minimiser et de traiter les impacts négatifs et de maximiser les

avantages pour les personnes délocalisées. Nous menons des consultations constructives avec les communautés concernées afin d'élaborer un plan d'action de relocalisation et un plan de rétablissement des moyens de subsistance.

En 2024, à Syama et à Mako, nous avons versé des indemnités pour des relocalisations permanentes et temporaires résultant de l'expansion du projet et des activités de forage. Il s'agissait de petites surfaces et aucune relocalisation physique n'a été nécessaire.

À Syama, conformément à la législation du pays, un comité local est mis en place par le sous-préfet afin de superviser le processus d'indemnisation. Ce comité doit être représentatif et inclure les parties prenantes directement concernées par ce processus. Des enquêtes sont menées en présence des parties prenantes afin d'identifier l'ampleur de l'impact sur les cultures et l'indemnisation est calculée conformément à la réglementation qui fixe les taux applicables aux plantes et aux produits végétaux. Les indemnités foncières sont basées sur les dispositions législatives

et réglementaires du Mali ainsi que sur les instruments et traités internationaux dont le Mali est signataire.

À Mako, les impacts sont identifiés et des accords d'indemnisation sont rédigés en consultation avec les propriétaires et les utilisateurs des terres, ainsi qu'avec les autorités locales et traditionnelles. Les taux d'indemnisation sont basés sur la valeur marchande de remplacement. L'accord est signé et l'indemnité versée en présence de témoins.

Développement des moyens de subsistance

Nous investissons dans le développement de moyens de subsistance et de marchés durables pour créer des opportunités de revenus en dehors de nos mines et pour permettre aux communautés qui nous accueillent de bénéficier d'une meilleure économie locale après la fermeture de la mine.

À l'issue du programme de restauration des moyens de subsistance à Mako, nous continuons à fournir aux

communautés locales une assistance technique afin d'améliorer leurs moyens de subsistance. En 2024, les bénéficiaires ciblés comprenaient les jeunes et les femmes, qui ont reçu un appui technique supplémentaire pour le maraîchage et la reproduction des bananes. Au total, 27 332 \$ ont été dépensés pour soutenir les cinq périmètres créés pour les communautés :

Villages	Sites	Sous-total (hectares)	Activités
Tambanoumouya	Bowoyoto	10	Maraîchage et bananeraie
Tambanoumouya	Badala	8	Maraîchage et bananeraie
Mako	Mako	8	Maraîchage
Linguekoto	Linguekoto	4	Maraîchage et bananeraie
Niémeniké	Dinka	5	Maraîchage et plants de manioc
Nombre total d'hectares		35	

En 2024, la société a acheté 4 000 plants de manguiers à des jardiniers locaux qui ont été formés et aidés à se structurer en groupes d'intérêt économique et à professionnaliser leur activité. Les plants achetés ont été distribués à la communauté de Tomborokoto. Les arboriculteurs participant au programme de restauration des moyens de subsistance et certains promoteurs privés ont ainsi pu remplacer les plants manquants. Le montant déboursé pour l'achat de ces plants s'élève à environ 6 000 \$.

Les producteurs de bananes ont été formés à la technique de production de plants à partir de fragments. La formation s'est déroulée sur trois sessions et a permis aux bénéficiaires de suivre l'ensemble du cycle technique, depuis l'identification des pousses saines à la plantation des plants produits à l'aide de cette technique très innovante. La formation a bénéficié à 16 producteurs de bananes des villages de Tambanoumouya, Linguekoto et Mako. Le montant déboursé pour la formation s'est élevé à environ 2 000 \$.

À Syama, un soutien technique a été apporté à des activités génératrices de revenus pour les femmes, telles que :

- Le jardin maraîcher des femmes à Lolle et Fouguele a bénéficié d'un soutien pour la culture d'oignons, de tomates, de gombos, de laitues et de piments.
- Les femmes de Dieou ont reçu de l'aide pour construire une clôture autour du jardin maraîcher afin d'empêcher les animaux de le saccager.
- Le village de Finkolo a reçu des alevins ainsi que du matériel de pêche et de conservation et une formation a été dispensée au comité de gestion. Les poissons cultivés ont été récoltés, mais la production n'était pas satisfaisante et la direction régionale de la pêche a indiqué qu'elle lancerait une étude pour en comprendre les raisons.
- Les femmes de N'Golopene et de Tabakoroni ont été formées à la fabrication de savon.
- Les femmes de Ouatialy ont été formées à la production de beurre de karité.

ZOOM SUR

ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS À SYAMA – PRODUCTION D'ÉPINARDS DANS LE JARDIN DES FEMMES DU VILLAGE DE KAMBEREKE

Il y a dix ans, les femmes de Kambereke se sont organisées en association afin de gérer un jardin maraîcher d'un hectare. Ce jardin, qui regroupe près de 60 femmes du village, leur permet de cultiver différents légumes tels que le gombo, les tomates, la papaye, le chou et les épinards.

Avec le soutien de la société, un forage solaire a été installé, de même qu'un château d'eau pour assurer la distribution de l'eau dans tout le jardin. Ce dernier est clôturé par un grillage afin d'empêcher les animaux d'y pénétrer et de l'endommager. Les femmes se sont fixé un nouvel objectif : produire des épinards exclusivement à partir de feuilles de pommes de terre. Toutes les agricultrices cultivent désormais des épinards.

Une fois récoltés, les épinards sont vendus sur les marchés locaux des villages voisins. Compte tenu de leur qualité, les services de restauration du camp ont également décidé d'en acheter à ce groupe, assurant ainsi aux femmes un bon prix pour leur production. Grâce à cette nouvelle opportunité, les femmes de Kambereke sont encore plus motivées pour produire des épinards de qualité et augmenter la capacité de production maraîchère.

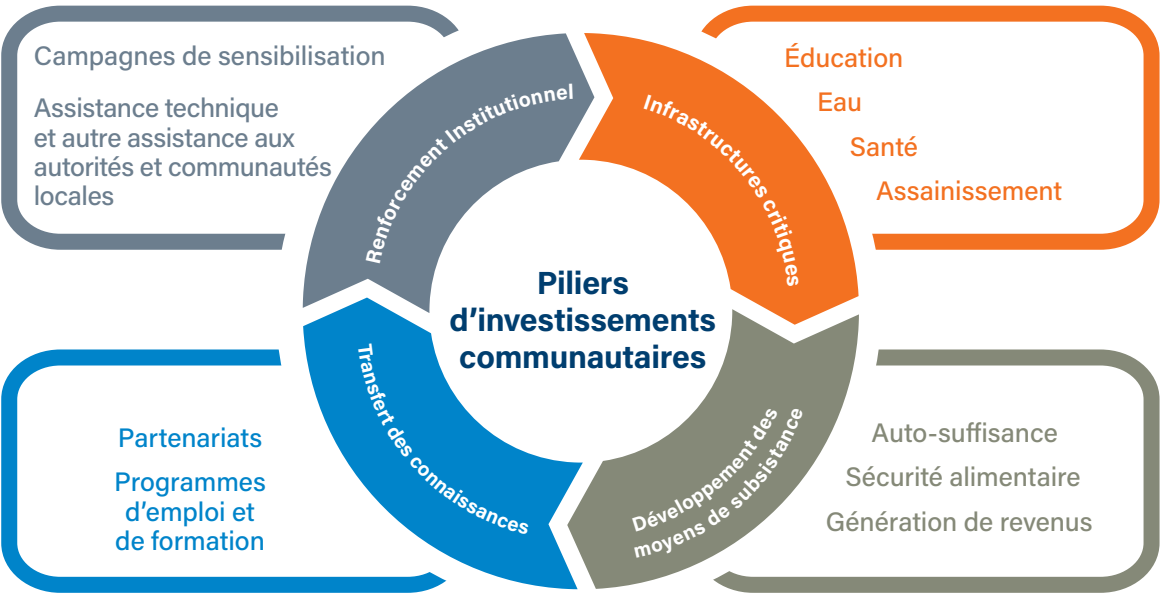
INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES

L'objectif de nos programmes d'investissements communautaires est de créer une valeur partagée en alignant les objectifs de la société sur les priorités en matière de développement durable de nos communautés d'accueil.

Notre approche stratégique en matière d'investissements communautaires vise à assurer que nos programmes sont transparents en ce qui concerne l'allocation des fonds. Elle cherche également à garantir que nous surveillons et évaluons leur impact, que nous distribuons équitablement les avantages et que nous permettons aux parties prenantes locales d'y participer. Notre but est de faire en sorte que les investissements soient viables à long terme et cohérents avec les plans de développement locaux, régionaux et nationaux.

Notre stratégie d'investissements communautaires à l'échelle du groupe définit quatre piliers d'investissement qui sont reflétés dans les activités décrites dans cette section du rapport :

- renforcement institutionnel ;
- infrastructures critiques ;
- développement des moyens de subsistance ;
- transfert de connaissances.



Il existe deux moyens de contribuer au développement économique de nos pays d'accueil : le Fonds de développement minier et les investissements directs spécifiques dans les communautés.

Le fonds de développement minier

Le Fonds d'investissement social et environnemental (FISE) de Mako reçoit 0,5 % des recettes mensuelles de la mine afin de mettre en œuvre des projets communaux et départementaux identifiés par le Conseil régional de Kédougou dans le cadre d'un plan d'investissement annuel, conformément au plan de développement communal. Ce fonds bénéficie aux villages

directement touchés par les activités de la mine de Mako. L'Agence régionale pour le développement apporte un soutien technique et évalue les projets.

En 2024, 1,09 million \$ ont été déboursés pour les projets d'investissements dans les communautés ci-dessous :

Eau	Construction du château d'eau de Tambanoumya. Construction d'un forage à pompe solaire à Dindefelo.
Infrastructures	Construction du marché de Mako. Construction du pont de Syllacounda. Construction d'une aire de stationnement pour les gros camions entre Mako et Niemenike.
Formation scolaire et professionnelle	Construction et équipement de deux salles de laboratoire pour le lycée et équipement d'un nouveau collège. Construction de murs autour des écoles primaires de Laminia et Lame. Formation à la pâtisserie, à la mécanique automobile, à l'électricité et à la plomberie pour les jeunes.
Jeunes	Construction d'un centre pour la jeunesse à Dindefelo. Soutien aux activités culturelles et sportives.
Santé	Construction d'un abri pour les accompagnants des malades à l'hôpital.
Personnes vulnérables	Distribution de kits alimentaires.

Pour Syama, le nouveau code minier malien (2023) imposera à la société de contribuer au Fonds minier de développement local à hauteur de 0,75 % du chiffre d'affaires trimestriel.

Investissements communautaires directs

À Syama, le plan de développement communal est élaboré par la mairie dans le cadre d'un processus participatif de consultation de la communauté. Il constitue le cadre de tous les projets de développement des communautés. En 2024, nous avons dépensé environ 1 million \$:

- Entretien des routes communautaires sur 170 km (Fourou-Kadiolo, Fourou-Kadiana, Fourou-Bananso, Bananso-Lobougoula, Bananso-Syama) (environ 815 000 \$).
- Dons de nourriture (environ 116 000 \$).
- Activités culturelles, éducatives et de communication ainsi que projets d'infrastructure tels que l'installation d'un éclairage solaire à Syama (environ 70 000 \$).

- Distribution de préservatifs dans le cadre de notre programme de santé (environ 2 500 \$).

À Mako, 50 707 \$ ont été donnés pour soutenir des événements culturels et contribuer à l'installation de canalisations afin d'améliorer le réseau d'approvisionnement en eau à Tambanoumouya.

En 2024, nous avons contribué à hauteur de 139 210 \$ à des initiatives caritatives, sous forme de dons en espèces et d'aide en nature. Les dons en espèces ont représenté 7 % des contributions et ont financé des initiatives telles que des journées nationales et culturelles. Le reste a été versé sous forme de contributions en nature, principalement des dons de matériel à diverses structures.

Programmes de transfert des connaissances et de formation

Resolute investit dans des programmes de formation et d'éducation conçus pour améliorer l'autonomie sociale et économique, permettant aux populations locales d'acquérir des compétences professionnelles pour créer leurs propres petites entreprises.

À Mako et à Syama, les programmes destinés aux communautés locales comprennent des cours d'alphabétisation, des programmes d'apprentissage pour les jeunes, des stages et des bourses scolaires.

Nous encourageons l'esprit d'entreprise en organisant des sessions de formation pour les formateurs, en accompagnant la création de projets d'entreprise et la mise en œuvre de plans d'action. Nous encourageons la création de groupes d'intérêt économique qui sont officiellement créés par des femmes et des jeunes de la région pour répondre aux différents besoins de la société, tels que la sécurité des installations, le désherbage, l'abattage des arbres, la production de savon et l'approvisionnement en nourriture. Un poste a été créé et un

employé recruté au sein du service Communautés de Mako en 2024 afin de conseiller ces organisations et associations locales.

Le programme de stages sur les deux sites vise à aider les jeunes à entrer sur le marché du travail. Voici des exemples d'initiatives mises en place :

- Accord avec la Direction nationale de la géologie et des mines pour l'emploi d'un certain nombre de stagiaires par an.
- Engagement d'étudiants boursiers qui viennent travailler sur le site pendant les vacances, pour effectuer leur stage de qualification pendant trois mois ainsi qu'un stage d'un an après leurs études.
- Stages communautaires qui permettent aux jeunes issus des communautés locales d'effectuer un stage de trois mois afin d'améliorer leur employabilité.
- Stages universitaires, sur demande et en fonction des besoins.



APPROVISIONNEMENT LOCAL

Nous achetons une gamme variée de biens et de services au niveau local pour soutenir nos activités locales d'exploration et d'exploitation minière. Ces achats contribuent au développement économique de nos pays d'accueil.

Nous nous efforçons de créer des liens entre les fournisseurs internationaux et les distributeurs locaux afin d'assurer l'approvisionnement en marchandises onshore et de renforcer la chaîne d'approvisionnement locale. À Syama et Mako, nous achetons nos biens et services en priorité auprès de fournisseurs nationaux et, si possible, directement auprès des

communautés qui nous accueillent. Nous incitons également nos fournisseurs internationaux à enregistrer leurs entreprises localement et à localiser certains éléments de leurs opérations.

En 2024, nous avons continué à respecter nos engagements en matière d'approvisionnement, en dépensant environ 345 millions \$ au Mali et au Sénégal durant l'année. Cela représente environ 78 % de notre budget de dépenses en biens et services qui a été versé à des entreprises nationales ou à des entreprises étrangères ayant des activités enregistrées dans les pays d'accueil.

Dépenses d'approvisionnement local (\$), 2024

	Mako	Syama	Total
Achats auprès de fournisseurs locaux	1 062 322	3 048 546	4 110 868
Achats auprès de fournisseurs régionaux	535 714	832 522	1 368 236
Achats auprès de fournisseurs nationaux	147 295 718	191 841 337	339 137 055
Montant total des achats nationaux			344 616 159
Achats auprès de fournisseurs internationaux	12 549 156	80 001 055	92 551 055
Montant total (achats nationaux et internationaux)			437 167 214

Notes : 1. Local : principales communautés autour de la mine, villages au sein de la commune. 2. Régional : région où se trouve la mine. 3. National : fournisseurs maliens et sénégalais. 4. International : tous les autres, y compris la région Afrique de l'Ouest.

Pourcentage des dépenses totales d'approvisionnement sur site par zone, 2024

	Mako	Syama
% des dépenses totales d'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux	0,7	1,1
% des dépenses totales d'approvisionnement auprès de fournisseurs régionaux	0,3	0,3
% des dépenses totales d'approvisionnement auprès de fournisseurs nationaux	91,2	69,6
% des dépenses totales d'approvisionnement auprès de fournisseurs internationaux	7,8	29,0
Total	100,0	100,0

Notre code de conduite décrit nos attentes à l'égard de nos fournisseurs, notamment des exigences spécifiques sur le travail et les droits humains, la santé et la sécurité, la protection de l'environnement, ainsi que la conduite et l'éthique d'entreprise. Nous renforcerons encore notre gouvernance d'entreprise en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement en 2025.

Au niveau des sites, nous collaborons avec les fournisseurs locaux pour qu'ils aient davantage d'opportunités de participer à la chaîne d'approvisionnement. En 2024, nous avons continué à travailler avec les principaux sous-traitants locaux pour identifier leurs besoins en matière d'achats, établir une base de données pour l'approvisionnement local et pour détecter de nouvelles opportunités.

L'équipe communautaire de la mine de Mako dispose d'un expert en approvisionnement local dédié. Il aide les entreprises et les groupes communautaires locaux à répondre aux besoins en matière d'approvisionnement, en leur proposant des formations et en renforçant leurs capacités. Un comité d'approvisionnement interne identifie les possibilités d'approvisionnement local de la société ainsi que l'aide à apporter aux fournisseurs locaux pour répondre à ces besoins. En 2024, le comité s'est prononcé sur huit projets, dont six ont été retenus pour un montant total d'environ 178 000 \$. Voici quelques exemples d'achats :

- La commande de draps et de serviettes passée auprès du Groupement communal des teinturiers.
- Un contrat de récupération de ferraille avec un fournisseur local.
- La responsabilité du magasin du camp a été confiée à un fournisseur de la région de Kédougou, ce qui a permis une diversification des produits et l'amélioration de leur qualité.

- La formation d'un groupe de femmes à la transformation des fruits et légumes leur a permis de fournir des produits finis, notamment du sirop et du jus de moringa, du sirop et du jus de bissap blanc, du sirop et du jus de tamarin, du sirop, du jus et de la confiture de bissap rouge, du sirop, du nectar et du jus de bouye et de pommes de terre, de la confiture de pommes de terre, du nectar et de la confiture de mangues. Elles ont également reçu de l'aide pour obtenir l'autorisation de vendre leurs produits.

Une liste d'opportunités a été partagée en 2024 avec le Groupe de travail sur l'approvisionnement local dirigé par le sous-préfet de Bandafassi. Les objectifs de ce comité sont de faciliter l'échange d'informations entre la société et les parties prenantes sur les questions relatives à l'approvisionnement local et de permettre aux entrepreneurs et fournisseurs locaux d'y être pleinement intégrés. Il vise à augmenter le volume de l'approvisionnement local et à soutenir les fournisseurs et les entrepreneurs de la commune de Tomboronkoto.

En 2024, le Comité national de suivi du contenu local a organisé un atelier sur le contenu local où toutes les parties prenantes locales concernées étaient représentées. La Foire internationale de Dakar a eu lieu en décembre 2024 et huit responsables de groupements de promotion des femmes des villages concernés y ont participé dans l'espoir d'exposer leurs produits lors de l'édition 2025 de l'événement.

À Syama, les besoins d'approvisionnement sont abordés au cours du forum mensuel qui regroupe divers acteurs. L'équipe communautaire se réunit régulièrement avec les parties prenantes locales pour identifier les opportunités d'approvisionnement.

Elle communique également les possibilités d'approvisionnement local aux communautés environnantes et fait pression sur les prestataires de services pour qu'ils s'approvisionnent en articles disponibles localement. Par exemple, tout le savon utilisé dans le camp est acheté aux femmes de N'Golopene et un fournisseur local d'oranges est en mesure de livrer plus de 800 kg de fruits par semaine au traiteur du camp.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans cette section :

- Notre approche en matière de management
- Surveillance de l'environnement et conformité
- Qualité de l'air
- Eau et effluents
- Énergie et changement climatique
- Gestion des déchets
- Gestion des résidus
- Réhabilitation progressive et fermeture
- Biodiversité





NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE MANAGEMENT

Nous suivons les bonnes pratiques internationales en matière de gestion des impacts et des risques. Dans notre prise de décision, nous appliquons la hiérarchie d'atténuation et nous évaluons toutes les alternatives techniques et financières viables. Nous assurons un suivi régulier de nos performances environnementales au regard des engagements juridiques et financiers que nous avons pris.

Notre approche en matière de gestion environnementale s'appuie sur notre Politique environnementale d'entreprise. Cette Politique décrit l'engagement de la société à :

- respecter toutes les lois, réglementations et conditions de licence applicables ;
- veiller à ce que les risques et les opportunités en matière d'environnement soient gérés efficacement ;
- intégrer une évaluation d'impact environnemental dans tous les processus de planification importants ;
- mettre en œuvre des mesures pour éviter, minimiser ou atténuer les impacts négatifs liés à l'activité ;
- définir des objectifs de la société afin de responsabiliser les collaborateurs et améliorer les performances environnementales ;
- communiquer des informations environnementales aux groupes de parties prenantes concernés.

La Politique environnementale de Resolute et les documents connexes relatifs au système de gestion, notamment notre Politique de préservation des ressources en eau, la Déclaration sur le changement climatique et notre Politique de gestion responsable des résidus, sont disponibles sur le site <https://www.rml.com.au/about-us/corporate-governance>.

Nos politiques environnementales d'entreprise s'appuient sur des normes, des cadres, des stratégies et des codes de conduite. Ceux-ci clarifient nos attentes envers nos employés et nos sous-traitants, et garantissent l'alignement entre toutes nos opérations. Les politiques contribuent également à l'amélioration des performances.

Les politiques et les normes de l'entreprise sont appliquées sur les sites d'exploitation par le biais d'un Système de gestion environnementale (SGE) au niveau du site, qui tient compte des risques, des opportunités et du contexte réglementaire local. Le SGE est composé d'un plan de gestion environnementale et de procédures d'exploitation standard pertinentes, englobant notamment les mécanismes de surveillance, d'évaluation et de reporting. Les responsabilités sont alignées sur les valeurs de Resolute et définies dans les principaux documents du SGE, ce qui permet de vérifier que les rôles et les responsabilités sont bien compris.

Le maintien de la certification ISO:14001 pour notre SGE fait partie de nos accomplissements majeurs de 2024 sur nos deux sites d'exploitation. Le champ d'application inclut également notre bureau de Londres.

Tout au long de l'année, nos performances environnementales ont été régulièrement auditées par plusieurs organismes tiers dont des agences gouvernementales, afin de valider les performances ou les engagements environnementaux déclarés. Aucun problème important n'a été identifié sur aucun des deux sites d'exploitation.

Nos activités ont également été contrôlées par un certain nombre de tiers indépendants afin de valider nos performances par rapport aux différentes normes, directives et engagements volontaires que nous avons adoptés. Il s'agit notamment de l'évaluation de nos performances par rapport aux directives et aux principes de l'exploitation minière aurifère responsable, à la norme « Conflict-Free Gold », à la norme ISO 14001, à la gestion des résidus et aux programmes de compensation pour la biodiversité.

Nous sommes conscients qu'en tant qu'exploitants miniers, nous avons le devoir de veiller à ce que nos opérations soient gérées de la manière la plus responsable possible. Le respect des règles de bon voisinage est un élément essentiel de cette approche. Afin d'assurer la sensibilisation à nos programmes de surveillance environnementale et de respecter l'engagement de notre Politique environnementale à communiquer de manière proactive des informations aux groupes de parties prenantes concernés, nous organisons tout au long de l'année des rencontres formelles et informelles avec les communautés. Ces rencontres sont l'occasion de discuter de nos performances environnementales avec nos communautés locales et de faire part d'éventuelles préoccupations.

Nous reconnaissons également la nécessité de dialoguer avec nos fournisseurs afin de vérifier qu'ils respectent les normes de performance que nous attendons. Nos attentes minimales à l'égard des fournisseurs sont détaillées dans le Code de conduite des fournisseurs qui a été mis à jour en 2024 et qui décrit les engagements à respecter, y compris ceux liés à l'environnement. Nous souhaitons travailler avec des fournisseurs qui partagent nos valeurs et dont les activités sont régies par un système de gestion environnementale compatible avec le nôtre. Nous examinons leurs performances environnementales et collaborons avec eux pour améliorer les points qui peuvent l'être. Nous formons nos responsables de la chaîne d'approvisionnement afin qu'ils connaissent et respectent les normes que nous exigeons de nos fournisseurs.

Les sujets mis en évidence par notre analyse d'importance relative pour 2024 qui sont abordés dans cette section sont les suivants :

- Eau
- Énergie et climat
- Conformité environnementale, notamment la gestion des risques tels que les résidus
- Émissions, notamment les effluents et les émissions de gaz à effet de serre
- Biodiversité





SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET CONFORMITÉ

Nous surveillons et suivons régulièrement nos performances environnementales par rapport à des indicateurs clés de performance. Il s'agit notamment de surveiller les performances par rapport aux engagements pris dans le cadre de nos études d'impact environnemental et social. Nous suivons à la fois des indicateurs retardés, qui donnent une indication des performances au niveau opérationnel, et des indicateurs avancés, qui nous aident à évaluer la solidité de nos contrôles.

Nous n'avons enregistré aucun incident environnemental significatif ni aucune non-conformité réglementaire en 2024, et avons constaté une tendance à la baisse des incidents dans les autres catégories, à l'exception des risques environnementaux identifiés. L'augmentation du nombre de signalements de risques environnementaux est un indicateur encourageant, car il témoigne d'une meilleure sensibilisation à l'environnement.

Notre cadre de gestion des risques fournit des orientations sur la classification des incidents environnementaux en fonction de l'ampleur des impacts, du non-respect des exigences réglementaires ou des engagements opérationnels.

Syama a enregistré cinq incidents modérés et dix incidents mineurs au cours de la période prise en compte. La majorité de ces incidents sont liés à la gestion de la qualité des eaux de surface et aux déversements d'hydrocarbures, avec des impacts localisés. Mako a enregistré quatre incidents mineurs au cours de la période considérée. La majorité de ces incidents sont liés à des déversements d'hydrocarbures, avec des impacts localisés.

Les deux sites opérationnels ont mis en place des programmes de formation environnementale portant sur des sujets généraux et spécifiques liés à l'environnement et à la sécurité, tels que la formation au kit de lutte contre les déversements afin de réduire les impacts des incidents mineurs liés au confinement des produits chimiques. Une formation est dispensée aux employés et aux sous-traitants, parallèlement à la réalisation d'inspections des principales zones opérationnelles, à des actions de sensibilisation ciblée et à des initiatives d'amélioration continue.

La remise d'un prix mensuel pour la gestion environnementale, qui est décerné à la fonction la plus performante de l'entreprise, est l'une des initiatives suivies qui a permis d'améliorer la participation et l'appropriation des employés à Syama. Cette initiative a également été adoptée sur le site de Mako, qui a obtenu des résultats similaires en matière de participation des travailleurs.

Au cours des quatre dernières années, nous avons réussi à réduire le nombre d'incidents mineurs sur les deux sites. Nous pensons que cela s'explique par une sensibilisation plus importante, le renforcement des compétences et la formation d'ambassadeurs ISO au sein de chaque fonction d'entreprise. Ces ambassadeurs apportent un soutien et des conseils sur les questions environnementales et aident au suivi et à la mise en œuvre des actions correctives.

Nous sommes conscients que les incidents mineurs peuvent être les symptômes de problèmes plus systématiques, c'est pourquoi nous suivons et surveillons minutieusement chacun d'entre eux. Les incidents environnementaux sont signalés en interne au moyen d'un logiciel de gestion complet appelé INX InControl, qui favorise la transparence des responsabilités et des progrès en matière d'actions correctives. Si des incidents se produisent, ils font l'objet d'une enquête.

Nos équipes environnementales sont formées à la méthode MACI (méthode d'analyse des causes d'incidents), qui est reconnue par l'industrie et fournit un cadre de travail structuré permettant d'identifier tous les facteurs contribuant à chaque incident. Les enquêtes permettent aux équipes de Resolute d'appliquer des mesures d'atténuation ou de les adapter pour éviter la récurrence des incidents. La classification des incidents environnementaux au niveau des sites est révisée périodiquement pour vérifier qu'elle est alignée sur le cadre de gestion des risques du Groupe et pour assurer une remontée des informations à la direction appropriée si nécessaire.

Incidents environnementaux, 2022-2024

Indicateur	Description générale	2022		2023		2024	
		Syama	Mako	Syama	Mako	Syama	Mako
MINEUR	Impact environnemental : impact de faible ampleur et/ou localisé (par ex. déversement important contenu, élimination incorrecte des déchets).						
	Sur site : un incident qui peut être résolu en moins d'une semaine	27	9	8	11	10	4
	Hors site : un incident qui peut être résolu en moins d'un quart de travail						
	Conformité : dépassement ponctuel des exigences réglementaires.						
MODÉRÉ	Impact environnemental : impact localisé substantiel (par ex. défrichage non autorisé, perturbation d'un site classé au patrimoine).						
	Sur site : impact confiné nécessitant une reprise à moyen terme (1 mois ou plus)	0	3	4	0	5	0
	Hors site : un incident qui peut être résolu en moins d'une semaine						
	Conformité : la gestion et le contrôle de l'impact font l'objet d'une inspection réglementaire, d'une politique d'entreprise. Il est cependant peu probable que la non-conformité entraîne des poursuites.						
SIGNIFICATIF	Impact environnemental : impact environnemental grave. Peut impacter des zones extérieures à la concession (par ex. incendie non maîtrisé, destruction d'un site classé au patrimoine).						
	Sur site : impact non confiné nécessitant une reprise à long terme (années)	0	0	0	0	0	0
	Hors site : impact confiné nécessitant une reprise à moyen terme (1 mois ou plus)						
	Conformité : la gestion et le contrôle de l'impact font partie des obligations légales ou réglementaires et il est probable que la non-conformité entraîne des poursuites.						
CRITIQUE	Impact environnemental : impact catastrophique et/ou étendu (par ex. rupture de barrage des résidus).						
	Sur site : impact non confiné étendu nécessitant une reprise à long terme, dommages majeurs persistants (années)	0	0	0	0	0	0
	Hors site : impact non confiné nécessitant une reprise à long terme, dommages persistants (années)						
	Conformité : les poursuites entraînent l'arrêt de l'exploitation et des pertes de temps de production.						

QUALITÉ DE L'AIR

Nos activités d'exploitation minière produisent des émissions atmosphériques qui sont générées par la production d'électricité, le traitement et le transport, et par l'utilisation d'équipements de forage, de transport et de broyage fonctionnant au diesel. Ces activités émettent du dioxyde de carbone (CO₂), du dioxyde d'azote (NO₂), du dioxyde de soufre (SO₂), des particules (PM) et produisent également de la poussière.

Émissions de dioxyde de soufre

Les problématiques prioritaires de Resolute en ce qui concerne la qualité de l'air sont les émissions de SO₂ à Syama, ainsi que les émissions de particules et la production de poussière à Mako et à Syama. En raison de l'emplacement de nos activités, des programmes de surveillance ont été mis en place pour évaluer la qualité de l'air dans les villages voisins. Nous organisons des rencontres formelles et informelles avec les communautés, au cours desquelles nous présentons régulièrement nos programmes de surveillance environnementale et nos performances aux parties prenantes locales.

À Syama, le traitement du minerai aurifère réfractaire implique un processus de grillage à haute température, dont le SO₂ est un produit dérivé. Le site de Syama est tenu de surveiller les concentrations de SO₂, de particules (PM₁₀) et de poussière à l'aide de cinq stations de surveillance de la qualité de l'air (AQMS) basées dans les communautés autour de la mine : Syama, Fourou, Tembléni, Bananso et N'Golopéné.

Il n'existe actuellement aucune norme nationale de qualité de l'air au Mali et la surveillance est évaluée par rapport aux seuils établis par l'Étude d'impact environnemental et social (EIES). Ceux-ci sont basés sur les directives de la Banque mondiale conformément aux exigences des EIES de Syama (2007, 2022 et 2023).

Nous surveillons depuis toujours le SO₂ de manière active et passive à Syama afin de garantir la transparence de tout

impact environnemental au niveau des AQMS. Suite à notre décision de mettre hors service les équipements obsolètes d'échantillonnage de la qualité de l'air en 2022, nous avons installé un système modernisé de surveillance et de déclaration de la qualité de l'air dans tous les AQMS en 2023. Désormais opérationnel, le réseau fournit des données en temps réel sur la qualité de l'air pour différents gaz, dont le SO₂.

Parallèlement à la surveillance, les opérations à Syama mettent en œuvre une approche préventive de la gestion de la qualité de l'air qui utilise des paramètres modélisés de qualité de l'air, complétés par un modèle prévisionnel. Les prévisions, appelées « Cubic Conformal Atmospheric Measurement » (CCAM) utilisent les modèles météorologiques combinés aux données d'émission prévues de SO₂ pour indiquer les potentielles hausses localisées de SO₂. Ainsi, les sites peuvent déterminer si une action est nécessaire dans l'installation de traitement.

La mise en service du réseau de surveillance du SO₂ nouvellement installé et les premières données de surveillances ont permis de réévaluer le CCAM, ce qui a été achevé début 2024.

Au cours de cette période, les résultats de surveillance étaient généralement inférieurs aux limites moyennes annuelles de 50 µg/m³ fixées par l'EIES de Syama et aucune plainte de la part des communautés locales voisines n'a été enregistrée en rapport avec les émissions de SO₂.

Émissions de SO₂ pour la mine aurifère de Syama, 2022-2024

Indicateur	Unité	2022	2023	2024
Alimentation du four	t	175 165	169 892	168 126
Sulfure	%	23,2	23,85	24,00
SO ₂ émis*	t	26 335	25 484	25 219
Émissions moyennes quotidiennes (jours d'exploitation)	t	82	72	74

Note : *97 % de conversion du soufre en dioxyde de soufre SO₂

Suite à un examen des données historiques et de la méthodologie de calcul, les chiffres d'émissions de SO₂ précédemment communiqués pour 2022 et 2023 ont été modifiés.

Surveillance et gestion de la qualité de l'air

À Syama, une surveillance des retombées de poussière a été effectuée dans les villages de Fourou, Tembléni, Bananso et N'Golopéné. Les taux de dépôt ont été faibles pendant la majeure partie de l'année. Cependant, les conditions météorologiques associées à la saison de l'Harmattan de janvier à mi-avril ont entraîné des concentrations élevées de poussières à N'Golopéné, Tembléni et Bananso. Les relevés isolés de poussière élevés à Syama s'expliquent également par le trafic routier.

Voici des exemples de mesures d'atténuation de la poussière mises en œuvre sur les deux sites :

- arrosage et maintenance réguliers des routes non bitumées et des zones de circulation dense, accentués pendant les périodes à haut risque (par ex. périodes de trafic pendulaire, conditions sèches et venteuses) ;
- application de gravier et revêtement sur les routes du projet non bitumées soumises à une circulation dense ;
- limitation de la vitesse des véhicules ;
- utilisation de moteurs diesel à faibles émissions et/ou de convertisseurs catalytiques pour les poids lourds, camions et pelleteuses ;
- couverture des cargaisons poussiéreuses en cas de traversée de zones habitées ;

- essai de produits anti-poussière pour réduire la production de poussière sur les zones à forte circulation dans les endroits sensibles.

À Mako, nous avons installé des stations de surveillance des poussières dans l'environnement dans les villages de Tambanoumouya, Linguekoto, Niéméniké et dans la zone tampon du Parc national du Niokolo-Koba (PNNK). Elles sont régulièrement contrôlées pendant la saison sèche pour les PM₁₀, les PM_{2,5} et les poussières totales. Nous comparons les résultats aux directives de la SFI sur la qualité de l'air et les émissions atmosphériques (2007), aux directives de l'OMS sur la qualité de l'air (2005) et aux exigences réglementaires nationales.

Il en va de même à Syama, où les concentrations de poussières sont influencées par les conditions météorologiques régionales (telles que l'Harmattan), ce qui a entraîné des concentrations élevées pendant la saison sèche. Leurs valeurs ont alors dépassé celles recommandées par les directives nationales et de l'OMS. Ces dépassements sont cohérents avec les conditions de référence.

Notre expérience a montré que les émissions générées par la centrale électrique diesel et l'unité de traitement ne devraient pas affecter la qualité de l'air dans les zones sensibles importantes, telles que les villages environnants et le PNNK, tant que l'unité et les équipements sont correctement utilisés et entretenus.

EAU ET EFFLUENTS

Nous sommes conscients que l'accès à l'eau est un droit fondamental et nous cherchons à mettre en œuvre des systèmes de gestion, des pratiques, des normes et des mesures de protection efficaces pour assurer une gestion de l'eau durable et responsable dans les bassins où nous opérons.

Préservation des ressources en eau

La responsabilité de la direction en matière d'utilisation de l'eau s'inscrit dans notre Système de gestion de l'environnement, et notre engagement à utiliser l'eau de manière responsable et efficace, en coopération avec les autorités et les communautés locales, fait partie de notre Politique environnementale. Notre Politique de préservation des ressources en eau comprend des engagements à respecter toutes les lois et conditions de licence applicables, à évaluer et à examiner les risques et les opportunités en matière de sécurité des déchets, et à éviter, minimiser, atténuer ou compenser tout impact négatif de l'activité sur les communautés et l'environnement.

Nous sommes conscients de notre dépendance vis-à-vis de l'eau et de ses services d'approvisionnement, qui sont essentiels aux activités minières, où elle est utilisée pour le traitement du minerai (pour le broyage et la flottation, par exemple), l'élimination des poussières et l'usage domestique. Les procédures de gestion de l'eau au niveau des sites garantissent un usage efficace de l'eau, limitent les volumes prélevés et promeuvent la réutilisation de l'eau dans la mesure du possible.

Nous sommes conscients également que les communautés locales dépendent de la disponibilité et de la qualité de l'eau. Nous nous efforçons donc de minimiser l'utilisation de l'eau douce et de gérer les rejets d'eau, comme décrit ci-dessous. Notre politique nous engage à collaborer régulièrement avec toutes les parties prenantes concernées afin de permettre la mise en place de systèmes durables de gestion de l'eau.

Actuellement, nous n'avons pas d'opérations dans des zones exposées à un stress hydrique important.

Une étude de l'équilibre en eau des sites est en cours sur les deux sites. Le but est d'atteindre un taux de recyclage de 70 % pour s'aligner sur les meilleures pratiques industrielles. Nous avons mis en place des équipes chargées de la gestion de l'eau sur les deux sites. Elles comprennent des spécialistes délégués aux questions opérationnelles, environnementales et sociales pour assurer la supervision stratégique des pratiques de consommation d'eau conformément à nos politiques. À Mako, les transformations apportées à l'usine de traitement en 2024 ont permis de modifier l'origine de l'eau pour les presse-étoupes, passant de l'eau douce à de l'eau recyclée du bassin de résidus. Même si cette initiative n'aura qu'un impact marginal sur la demande globale en eau douce, elle témoigne de notre engagement en faveur d'une amélioration continue.

Prélèvement

En 2024, les prélèvements d'eau sur les deux sites ont été effectués conformément aux exigences réglementaires et la quantité d'eau prélevée a été nettement inférieure aux quotas annuels autorisés. Les points de prélèvement autorisés sont surveillés à l'aide de débitmètres installés afin de garantir l'exactitude des volumes prélevés.

À Mako, l'eau est prélevée dans le fleuve Gambie pendant la saison humide. Cette eau est stockée dans un barrage de retenue et utilisée pendant la saison sèche. Au cours de l'année, l'eau a été prélevée conformément aux exigences réglementaires et nos opérations de prélèvement ont été contrôlées par des représentants du gouvernement. Les opérations de traitement des minerais ont utilisé 1,58 million de m³ d'eau de traitement provenant de l'installation de gestion des résidus pour être réutilisée dans l'usine de traitement, contribuant ainsi à réduire considérablement la dépendance à l'égard des prélèvements dans le fleuve Gambie. Les quantités prélevées n'ont été que légèrement supérieures à 35 % du quota annuel autorisé pour la quatrième année consécutive, démontrant ainsi notre engagement à réduire les impacts sur l'environnement chaque fois que cela est possible.

À Syama, l'eau de surface est prélevée dans le fleuve Bagoe, où les taux de prélèvement autorisés baissent pendant la saison sèche. Afin de réduire les prélèvements dans le fleuve Bagoe dans des conditions normales, nous recueillons un volume significatif de précipitations qui est stocké dans les mines satellites du nord. Nous nous appuyons également sur les infiltrations d'eau souterraine prélevées dans la mine souterraine. Nous recyclons l'eau de traitement de l'installation de gestion des résidus pour la réutiliser dans l'usine de traitement. En 2024, le volume d'eau prélevé dans le fleuve Bagoe était inférieur à 40 % du quota annuel autorisé, ce qui témoigne de notre engagement à minimiser l'utilisation des ressources et les impacts qui y sont liés chaque fois que cela est possible.

À Syama, en 2024, pour répondre aux besoins opérationnels, une demande unique d'autorisation de prélèvements mensuels supplémentaires dans le fleuve Bagoe sur une période limitée a été convenue avec les organismes gouvernementaux compétents.

Prélèvement d'eau, réutilisation et rejet, 2022-2024

Indicateur ML (Mégalitres)	2022		2023		2024	
	Syama	Mako	Syama	Mako	Syama	Mako
Eau prélevée	2 156	927	1 531	2 125	2 154	2 468
Eaux de surface	1 975	927	1 418	1 056	2 034	653
Eaux souterraines	181	s.o.	113	1 069**	120	1 815
Eau réutilisée	*s.o.	1 646	*s.o.	1 351	*s.o.	1 581

* Informations de surveillance non disponibles

**Première année de prélèvement, accumulation d'eau souterraine et d'eau de pluie

Déversements

À Mako et à Syama, la nature de l'exploitation minière et l'évolution des conditions météorologiques locales ont nécessité des demandes de déversements qui ont été approuvées sur les deux sites. À Mako, la mine à ciel ouvert est désormais exploitée sous la nappe phréatique. L'évolution des précipitations au cours de l'année a entraîné une accumulation d'eau de pluie qui a dû être rejetée dans l'environnement.

À Syama, avant le début de l'exploitation dans une mine à ciel ouvert, les eaux de pluie collectées étaient jusqu'alors rejetées dans l'environnement. Nous avons prélevé des échantillons d'eau rejetée sur les deux sites et les avons testés afin d'en garantir la qualité avant le déversement. La qualité des échantillons d'eau rejetée était conforme aux normes applicables en matière d'effluents et aux recommandations de l'EIES.

Nous voulons éviter de rejeter des polluants dans le cadre de nos opérations. Lorsque cela est impossible, nous mettons tout en œuvre pour minimiser et contrôler l'intensité et le débit massique des rejets. Resolute applique un programme complet de surveillance des eaux de surface et des eaux souterraines dans ses sites opérationnels, avec des fréquences d'échantillonnage hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles ou semestrielles en fonction des sites. En 2024, aucun problème de qualité de l'eau significatif en aval lié aux opérations de Resolute n'a été enregistré.

À Syama, les eaux de ruissellement provenant de zones affectées par la mine ont été rejetées dans trois criques éphémères, avant de pénétrer dans les bassins versants du fleuve Bafini au nord et du fleuve Bagoe à l'ouest. Les échantillons évaluant la qualité des eaux de surface et celle des eaux souterraines étaient principalement conformes aux consignes de l'EIES ; cependant, certains paramètres (dont le fer) dépassaient périodiquement les valeurs de rejet et de référence applicables. Ce paramètre fait l'objet d'un contrôle permanent, la société évaluant les solutions techniques à apporter à ce problème.

À Mako, la mine a été conçue à l'origine selon le principe du rejet nul. Par conséquent, dans des conditions d'exploitation normales, le ruissellement des eaux de surface à partir du bassin versant immédiat est négligeable. Dans le cadre des engagements pris dans les sites d'exploitation, nous surveillons le fleuve Gambie à des emplacements situés en amont et en aval du point de rejet du bassin versant. Au cours de la période prise en compte, la qualité de l'eau du fleuve Gambie a été affectée par des activités tierces, ce qui a faussé notre interprétation des résultats d'échantillonnage.

En préparation du rehaussement du remblai de l'IGR, nous avons installé des forages de surveillance des infiltrations en aval afin d'assurer la continuité de la surveillance, car les forages de surveillance des infiltrations existants seront mis hors service.

Eau déversée, 2022-2024

Indicateur ML (Mégalitres)	2022		2023		2024	
	Syama	Mako	Syama	Mako	Syama	Mako
Total d'eau déversée (ML)	781	0	*s.o.	551	120	1 815

* Informations de surveillance non disponibles



ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nous sommes conscients des défis liés au changement climatique et de notre rôle dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris visant à limiter l'augmentation des températures moyennes mondiales à 2 °C et à assurer la transition vers la neutralité carbone d'ici 2050. Nous reconnaissons que l'exploitation minière aurifère est un processus gourmand en énergie et en eau. Par conséquent, la réduction de la consommation d'énergie et d'eau, ainsi que la réduction des coûts associés sont des éléments clés pour assurer la continuité du succès de notre entreprise. Pour ce faire, nous devons adopter une approche adaptative de la gestion des opérations minières et de la gestion de nos activités au sens large.

Notre approche vis-à-vis du changement climatique est guidée par notre Déclaration sur le changement climatique. Nous avons élaboré une Stratégie provisoire de gestion du changement climatique à laquelle nous avons associé un plan d'action dans le but d'améliorer la gouvernance des problématiques liées au climat, d'identifier et d'atténuer les principaux risques liés au climat, de mesurer et de réduire les impacts

sur le changement climatique, de dialoguer avec les parties prenantes et d'améliorer les déclarations et le reporting liés au climat. Nous nous sommes attachés à identifier les risques et les opportunités liés à nos propres activités et à réduire au minimum les émissions de gaz à effet de serre générées par nos propres opérations. Nous n'avons pas mis en place d'initiatives de compensation carbone à ce jour, mais nous suivons de près les développements dans ce domaine. En raison des contraintes liées à nos sites d'exploitation actuels, l'atteinte de la neutralité carbone comprendra une composante de compensation.

Le Comité du développement durable du Conseil d'administration supervise la réponse de Resolute au changement climatique, qui est un point permanent de son ordre du jour. Au cours de cette période, le Comité a reçu les résultats de notre évaluation des implications financières, qui a été réalisée conformément aux directives du TCFD et avec l'aide de spécialistes du secteur. L'importance du changement climatique se reflète toujours dans les indicateurs clés de performance en matière de durabilité des équipes de direction, qui sont revus chaque année.

Consommation d'énergie

Dans nos opérations, la plupart des émissions de gaz à effet de serre proviennent des combustibles fossiles (fioul lourd et diesel) utilisés pour la production d'électricité, le transport et l'utilisation d'équipements mobiles. À Syama et à Mako, il n'y a pas de connexion au réseau électrique à proximité des sites. Le potentiel d'investissement direct dans des infrastructures de production d'énergie renouvelable est limité en raison de la topographie, de l'accès aux terres, de la durée de vie de la mine et d'autres difficultés. Resolute continue cependant de s'engager auprès des gouvernements régionaux et locaux pour s'assurer que toutes les opportunités futures sont évaluées. Nous continuons à mettre en œuvre des mesures d'amélioration de l'efficacité, dans la mesure du possible. À Mako par exemple, nous avons réduit nos émissions de CO₂ en identifiant une opportunité de remblayage dans la mine et en modernisant l'installation fixe de production d'électricité afin d'améliorer

l'efficacité opérationnelle. Le bureau régional de Syama a également réduit sa consommation d'énergie de deux tiers suite à l'installation de panneaux solaires.

À Mako, l'électricité est produite par une centrale électrique diesel sur site qui comprend onze générateurs de 805 kW. À Syama, une centrale électrique hybride a été mise en service en 2021 pour réduire les coûts de production d'électricité et les émissions de GES. La centrale comprend trois générateurs modulaires thermiques qui fournissent 30 MW d'énergie à l'exploitation, une installation fonctionnant au fioul lourd et un système de stockage sur batteries de 10 MW offrant une capacité de réserve tournante pour compenser les variations de charge soudaines. La production combinée d'électricité a été d'environ 242 090 MWh, ce qui correspond à une baisse de 3 % par rapport aux années précédentes.

Énergie opérationnelle, 2023-2024

	2023		2024	
	Syama	Mako	Syama	Mako
Type de carburant : Diesel (MWh)	11 884	84 467	8 385	87 062
Type de carburant : Fioul lourd (MWh)	154 555	–	146 591	–
Réseau (MWh)	36	25	15	35
Production totale d'énergie (MWh)	166 475	84 492	154 991	87 097
% d'électricité du réseau	0,02 %	0,03 %	0,01 %	0,04 %
% d'énergies renouvelables	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %

Intensité énergétique, 2023-2024

	2023		2024	
	Syama	Mako	Syama	Mako
Consommation d'énergie des installations fixes (MWh) par once	1,389	0,705	0,718	0,703

Gestion et efficacité énergétiques

La responsabilité de la gestion énergétique incombe aux équipes opérationnelles de nos deux sites. L'installation de Syama est exploitée et entretenue par Aggreko, dont les pratiques sont certifiées ISO 50001. Resolute mène des initiatives de sensibilisation afin de promouvoir une utilisation efficace de l'énergie et de former les opérateurs aux mesures de gestion énergétique. Au cours de la période prise en compte à Syama, un système de suivi du carburant a été mis en place

afin de contribuer à une utilisation efficace des équipements mobiles. La consommation de diesel dans l'ensemble de l'exploitation a diminué de 5 % depuis sa mise en place. Nous travaillons en étroite collaboration avec notre fournisseur de générateurs diesel Aggreko afin de veiller à ce que nos équipements fonctionnent aussi efficacement que possible et soient correctement entretenus.

Émissions de gaz à effet de serre

Resolute déclare ses émissions de GES Scope 1 et 2 depuis 2019, et ses émissions Scope 3 depuis 2020. Elles sont calculées conformément à la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des GES.

Nos émissions Scope 1 et 2 ont diminué d'environ 7 % au cours de la période prise en compte.

L'intensité des émissions, c'est-à-dire le rapport entre les émissions et le volume d'or produit, a été influencée à Mako par la réduction de la consommation de diesel. À Syama, l'intensité des émissions a diminué en raison de la baisse de la consommation d'explosifs. Les émissions du défrichage lié aux activités de développement et les émissions biogéniques sont déclarées séparément. Les émissions biogéniques de Mako et de Syama étaient respectivement de 76 et de 2 013 t équivalent CO₂.

Total des émissions de GES Scope 1 et 2, 2022-2024

Indicateur	Sous-indicateur	Unité	2022		2023		2024	
			Syama	Mako	Syama	Mako	Syama	Mako
Émissions de GES	Scope 1	tCO ₂ e	180 502	110 862	212 685	114 144	199 515	101 405
	Scope 2	tCO ₂ e	8	17	26	17	10	24
	Total des scopes 1 et 2	tCO₂e	291 389		326 873		300 954	

Intensité des émissions de GES, 2022-2024

Indicateur	Unité	2022		2023		2024	
		Syama	Mako	Syama	Mako	Syama	Mako
Émissions de GES par once d'or produite	tCO ₂ e par once d'or	0,81	0,86	1,01	0,95	0,92	0,82

Resolute calcule les émissions GES Scope 3 pour 12 des 15 catégories d'émissions Scope 3 définies dans la norme du Protocole des gaz à effet de serre. Les trois autres catégories n'ont pas été jugées pertinentes pour la société.

Cette année, nous avons poursuivi notre travail en partenariat avec les spécialistes de Normative afin de déterminer les émissions liées à la consommation et valider les émissions liées aux activités à l'aide de leur logiciel de comptabilité carbone. Ce dernier utilise des méthodologies alignées sur le Protocole des gaz à effet de serre. Nous avons appliqué de vastes ensembles de données internes qui utilisent les facteurs d'émission scientifiques les plus récents spécifiques à une région ou à un pays. Le logiciel utilise la base de données mondiale Exiobase 3 (une base de données d'entrées/sorties multirégionale qui s'étend à l'environnement), qui est adaptée aux évaluations environnementales.

En raison du changement d'approche, certaines variations substantielles ont été signalées dans certaines catégories Scope 3 par rapport aux années précédentes. Ces variations étaient attendues et sont cohérentes avec d'autres secteurs qui ont mis à jour leur mode de calcul des émissions de carbone. Ces variations s'expliquent par des facteurs tels qu'une granularité sectorielle plus élevée et des valeurs économiques mises à jour pour la production. De nouvelles réductions ont été enregistrées grâce à l'approvisionnement en biens achetés auprès de fournisseurs établis en Europe, dont l'intensité des émissions est plus faible, par opposition aux fournisseurs situés en Afrique les années précédentes. Ces éléments ont permis d'améliorer la précision et de réduire l'incertitude dans nos déclarations sur nos émissions Scope 3. De plus amples informations sur l'approche employée pour les calculs des émissions Scope 3 sont disponibles sur le site Web de Resolute : <https://www.rml.com.au/about-us/corporate-governance>

Émissions totales de GES Scope 3, 2022-2024

Indicateur	Sous-indicateur	Unité	2022		2023		2024	
			Syama	Mako	Syama	Mako	Syama	Mako
Émissions de GES	Scope 3	tCO ₂ e	646 744	331 268	150 900	105 800	150 589	65 339
	Total		978 012		256 700		215 928	



NOTRE APPROCHE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CLIMAT

L'industrie minière dépend fortement des conditions physiques pour pouvoir fonctionner efficacement et, à ce titre, les variations futures des conditions météorologiques à l'échelle mondiale liées au changement climatique augmenteront la vulnérabilité aux perturbations des opérations et de la chaîne d'approvisionnement. Les machines utilisées pour l'extraction, la transformation et le transport dépendent également fortement des combustibles fossiles comme source d'énergie, ce qui rend l'industrie intensive en carbone et très exposée aux risques. Nous reconnaissons donc l'importance d'identifier, d'évaluer et de gérer les impacts potentiels sur notre activité et l'environnement, et nous nous sommes engagés à respecter les recommandations du Groupe de travail sur les déclarations financières relatives au climat (TCFD), désormais intégré à l'International Sustainability Standards Board (ISSB), depuis 2022. Nous veillerons à ce que les aspects liés au changement climatique soient toujours pris en compte dans nos activités,

en les intégrant dans nos processus existants de gestion des risques et de planification stratégique.

L'année dernière a marqué une étape importante dans notre approche des risques et opportunités liés au climat, avec la réalisation d'une analyse qualitative des scénarios physiques et de transition au niveau du groupe pour l'ensemble de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement, et la publication des résultats pour la première fois dans notre rapport annuel de durabilité. Les évaluations réalisées ont également appliqué notre cadre de gestion des risques d'entreprise afin de mieux évaluer comment l'évolution des conditions climatiques et du paysage politique peut présenter un risque pour la continuité de nos activités et nos performances opérationnelles. Ce processus nous a permis de déterminer les priorités au sein du groupe et de confirmer les pratiques de gestion qui doivent être adaptées afin d'atténuer les risques identifiés ou de tirer parti des opportunités identifiées.

Faits marquants de cette année

Cette année, afin d'améliorer notre approche et de mieux nous préparer aux nouvelles exigences réglementaires, nous avons modélisé les impacts financiers des principaux risques liés au climat que l'analyse qualitative des scénarios réalisée l'année dernière a identifiés. Il s'agit de la tarification du carbone, des inondations et de chaleur/poussière extrêmes. Grâce à des spécialistes, nous avons élaboré un modèle financier climatique

basé sur notre modèle financier d'entreprise, qui prévoit les impacts sur les coûts et les revenus pendant la durée de vie actuelle de nos exploitations existantes. Cette démarche vise à améliorer notre compréhension de l'influence de ces risques sur notre efficacité opérationnelle et notre performance financière.

Principales réalisations liées à l'évaluation de l'impact financier du changement climatique réalisée en 2024

- Intégration des risques prioritaires liés au climat dans notre modèle financier d'entreprise actuel, offrant une vue d'ensemble de l'importance financière et des implications pour notre planification budgétaire.
- Dialogue avec nos sites afin de comprendre leur approche de la gestion des impacts financiers liés au climat, notamment les données qu'ils collectent déjà, qui peuvent alimenter nos évaluations futures et la façon dont nous nous adaptons aux risques physiques.
- Renforcement des compétences de notre équipe financière et de notre Comité du développement durable en matière d'impacts financiers liés au climat, afin de consolider notre approche de l'évaluation de notre stabilité financière face au changement climatique et de l'aligner sur les hypothèses et les méthodologies utilisées pour nos prévisions financières pour l'entreprise.
- Poursuite de l'examen des mesures d'atténuation existantes pour les principaux risques liés au climat, notamment l'identification des priorités potentielles pour améliorer la résilience à leurs impacts.

Méthodologie utilisée pour notre évaluation des impacts financiers liés au climat

Le modèle financier lié au climat a été élaboré en quatre étapes, avec la participation de représentants des secteurs de l'environnement et de la finance, tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau des sites.

- Déterminer les conditions de la modélisation** : sur la base de l'analyse qualitative du scénario 2023, confirmer les risques climatiques importants et les impacts financiers associés, les scénarios climatiques et les horizons temporels pertinents pour la modélisation.
- Collecter des données** : recueillir des données financières, opérationnelles et environnementales auprès de nos équipes d'exploitation, ainsi que des paramètres et des projections climatiques physiques et de transition.
- Modéliser les impacts financiers liés au climat** : utiliser les méthodologies convenues et les données collectées pour élaborer un modèle financier lié au climat et prévoir les impacts financiers supplémentaires de chaque risque climatique dans les différents scénarios futurs.
- Élaborer des méthodologies** : élaborer des méthodologies, incluant les relations entre les risques climatiques et leurs impacts financiers, et déterminer comment les intégrer dans notre modèle financier actuel.

Scénarios, horizons temporels et paramètres

Chaque risque lié au climat a été quantifié pour trois horizons temporels : court, moyen et long terme, et pour trois scénarios climatiques : faibles émissions, émissions moyennes et émissions élevées. Les scénarios proviennent de modèles climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les risques physiques, et du Network for Greening the Financial System (NGFS) pour les risques de transition. Ils sont conformes aux exigences internationales en matière de communication d'informations liées au climat, et utilisent notamment un scénario de hausse des températures inférieur à 2 °C (alignement sur l'objectif net zéro) pour tester la résilience de notre entreprise face aux risques de transition importants, et un scénario de hausse des températures supérieur à 4 °C (« le plus pessimiste ») pour évaluer l'exposition aux risques physiques en cas de situation de crise. Les raisons pour lesquelles nous avons choisi ces horizons temporels et ces scénarios, ainsi que certaines des hypothèses clés des scénarios, sont présentées dans les tableaux 1 et 2.

Les principaux paramètres des scénarios utilisés pour la modélisation comprenaient la tarification du carbone, le total des précipitations pendant la saison des pluies pour les inondations, et le nombre de journées chaudes pour la chaleur/poussière extrêmes. Le prix du carbone a été fixé au niveau régional pour l'Afrique de l'Ouest, tandis que les deux paramètres de risque physique ont été collectés sur les emplacements géographiques de nos sites. Afin d'évaluer

les implications financières, nous avons consulté les plans de durée de vie des mines pour obtenir des informations quantitatives pertinentes sur les risques, telles que le prix de l'or et la production. Des données financières, opérationnelles et environnementales ont également été collectées pour nos sites, notamment les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, les coûts antérieurs et l'impact sur les revenus des inondations et des perturbations dues à la poussière, ainsi que les données historiques provenant des stations météorologiques sur site.

	Faible	Moyen	Élevé
Niveaux des conséquences financières (impact sur l'EBITDA)	Moins d'1 million \$	De 1 à 5 millions \$	Plus de 5 millions \$
Niveau de probabilité (probabilité d'occurrence au cours de la période considérée)	Moins de 10 %	De 10 à 50 %	Plus de 50 %

Définir un risque climatique « important »

L'impact financier sur Resolute a été testé pour chaque risque climatique, tant de manière individuelle que cumulative. Un risque climatique « important » est défini en fonction des niveaux de probabilité et de conséquences dans notre cadre de gestion des risques d'entreprise. C'est la méthode utilisée dans l'ensemble de nos activités pour évaluer tous les types de risques, en intégrant complètement le risque climatique dans nos processus plus vastes de gestion des risques. Les résultats du modèle financier lié au climat sont évalués dans la section suivante en fonction de leur probabilité et de leurs conséquences financières, le niveau « élevé » étant considéré comme un risque important sur le plan financier.

Sur la base des résultats de l'évaluation, nous considérons que nos opérations en cours sont résilientes dans les scénarios évalués. La tarification du carbone est le seul risque lié au climat modélisé susceptible d'avoir un impact important à l'avenir, mais il convient de noter que les taxes sur le carbone ne sont actuellement pas en place dans les pays où nous opérons. Aucun impact financier important n'est donc attendu ni à court terme ni avant que ces mécanismes ne soient mis en œuvre par les gouvernements.

Tableau 1. Horizons futurs utilisés pour l'évaluation de tous les risques liés au climat

Horizon temporel	Année	Explication
Court terme	2026	Donne une vue à court terme de l'impact sur nos activités, avec l'arrêt de la production planifiée de Mako l'année suivante
Moyen terme	2030	Permet d'avoir une vue à moyen terme des impacts opérationnels à Syama et jusqu'à la fermeture de Mako
Long terme	2040	Conforme à la dernière année de nos prévisions financières dans les plans de durée de vie actuels de la mine, et à la fermeture de Syama en 2037

Tableau 2. Scénarios et paramètres utilisés dans l'évaluation des impacts financiers

Scénario	Tarification du carbone			Inondations et chaleur/poussière extrêmes		
	Net Zéro 2050	Transition retardée	Politiques actuelles	SSP1-2.6	SSP3-7.0	SSP5-8.5
Source	Network for Greening the Financial System (NGFS) Modèle GCAM 6.0, revu pour l'Afrique de l'Ouest			Voies socio-économiques partagées (SSP) du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), issues de la dernière phase (6) du projet de comparaison de modèles couplés (CMIP6)		
Ambition politique (°C)	1,4	1,7	3,0	1,8	3,6	4,4
Scénario et hypothèses	Scénario ambitieux, limitant le réchauffement climatique à 1,5 °C. Objectif net zéro au niveau mondial atteint en 2050. Mise en œuvre immédiate de politiques climatiques strictes et priorité donnée à l'innovation en matière de faibles émissions de carbone.	Les émissions mondiales ne diminuent pas avant 2030, et des politiques solides sont nécessaires par la suite pour limiter le réchauffement à moins de 2 °C. Nouvelles politiques climatiques mises en œuvre à partir de 2030. Le niveau d'action diffère d'un pays à l'autre en fonction des politiques actuellement mises en œuvre.	Scénario à émissions élevées. Seules les politiques actuellement mises en œuvre sont conservées, aucune nouvelle politique n'est ajoutée. Les émissions augmentent jusqu'en 2080, entraînant des risques physiques graves et irréversibles.	Scénario ambitieux, dans lequel les émissions mondiales sont fortement réduites, avec l'objectif net zéro net d'ici 2050. Les tendances socio-économiques vont dans le sens du développement durable. Peu de défis à relever en matière d'atténuation et d'adaptation.	Les émissions et les températures continuent d'augmenter ; les émissions doublent presque par rapport aux niveaux actuels d'ici 2100. Les pays sont en concurrence accrue et accordent la priorité aux questions de sécurité nationale et alimentaire.	Le scénario « le plus pessimiste », dans lequel les niveaux actuels d'émissions doublent presque d'ici à 2050. L'économie mondiale connaît une croissance rapide, stimulée par l'exploitation des combustibles fossiles, et la demande d'énergie triple. De nombreux défis pour l'atténuation, peu de défis pour l'adaptation.
Principaux paramètres du climat utilisés pour la modélisation	- Prix du carbone - Émissions Scope 1 et 2			- Précipitations lors de la saison des pluies (mai à octobre) - Historique des coûts de drainage en cas d'inondation - Historique des heures de retard dues à la pluie - Jours avec une température maximale supérieure à 35 °C - Historique de l'utilisation de l'eau pour l'élimination de la poussière - Historique du coût de l'eau		

Impacts financiers liés au climat et mesures de gestion

Risque lié au climat	Impact financier sur nos activités	Importance relative pour les horizons temporels futurs	Actions et stratégie de gestion des risques
Tarification du carbone Instauration de taxes sur le carbone dans nos régions d'activité, entraînant une augmentation des coûts directs d'exploitation à l'avenir	et portée de ces mécanismes, les entreprises minières du monde entier seront de plus en plus exposées au coût du carbone. Par conséquent, il est possible que nos activités et notre chaîne d'approvisionnement soient soumises à un mécanisme de tarification du carbone à l'avenir, ce qui entraînerait une augmentation des coûts directs et indirects. Si nous ne nous y préparons pas, nous risquons d'être soumis à une forte pression financière qui nous obligerait à décarboner rapidement nos activités pour éviter les effets les plus néfastes. Nous ne relevons actuellement d'aucun mécanisme de tarification du carbone, mais le Sénégal et le Mali ont tous deux des objectifs climatiques nationaux et nous savons que le gouvernement sénégalais envisage également de mettre en œuvre une taxe sur le carbone (bien que le calendrier de cette mise en œuvre ne soit pas confirmé). L'Afrique de l'Ouest disposant d'un mix énergétique dominé par les combustibles fossiles, elle devrait connaître, dans le scénario « net zéro » pour 2050, des augmentations significatives du prix du carbone, à mesure que des politiques climatiques rigoureuses seront mises en œuvre afin de réduire les émissions. Dans ce scénario, les coûts directs associés à une taxe carbone appliquée à nos émissions de Scope 1 et 2 sont modélisés comme étant financièrement importants à tous les horizons temporels. Toutefois, la probabilité que cela se produise, du moins à court terme, devrait être faible. Nous ne prévoyons donc pas d'impact significatif avant le moyen ou le long terme, ou jusqu'à ce que des mécanismes soient mis en œuvre dans nos régions d'activité.	Moyen à long terme (2030 à 2040)	• Poursuivre le développement et la mise en œuvre de nos objectifs et de nos plans de réduction des émissions. • Poursuivre le dialogue avec les gouvernements afin d'évaluer les possibilités d'utilisation des énergies renouvelables, et évaluer la faisabilité de l'utilisation de ces énergies pour les nouvelles activités. • Surveiller les mécanismes régionaux de tarification du carbone en Afrique de l'Ouest et les taxes sur les importations de carbone en Australie, seul marché pour nos produits. • Intégrer les mécanismes de tarification du carbone dans la planification financière en fixant un prix interne du carbone.
Inondations Augmentation des précipitations pendant la saison des pluies, qui provoque des inondations sur nos sites et entraîne des coûts supplémentaires liés au pompage des eaux de crue et/ou à des reports de revenus	La saison des pluies s'étend de mai à octobre, et entraîne de fortes précipitations et des inondations. Cela a été particulièrement le cas sur nos sites ces dernières années, même si les performances financières sont restées solides, car les deux sites sont bien adaptés à l'exploitation minière pendant cette saison. Des inondations plus graves peuvent affecter nos coûts d'exploitation, en raison d'une augmentation des opérations de pompage nécessaires pour évacuer l'eau des puits de mine, ou entraîner des retards dans l'exploitation des mines et le traitement des minerais et, dans certaines conditions, des reports de revenus. Comme ces revenus sont généralement récupérés au cours des mois suivants, il n'y a actuellement aucun impact financier détectable sur une base annuelle. Les coûts d'exploitation et les revenus supplémentaires² associés aux variations des précipitations de la saison des pluies ont été modélisés pour l'exploitation à ciel ouvert à Mako et pour l'exploitation à ciel ouvert et souterraine à Syama. Pour 2040, l'impact sur les revenus n'a pas été modélisé, puisqu'il est prévu que les deux sites auront cessé de produire, mais les coûts d'exploitation ont tout de même été évalués en raison de leur pertinence après la fermeture des mines. Dans tous les scénarios, les impacts financiers ne devraient pas être importants. En raison d'une tendance générale à l'assèchement au cours des futures saisons des pluies à Mako, seuls les impacts supplémentaires sont modélisés à Syama. Ils sont plus importants après 2030, en raison du report de revenus lié aux retards dans les activités d'extraction à ciel ouvert. Bien que ce report ne soit pas considéré comme une conséquence, il sera pris en compte dans les futurs budgets d'exploitation.	Pas important	• En 2024, les sites de Mako et de Syama ont tous les deux investi dans de nouvelles pompes ou d'autres mesures de drainage pour permettre l'exploitation minière pendant la saison des pluies. • Les deux sites sont déjà bien adaptés aux inondations et ont mis en œuvre plusieurs mesures afin de minimiser les perturbations, telles que des plans pour la saison des pluies, la formation des équipes d'exploitation aux opérations pendant cette saison et la mise en place de bassins de décantation. • Les changements prévus dans les précipitations pendant la saison des pluies seront examinés afin de déterminer leurs implications pour le bilan hydrique et le budget des sites.

Risque lié au climat	Impact financier sur nos activités	Importance relative pour les horizons temporels futurs	Actions et stratégie de gestion des risques
Chaleur et poussière extrêmes Températures plus extrêmes ou saison sèche plus longue entraînant une augmentation des concentrations de poussière et des coûts supplémentaires liés à la mise en œuvre de mesures d'élimination de la poussière sur nos sites	La poussière est un problème de qualité de l'air prioritaire pour Resolute. Elle résulte des activités minières et est exacerbée par les conditions météorologiques régionales sèches et venteuses pendant la saison sèche, de novembre à avril. Afin d'atténuer les risques associés à ce phénomène, Mako et Syama mettent en œuvre des mesures d'élimination de la poussière pendant la majeure partie de l'année, à l'exception de la saison des pluies. Les conditions plus chaudes et plus sèches liées au changement climatique entraîneront une augmentation des concentrations de poussières, une hausse des coûts d'exploitation liés à leur contrôle et pourraient poser des problèmes d'approvisionnement en eau sur nos sites. Les futurs changements prévus pendant la saison sèche, définie comme le nombre de jours aux températures maximales supérieures à 35 °C, ont été examinés pour déterminer leur influence sur notre consommation d'eau et les coûts d'exploitation supplémentaires³ liés à l'élimination de la poussière. Ces coûts concernent les factures d'eau, les honoraires des entrepreneurs et le coût du carburant pour les camions et les pompes à eau. Selon le scénario le plus extrême, la durée de la saison sèche devrait augmenter d'environ 15 jours d'ici à 2030, et entraîner une probable augmentation de la consommation d'eau de plus de 10 % sur l'ensemble de nos sites. Même si, selon les modèles, les coûts futurs liés à cette situation ne sont pas importants, il pourrait y avoir un risque lié à l'impossibilité d'accéder au volume d'eau nécessaire pour mettre en œuvre les mesures d'élimination de la poussière à un rythme plus élevé ou pendant une période plus longue. Nous allons donc nous concentrer sur l'examen de notre accès à l'eau pendant la saison sèche afin d'accroître notre résilience.	Pas important	- Les deux sites ont mis en place des mesures de contrôle pour garantir la gestion des impacts de la poussière à la fois sur le site et dans les communautés environnantes. Cela comprend la surveillance de la poussière, les équipements d'élimination, l'entretien des routes et des essais continus de produits anti-poussière. - Examen des bilans hydriques de la saison sèche sur les sites en tenant compte des augmentations prévues de la consommation d'eau pour l'élimination de la poussière. - Évaluation des coûts et des avantages potentiels d'un investissement dans le captage, le traitement et le stockage de l'eau si nécessaire.

¹ CCNUCC 2024 (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques).

² Le terme « supplémentaire » désigne ici tout impact financier résultant de l'augmentation des précipitations qui n'est pas pris en compte dans notre planification financière, compte tenu du fait que nous tenons déjà compte de la saison des pluies dans les budgets d'exploitation annuels pour chaque site.

³ Le terme « supplémentaire » désigne ici tout impact financier résultant de l'augmentation de la poussière qui n'est pas pris en compte dans notre planification financière, compte tenu du fait que nous tenons déjà compte des coûts d'élimination de la poussière dans les budgets d'exploitation annuels pour chaque site.

Nos ambitions pour l'année prochaine

Si nous sommes fiers des progrès réalisés en 2024 pour quantifier les risques climatiques importants auxquels nous sommes exposés et pour mieux comprendre leur influence sur nos futures performances financières, nous reconnaissons que d'autres mesures doivent être prises afin d'améliorer notre approche et renforcer notre préparation aux obligations réglementaires à venir. Pour ce faire, nous nous concentrerons l'année prochaine sur les actions clés suivantes :

- Suivi de l'évolution du paysage réglementaire, avec l'entrée en vigueur prochaine des obligations de déclaration sur le climat alignées sur les normes de l'ISSB en Australie (2025) et au Royaume-Uni (prévu au plus tôt en 2026), afin de vérifier que nous pouvons communiquer de manière pleinement conformément à ces obligations, notamment les informations quantitatives nécessaires requises.
- Examen des lacunes existantes dans les données et les processus de notre modèle financier lié au climat et y remédier avec nos équipes chargées de l'environnement et des finances.
- Poursuite du dialogue avec nos sites sur les impacts des conditions météorologiques extrêmes et mise en évidence de leurs lacunes en matière de données à partir de 2024, afin d'améliorer les prévisions financières pour les années à venir.
- Intégration des résultats du modèle financier lié au climat dans nos processus opérationnels afin de guider notre stratégie et notre planification financière, et travail sur les mesures prioritaires de gestion des risques afin d'accroître notre résilience.

GESTION DES DÉCHETS

Nos opérations génèrent divers types de déchets dangereux et non dangereux résultant des travaux de construction, de la mise en service, de l'exploitation minière, du traitement du minerai, de l'entretien, de l'administration, de l'approvisionnement, de la maintenance générale du camp et d'autres activités d'exploitation. Nos principaux flux de déchets comprennent les stériles miniers et les matériaux traités contenant du minerai, qui produisent des résidus. Ces deux flux de déchets sont

stockés à l'intérieur de nos concessions minières dans des installations conçues à cet effet et gérées conformément aux engagements pris dans le cadre de l'EIES. Nous gérons les effets liés aux déchets générés en appliquant des politiques et des procédures robustes qui visent à minimiser les impacts sur la qualité des eaux de surface et souterraines, l'utilisation et la qualité des sols, la biodiversité et la santé humaine.

Notre approche

La Politique environnementale de notre entreprise, qui définit le cadre dans lequel nos sites opèrent, comprend des dispositions visant à mettre en œuvre des stratégies de réduction des déchets et de la consommation des ressources. Après avoir déployé d'importants programmes d'efficacité, de recyclage et de contrôle de la pollution, nous nous engageons à éliminer tous les déchets résiduels, y compris les déchets dangereux, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'EIES. Nous nous engageons également à maintenir un cadre robuste de gouvernance en matière de gestion des résidus et en matière de conception, de construction, d'exploitation et de mise hors

service des infrastructures de stockage des résidus, par le biais de stratégies de gestion et de gouvernance efficaces. Nos engagements couvrent également la gestion rigoureuse du transport, du stockage, de l'utilisation et de l'élimination des matières dangereuses.

Notre Politique de gestion responsable des résidus définit notre approche en matière de sécurité du stockage des résidus à toutes les phases du cycle de vie des installations, y compris la fermeture.

Gestion des déchets dans nos sites

Dans nos sites, notre approche consiste à réduire la production de déchets (réutilisation), à les recycler, les traiter et les mettre au rebut en toute sécurité. Des plans détaillés encadrent la gestion des déchets conformément aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques recommandées.

Nous travaillons avec un certain nombre d'entreprises de traitement des déchets sur nos sites, comme décrit ci-dessous. Avant de désigner des sous-traitants, nous vérifions qu'ils sont en mesure de gérer les déchets conformément aux obligations contractuelles et légales. Nous gérons et contrôlons leurs performances, notamment en recueillant régulièrement auprès d'eux des données relatives aux déchets.

Le tri fait partie intégrante de notre stratégie de gestion des déchets en raison de l'emplacement relativement isolé des sites d'exploitation et de la disponibilité limitée de services de gestion des déchets hors site. Les flux de déchets non minéraux sont séparés à la source. Les déchets en attente de traitement, de transport et/ou d'élimination sont conservés dans une installation de gestion des déchets désignée à cet effet. Tous les conteneurs de déchets sont marqués au moyen d'un code couleur.

À Syama, les déchets dangereux sont éliminés sur place, principalement dans un incinérateur. Les déchets recyclables sont collectés par un prestataire local certifié.

À Mako, l'huile et la graisse usagées sont récupérées par un fournisseur d'énergie, à des fins de récupération énergétique et de mise au rebut. Les déchets dangereux sont incinérés dans un environnement contrôlé. Certains déchets sont stockés sur site temporairement avant d'être mis au rebut via des processus d'encapsulation par lot et de mise en décharge sécurisée.

Sur les deux sites, les exigences de gestion des déchets sont intégrées aux programmes de formation pour l'intégration et aux systèmes de sensibilisation. En outre, des journées spéciales sont organisées tous les mois sur les sites pour sensibiliser et améliorer les pratiques de gestion des déchets.

Nous n'avons enregistré aucun incident significatif lié à la gestion des matières dangereuses et des déchets en 2024.

Élimination des déchets dangereux et non dangereux, 2022-2024

	Sous-indicateur	Unité	2022		2023		2024	
			Syama	Mako	Syama	Mako	Syama	Mako
Quantité totale de déchets mise au rebut	Recyclage	kg	1 298 879	1 256 454	961 554	1 157 589	912 180	627 778
	Compostage	kg	21 100	-	36 200	0	39 889	0
	Récupération (y compris récupération énergétique)	l		632 000	0	564 950	0	495 000
	Incinération (brûlage en vrac)	kg	95 900	282 067	126 800	248 544	75 199	214 849
	Décharge	kg	266 600	10 771	266 200	5 096	285 781	1 675
	Stockage sur site	kg		135	0	0	0	0
Déchets dangereux	Recyclage	kg	535 379	3 762	410 154	2 825	231 758	21 817
	Récupération (y compris récupération énergétique)	l	-	632 000	0	564 950	0	495 000
	Incinération (brûlage en vrac)	kg	95 900	199 644	126 800	190 196	75 199	147 093
Déchets non dangereux	Recyclage	kg	763 500	1 252 690	551 400	1 154 764	680 422	605 961
	Compostage	kg	21 100	-	36 200	0	39 889	0
	Récupération (y compris récupération énergétique)	l	-	-	0	0	0	0
	Incinération (brûlage en vrac)	kg	-	82 423	0	58 348	0	67 756
	Décharge	kg	266 600	10 771	266 200	5 096	285 781	1 675
	Stockage sur site	kg	-	135	0	0	0	0

Remarque : les déchets « dangereux » et « non dangereux » sont définis par le(s) cadre(s) juridique(s) ou réglementaire(s) applicable(s) dans le (les) pays où les déchets sont produits.

Les autres flux de déchets comprennent les déchets générés par les opérations minières et les résidus issus du traitement des minerais. Le tableau ci-dessous détaille les volumes de ces

déchets générés. Les deux flux de déchets sont traités dans les limites du projet et conformément aux engagements pris dans le cadre de l'EIES.

Déchets miniers générés, 2023-2024

Indicateur	Sous-indicateur	Unité	2023		2024	
			Syama	Mako	Syama	Mako
Quantité totale de déchets mise au rebut sur site	Stériles non minéralisés	BCM	5 679 343	6 686 150	451 158	4 400 428
	Déchets traités	Tonnes	3 680 712	2 050 080	3 927 808	2 228 793

ZOOM SUR

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ
OPÉRATIONNELLE À MAKO

À Mako, l'occasion d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'exploitation minière a été saisie en remblayant des sections de la mine. Les plans initiaux de durée de vie de la mine prévoyaient la poursuite du déversement des stériles miniers dans la décharge de stériles conçue à proximité de la mine. La possibilité de remblayer des sections de la mine a considérablement réduit les distances de transport sur les pentes, où la consommation de carburant des camions est la plus élevée. En 2024, 12,6 millions de tonnes de stériles ont été déposées dans la fosse de Mako, avec une économie de carburant estimée à deux millions de litres, soit une réduction de 14 % des émissions liées au transport des stériles. Le remblayage de la mine se poursuivra en 2025, permettant ainsi de nouvelles économies.

ZOOM SUR

CAMPAGNE D'INTERDICTION
DES SACS EN PLASTIQUE À SYAMA

Resolute s'est lancée dans la lutte contre le fléau de la pollution plastique en menant une vaste campagne d'interdiction à Syama. Face aux statistiques alarmantes des Nations unies, qui révèlent que 430 millions de tonnes de déchets plastiques sont produits chaque année dans le monde, Syama a compris qu'il était urgent d'agir. La longévité du plastique constitue une grave menace pour la vie marine, la santé des sols, la pureté des eaux souterraines et le bien-être de l'homme, et exige des mesures rapides et décisives.

Syama a donc lancé une campagne visant à atténuer la pollution plastique en encourageant les pratiques qui évitent les plastiques à usage unique et en modifiant les comportements afin de favoriser la réutilisation, le réemploi et le recyclage.

Les données relatives à la production de déchets plastiques à Syama soulignent l'ampleur du défi, avec environ 11 tonnes produites en cinq mois. Pour y remédier, Syama a annoncé l'interdiction des sacs en plastique sur l'ensemble de ses sites, à compter du 1er octobre 2023.

Depuis la mise en œuvre de cette interdiction, Syama a constaté des progrès encourageants. S'il reste des défis à relever, le niveau de conformité lors des inspections est élevé. L'initiative montre clairement l'importance des efforts continus en matière d'éducation et de communication pour favoriser l'adoption généralisée de pratiques durables.



GESTION DES RÉSIDUS

Nous possédons et exploitons actuellement trois barrages de résidus, l'une à Mako et deux à Syama. Syama a récemment augmenté la capacité de stockage d'une installation dans la mine en construisant et en mettant en service une structure de confinement extérieure en surface. La construction de la phase 1 de cette structure s'est achevée en 2024, la phase suivante sera construite en 2025.

Actuellement, nous ne gérons aucune installation de lixiviation en tas dans le périmètre de nos opérations.

Gouvernance et gestion des résidus

Resolute applique des standards élevés de gestion des résidus. Nous adoptons des mesures qui assurent le bon fonctionnement des installations de stockage des résidus durant toutes les phases du cycle de vie des installations. Nous mettons en œuvre des systèmes de gestion, des pratiques, des normes et des mesures de protection efficaces pour atténuer les impacts négatifs.

La Politique de gestion responsable des résidus du Groupe fournit des directives claires au niveau des actifs. Elle permet d'améliorer la divulgation des informations conformément aux consignes du Conseil international des mines et métaux et conformément à la norme industrielle internationale sur la gestion des résidus (GISTM). Comme indiqué dans cette Politique, nous veillons à ce que la planification, la conception,

la construction, l'exploitation, la fermeture et la réhabilitation de nos installations de stockage des résidus soient menées de manière responsable et multidisciplinaire afin de minimiser les risques pour la communauté et l'environnement.

Les deux sites bénéficient du soutien d'un ingénieur responsable externe pour guider les activités sur site en fonction de la conception de l'IGR et des exigences opérationnelles. Nous veillons à ce que ces audits externes annuels des IGR soient effectués sur chaque site pour vérifier leur intégrité structurelle et la mise en œuvre de pratiques de gestion responsables. En outre, des examens supplémentaires sont effectués sur les deux sites par un expert technique indépendant, dont les observations sont communiquées directement au responsable exécutif.

Surveillance et examen

Notre Politique de gestion responsable des résidus nous engage à élaborer, mettre en œuvre et maintenir des systèmes de surveillance complets pour signaler, gérer et traiter les risques tout au long du cycle de vie de l'installation de gestion des résidus, y compris la fermeture. Elle comprend également des mécanismes visant à garantir la responsabilité, notamment des examens réguliers, des audits internes et des contrôles externes.

Les derniers audits externes des IGR ont été effectués à Mako en mars 2024 et en juin 2024 à Syama. Aucun problème important n'a été identifié sur les deux sites d'exploitation. Aucun incident lié à l'intégrité structurelle des barrages de résidus n'a été enregistré au cours de cinq dernières années.

En 2024, le remblai de l'IGR de Mako a été rehaussé, sa hauteur actuelle étant de 163,7 mètres en hauteur relative (mRL). La conception pour la durée de vie de la mine comprend un rehaussement final du remblai dont la construction commencera début 2025. Comme pour les précédents rehaussements de remblais, la construction sera supervisée par un ingénieur spécialisé en barrages de retenue des résidus de Knight Piesold et la conception sera conforme aux normes de l'ANCOLD 2019. Le remblai final atteindra une hauteur de 167,8 mRL pour un volume total de résidus de 19,6 Mt. Avant cette dernière construction, un certain nombre de travaux d'habilitation ont été effectués en 2024. Il s'agit notamment de la construction du canal des déversoirs d'urgence, de la construction du système de récupération des eaux d'infiltration sous le drainage et du dégagement des installations et de la végétation superflues dans la zone du remblai. Une étude sur la possibilité de stockage des résidus a été demandée afin de réfléchir à la construction d'une structure en cas d'extension des activités de Mako. Une fois cette étude achevée, une modification de l'EIES sera effectuée.

À Syama, suite à la mise en service du parc à résidus en fosse, le dépôt annuel de résidus dans le parc en surface a

été considérablement réduit. En raison de l'emplacement de l'installation, qui est attenante à l'usine de traitement, une seule cellule conçue pour le stockage de la calcine continue d'être exploitée. Les résidus d'oxydes et de sulfures sont déposés dans le parc à résidus approuvé dans la fosse. La hauteur du remblai du parc à résidus en surface est actuellement de 401 mRL. La capacité totale de stockage conçue pour l'installation en surface est de 10,3 Mm³, le volume de résidus actuellement stocké étant de 9,76 Mm³.

L'actuel parc à résidus en fosse a été agrandi avec la construction d'un remblai de retenue en paliers. L'objectif est que la hauteur du remblai de l'IGR en aval soit de 35 m au-dessus du niveau du sol. En 2025, une étude sur la possibilité de stockage des résidus est envisagée, afin de vérifier que la capacité correspond aux projets de durée de vie de la mine à Syama.

En outre, à Syama, une étude sur les possibilités de fermeture de l'IGR a été achevée en 2024. Cette étude a souligné la faisabilité de travaux de préparation de la structure en vue de l'installation de panneaux solaires.

Actuellement, Resolute ne ferme ni ne démantèle aucune installation de stockage des résidus.

Depuis 2020, nous répondons à l'appel du Conseil des pensions de l'Église d'Angleterre, qui réclame plus de transparence sur la gestion des barrages de résidus, en communiquant les informations requises par cette initiative. Un tableau mis à jour des informations à fournir sur les installations de stockage des résidus est présenté ci-dessous. Nous avons accueilli favorablement la publication de la nouvelle norme industrielle mondiale relative à la gestion des résidus miniers (GISTM), et nous nous engageons à nous aligner sur ses pratiques de gestion. En 2025, nous ferons examiner notre niveau de conformité au GISTM par une tierce partie.

Préparation et réponse aux situations d'urgence

Notre Politique de gestion responsable des résidus comprend des engagements visant à mettre en place des procédures qui permettent une gestion efficace dans le cas improbable d'une situation d'urgence. Conformément à notre engagement politique, les parties prenantes locales concernées ont participé à l'élaboration de plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence (EPRP) et de stratégies de relèvement à long terme. Nous avons également cherché à mettre à disposition des ressources adaptées pour les opérations de remise en état.

Les EPRP sont spécifiques à chaque site, tant pour Syama que pour Mako. Ces plans définissent les mesures de confinement et d'atténuation prévues en cas de rejet catastrophique et couvrent des questions telles que la formation et l'éducation, les responsabilités, les tests et les exercices de simulation, les canaux de communication internes et l'engagement auprès de la communauté et d'autres parties prenantes telles que les autorités locales et les intervenants d'urgence. En 2024, Syama a testé son plan d'intervention d'urgence lors d'un exercice d'entraînement auquel ont participé les services d'urgence locaux.

Déclaration de résidus miniers en surface, 2024

Nom de la mine	Projet aurifère de Syama	Projet aurifère de Syama, Mali	Projet aurifère de Mako
Localisation de l'installation	Attenante au site de l'usine	Installation en fosse Beta avec remblai de retenue	Attenante au site de l'usine
Méthodes utilisées pour le traitement du minerai avant dépôt.	Fragmentation, flottation, grillage du concentrat, CIL	Fragmentation, flottation, grillage du concentrat, CIL	Fragmentation, CIL
Stockage des résidus	Conventionnel	Fosse avec remblai conventionnel	Conventionnel
Substances toxiques dans l'IGR	Cyanure sans résidus	Cyanure sans résidus	Cyanure sans résidus
Installations en exploitation et fermées			
Année de début de construction	1992	2024	2016
Production de résidus actuelle (ktpa)	Nominale 4,0 Mt/a	Nominale 4,0 Mt/a	Nominale 2,1 Mt/a
Densité actuelle/teneur en eau des résidus déposés	45 % (en poids)	45 % (en poids)	50 % (en poids)
Années restantes d'exploitation estimées	15	5	2
Surveillance de l'IGR			
Fréquence des inspections internes	Une fois par jour	Une fois par jour	Une fois par jour
Date de la dernière inspection interne et résultats	31 décembre 2023 (pas de problème)	31 décembre 2023 (pas de problème)	31 décembre 2023 (pas de problème)
Fréquence des inspections externes	Une fois par an	Une fois par an	Une fois par an
Organisme indépendant qui exécute les inspections	Runningwolf	Runningwolf	Knight Piesold
Date de la dernière inspection externe et résultats.	Novembre 2024 Aucun problème significatif.	Novembre 2024 Aucun problème significatif.	Juin 2024 Aucun problème significatif.
Évaluation des risques IGR	C élevé majeur	Significatif	C élevé
Pour l'IGR avec des structures de retenue en remblai			
Type de construction	Combinaison amont et aval	En aval	En aval
Topographie du sol	Légère pente	Légère pente	Inclinaison – Remplissage des vallées
Déversoir ou autre structure pour atténuer le débordement	Oui, un déversoir a été construit et est en place avec des systèmes de pompage secondaires, et des lignes de décharge sont installées pour gérer les niveaux d'eau en pompant vers des barrages de retenue	Non, conçu pour être construit lors d'un rehaussement ultérieur du remblai.	Oui
Système de drainage	Non	Drainage par le dessous	Drainage par le dessous
Normes/directives appliquées à la conception et à la construction des barrages.	ANCOLD, 2012 Code de bonne pratique DMPWA, 2015 Guide DMPWA pour préparer un rapport de conception pour IGR, 2015	Étude mondiale sur les résidus, 2020. La norme industrielle mondiale sur la gestion des résidus. Bulletin de la CIGB 194 2022 CIMM, 2021. Protocoles de conformité. CIMM, 2021. Guide de bonnes pratiques pour la gestion des résidus. ANCOLD, 2012. Directives sur les catégories de conséquences pour les barrages. ANCOLD, 2019. Directives sur les barrages de retenue, planification, conception, construction, exploitation et fermeture. Révision 1. ANCOLD, 2019a. Directives pour la conception des barrages et des structures annexes en cas de séisme.	ANCOLD, 2012 avec mise à jour 2022 conformément aux normes ANCOLD 2019

Nom de la mine	Projet aurifère de Syama	Projet aurifère de Syama, Mali	Projet aurifère de Mako
Facteur de sécurité (dans les conditions actuelles et dans les « pires conditions/non drainées »)	Résistances de chargement, condition statique, à court terme/sans drainage des constructions temporaires $\geq 1,3$ Résistances en fonctionnement normal, condition statique, à court terme/sans drainage $\geq 1,5$ Résistances en fonctionnement normal, condition statique, à long terme/avec drainage $\geq 1,5$ Condition post-sismique, Séisme de base opérationnelle (OBE) $\geq 1,1$ Condition post-sismique, Séisme d'évaluation de sécurité (SEE) $\geq 1,0$	Conditions actuelles : Opérationnel asséché $> 1,5$ (réel 2,05) Opérationnel non asséché $> 1,5$ (réel 1,54) Opérationnel post-sismique $> 1,1$ (réel 1,15)	Facteur de sécurité Stabilité – Exploitation statique – 1,3 ; Fermeture statique – 1,5 ; Sismique Séisme de base opérationnelle – 1,1 ; Sismique Séisme de conception maximum – 1,1
Dimensions actuelles de la structure principale, y compris hauteur, pente amont et pente aval	Hauteur actuelle de 401 mRL	Hauteur actuelle 355 mRL (hauteur finale de la phase 1 de 360 mRL)	600 m x 500 m Remblai actuel à 160,3 mRL
Dimensions finales prévues de la structure principale	Hauteur de remblai final de 401 mRL	Hauteur de remblai final jusqu'à la phase 3 de 375mRL.	Remblai final LOM (2022) à 168 mRL
Volume actuel du parc à résidus (m ³ , tonnes, etc.)	9,76 Mm ³	7,0 Mm ³	9,9 Mt
Volume final prévu de l'installation de gestion des résidus	10,3 Mm ³	17,0 Mm ³	19,6 Mt
Analyse de l'environnement alentour			
Zone climatique où les niveaux d'évaporation sont dépassés par les précipitations ?	Non	Non	Oui
Classe sismique de l'emplacement de l'IGR	0,00 - 0,01 g	Séisme base opérationnelle (OBE) – 0,03 g Séisme d'évaluation de sécurité (SEE) – 0,10 g	Séisme base opérationnelle (OBE) – 0,03 g Séisme d'évaluation de sécurité (SEE) – 0,10 g
Tirs de mine des opérations minières voisines	Oui, provenant des opérations minières souterraines	Oui, provenant des opérations minières souterraines	Oui, provenant des opérations minières à ciel ouvert
Distance entre l'IGR et les opérations d'exploitation minière	Environ 1 000 m	Environ 3000 m	Environ 250 m
Identification d'habitations/ zones habitées et/ou d'habitats critiques pour la flore/faune ou de zones de haute biodiversité en aval de l'installation, avec indication des zones ou des populations à risque, et mesures d'atténuation mises en place ou devant être mises en œuvre	Zone faiblement peuplée près du barrage, village de Bananso à environ 10,5 km en aval. PMP pendant la LoM de 0,00014 %	Aucune résidence permanente ni bâtiment d'aucune sorte ne sont situés directement en aval de l'IGR. La ville de Tambeleni est située à 4,5 km en aval de l'IGR. Le franc-bord est de 1,84 m pour la phase 1 et de 2,38 m pour la phase 3, en tenant compte de l'action des vagues.	Aucune résidence permanente ni bâtiment d'aucune sorte ne sont situés en aval de l'IGR. Le Parc National du Niokolo-Koba (Habitat critique) est situé à environ 4,5 km en aval de l'IGR. L'IGR sera en aval de la construction uniquement et comprend un déversoir d'urgence pour chaque surélévation. La procédure d'exploitation nécessite un franc-bord minimum et une capacité d'eau de ruissellement conforme aux critères suivants : (i) intervalle de récurrence de 1 en 1 000 ans, tempête d'une durée de 72 heures sur un bassin aux conditions moyennes, ou (ii) étag de séquence de précipitations humides de 1 en 100 ans.
Infrastructures critiques les plus proches en aval de l'installation, y compris les IGR à proximité	Village de Bananso situé à environ 10,5 km en aval.	La ville de Tambeleni est située à 4,5 km en aval de l'IGR.	Aucune infrastructure critique n'a été identifiée en aval de l'IGR.

Gestion du cyanure

Le cyanure est le principal réactif utilisé pour la production primaire d'or. Il s'agit d'une substance chimique dangereuse qui doit être gérée avec précaution. Tant qu'il n'existera aucune alternative viable sur le plan commercial et sur le plan environnemental, Resolute continuera à utiliser du cyanure dans le cadre de ses opérations. La consommation annuelle de cyanure est d'environ 930 tonnes à Mako et de 1 325 tonnes à Syama.

Chaque site a mis en place une procédure de gestion du cyanure qui définit les exigences minimales à l'échelle du Groupe. Ces procédures sont guidées par le Code international de gestion du cyanure (CIGC). Notre intention est d'adopter les principes contenus dans le CIGC, dans les limites des possibilités pratiques. Des informations sur la gestion du cyanure sont données à la section Sécurité du présent rapport.

La procédure de gestion des dangers critiques mise en place sur chaque site – Produits chimiques dangereux et substances dangereuses – contient d'autres recommandations. Elle définit les exigences minimales relatives au stockage, à la manutention, à l'utilisation et à la mise au rebut du cyanure sur nos sites d'exploitation. Elle stipule également les exigences minimales en matière de formation et de vérification des compétences, ainsi que les protocoles de gestion des risques et des situations d'urgence. Aucun employé n'est autorisé à travailler avec du cyanure à moins d'être dûment formé, compétent et autorisé.

En 2023, Resolute a réalisé un examen interne de ses pratiques d'exploitation par rapport aux principes du CIGC à Syama. Cela fait suite à l'évaluation réalisée à Mako en 2022, qui n'a mis en évidence aucun problème important. L'évaluation interne réalisée a confirmé que la complexité du traitement des minerais à Syama et les limites des infrastructures nécessitaient des améliorations techniques et opérationnelles.

Des programmes complets de surveillance des eaux souterraines et des eaux de surface sont en place sur les deux sites pour vérifier que notre utilisation du cyanure n'a aucun impact négatif sur l'environnement ni sur les communautés. De plus, Resolute s'approvisionne en cyanure uniquement auprès de fournisseurs signataires du Code international de gestion du cyanure.

ZOOM SUR

L'AMÉLIORATION DES PROCÉDÉS PERMET DE RÉDUIRE L'UTILISATION DU CYANURE À MAKO



L'installation de Mako utilise un certain nombre de réactifs pendant le traitement du minerai extrait pour favoriser la récupération de l'or. L'un des réactifs utilisés est le cyanure de sodium, qui nécessite une gestion prudente en raison de sa dangerosité.

Le projet d'amélioration continue mis en œuvre dans l'installation de traitement comprend un générateur d'oxygène PSA sur place, suivi d'une injection sous pression dans le flux de minerai traité, ce qui améliore à la fois la récupération de l'or et l'efficacité de l'utilisation du cyanure. Auparavant, de l'air soufflé était utilisé en plus grande quantité, ce qui entraînait des pertes de cyanure en raison d'une mauvaise aération. Suite à cette amélioration, l'utilisation de cyanure à Mako a été réduite d'environ 30 %.



RÉHABILITATION PROGRESSIVE ET FERMETURE

Notre objectif global pour la fermeture de la mine est d'empêcher, ou tout au moins de minimiser, les impacts négatifs à long terme sur les plans environnemental, physique, social et économique et de créer des reliefs stables qui assureront la viabilité des écosystèmes naturels. La société souhaite également que la mine laisse un héritage positif aux communautés voisines ainsi qu'aux autres groupes associés à l'exploitation.

Actuellement, nous n'avons aucun site fermé dans notre portefeuille. Aucune fermeture de site minier n'est en cours et nous n'avons pas d'actifs en cours d'entretien et de maintenance. Nous nous engageons à impliquer les communautés hôtes dans la planification de la fermeture afin de veiller à la bonne prise en compte de leurs intérêts. Cela fait partie de notre Politique environnementale d'entreprise, dans le cadre de laquelle nous nous engageons à planifier la fermeture des mines de manière responsable, en consultation avec les autorités, les communautés concernées et les autres parties prenantes.

Les deux sites disposent de plans de fermeture de la mine. Une mise à jour complète a été effectuée à Mako en 2024, et les principaux éléments du plan de fermeture de Syama, qui se concentre sur les aspects de l'installation de gestion des

résidus en surface, ont été examinés. Les évaluations du passif ont été mises à jour en 2024, ont fait l'objet d'un audit externe et ont été communiquées dans le rapport annuel. La méthodologie d'évaluation du passif est basée sur les premiers principes et adopte les hypothèses des dernières versions des plans de fermeture afin de refléter l'état actuel des connaissances.

Nous avons mis en place des mesures pour traiter et éviter les impacts sur l'environnement et le paysage, notamment un processus formel d'autorisation interne à Mako et à Syama pour contrôler les activités associées aux travaux d'exploitation, de construction et d'exploration susceptibles d'impacter les terres, les biens fonciers, la flore et/ou la faune. Les Autorisations de perturbation environnementale sont obligatoires pour les activités de défrichage sur tous les sites d'exploitation minière et d'exploration. Chaque site met en œuvre une procédure de gestion des terres qui comprend des processus d'autorisation de perturbation environnementale au niveau des sites. Un processus d'escalade clair existe pour l'approbation des perturbations des terres sensibles. Lorsque les perturbations des terres sont inévitables, nous cherchons à les réhabiliter afin de minimiser les impacts nocifs et de les rendre à nouveau productives.

Superficie totale des terres perturbées, 2022-2024

Superficie totale des terres perturbées	Unité	2022	2023	2024
Syama	ha	68,2	136,81	424,46
Mako	ha	1,57	11,8	5,24
Total	ha	64,37	148,61	429,70

Réhabilitation des terres

Un aspect clé de la fermeture des mines consiste à entreprendre une réhabilitation progressive, à savoir la restauration des terres perturbées pendant le processus d'exploitation minière, plutôt que d'effectuer des travaux à grande échelle à la fin de la vie de la mine.

En raison de la conception et de la configuration de la mine de Mako, les possibilités de procéder à une réhabilitation progressive de grande ampleur sont limitées. De par ces contraintes, l'activité de fermeture de la mine est axée sur la mise en place d'options de traitement sur le terrain qui pourront être déployées lors de la fermeture. Des essais ont été menés afin d'évaluer les performances des différentes options de traitement de surface, notamment les différentes configurations des angles des pentes des décharges, les traitements de surface, l'apport de semences et le contrôle des sédiments. Une surface totale de 5,5 hectares de décharge de stériles a été achevée en 2024.

À Syama, une superficie totale de 22 hectares a été réhabilitée en 2024, avec la remise en état des décharges de stériles à Paysen et Cashew, qui étaient des fosses à ciel ouvert satellites. Après l'achèvement des travaux de terrassement, nous avons lancé un programme de revégétalisation avec la participation du sous-préfet de Fourou, qui a planté des espèces d'arbres locales, cultivées à partir de semences locales dans la pépinière de Syama. Au total, environ 20 000 plants d'arbres ont été produits dans cette pépinière. Le taux de survie des arbres, supérieur à 90 %, témoigne de la réussite de l'initiative de réhabilitation.

En outre, Syama a mené des initiatives de reboisement compensatoire, en fournissant des plants d'arbres aux villages voisins et en apportant son soutien aux départements forestiers de Fourou, Kadiolo et Sikasso. Au total, environ 4 000 plants ont été donnés.

Superficie totale des terres réhabilitées, 2022-2024

Superficie totale des terres perturbées	Unité	2022	2023	2024
Syama	ha	16,0	15,7	22
Mako	ha	0,28	0	5,5
Total	ha	16,28	15,7	27,5

BIODIVERSITÉ

Nous sommes pleinement conscients de l'impact potentiel direct et indirect des activités minières sur la biodiversité et les services écosystémiques. Elles peuvent modifier le paysage, affecter les habitats de la faune et de la flore, supprimer la végétation ou entraîner l'érosion des sols. Des incidences sont également possibles sur les masses d'eau de surface et souterraines en raison d'une éventuelle contamination par des

acides ou des métaux lourds. Ces impacts peuvent survenir lors de la construction et de l'exploitation des installations minières, ainsi que lors du développement et de l'utilisation des infrastructures associées. Ils peuvent également résulter de la pollution liée aux opérations en cours ou de l'introduction de polluants ou d'espèces non endémiques.

Notre engagement en faveur de la biodiversité

Notre Politique environnementale d'entreprise comprend des dispositions visant à mettre en place des plans de gestion de la biodiversité qui respectent la hiérarchie d'atténuation dans l'ensemble de nos opérations. Nous voulons éviter toute perte nette d'habitat critique et, si possible, travailler avec d'autres acteurs pour générer un gain net pour la biodiversité. Nous travaillons également à l'élaboration d'une norme spécifique sur la biodiversité.

Afin de respecter les zones protégées et les habitats critiques, nous n'explorons pas et ne cherchons pas à développer de nouvelles opérations minières dans les zones classées au Patrimoine mondial. Nous prétendons également éviter toute déforestation nette dans le cadre de nos opérations. En 2022, nous avons étendu notre engagement aux sites identifiés par l'UNESCO comme étant des Réserves de biosphère, aux sites appartenant à la catégorie Zones protégées I-V de l'UICN, et aux zones humides désignées dans la Convention de Ramsar.

Lorsque nous envisageons de nouvelles opportunités de développement, nous procédons à une évaluation des implications environnementales et sociales afin de garantir que les décisions futures de l'entreprise soient prises en connaissance de cause. À mesure que nous approfondissons nos connaissances sur les cibles géologiques identifiées, des études de base et des EIES sont demandées au stade approprié.

Notre système et nos plans de gestion environnementale fournissent le cadre nécessaire à la protection de la biodiversité et sont mis en œuvre sur nos deux sites actifs. Leurs dispositions s'appliquent à l'ensemble du cycle de vie des activités menées sur les sites, depuis la prospection et l'évaluation jusqu'au développement, la production, la fermeture et la réhabilitation des sites. Des problèmes tels que les déchets, les émissions sonores, les émissions atmosphériques, les rejets dans l'eau et l'utilisation des ressources sont intégrés dans notre approche de la gestion environnementale. Cette approche comprend également des mesures supplémentaires, telles que la surveillance écologique, qui sont conçues pour protéger la biodiversité en particulier.

Les études d'impact environnemental et social réalisées constituent la base du système de gestion environnementale mis en œuvre. Ces études sont préparées selon les normes internationales, en tenant compte des exigences réglementaires locales, et sont approuvées par les autorités gouvernementales. Outre les engagements pris dans le cadre des EIES lorsque des habitats prioritaires sont identifiés dans les études de référence, des programmes supplémentaires ont été élaborés et mis en œuvre, tels que le programme de compensation de la biodiversité de Mako.

Nos sites et les zones sensibles en matière de biodiversité

Nous avons évalué le pourcentage de nos réserves prouvées et probables situées dans ou à proximité de sites protégés ou dans des zones abritant des espèces menacées. Nos réserves prouvées (4 445 000 tonnes à 1,1 g/t) et probables (3 652 000 tonnes à 2,1 g/t), telles qu'indiquées dans le « Rapport annuel sur les réserves de minerai et les ressources minérales » pour Mako en date du mois de mars 2024, seraient toutefois considérées comme proches de sites bénéficiant d'un statut de conservation protégé ou d'habitat d'espèces en voie de disparition.

L'exploitation minière de Mako se trouve dans une zone de grande valeur écologique, à proximité du Parc national de Niokolo-Koba (PNNK), classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité, et du fleuve Gambie. Le parc et le fleuve sont deux zones de grande valeur écologique. Mako a été conçue et exploitée de manière à n'avoir aucun impact direct sur le

PNNK. Des impacts résiduels sur la biodiversité dans des zones en dehors du PNNK concernent les habitats des chimpanzés d'Afrique de l'Ouest, des hippopotames, des léopards, ainsi que de deux espèces de plantes à distribution limitée (*Lepidagathis Capituliformis* et *Tephrosia Berhautiana*). Les habitats naturels impactés comprennent la forêt-galerie, la savane boisée, le bowal et le fleuve Gambie.

Afin d'atténuer ces impacts résiduels, nous réalisons des études de surveillance écologique et avons élaboré un programme de compensation de la biodiversité, décrit ci-dessous. Une série de mesures d'atténuation ont été adoptées, notamment la création de zones de conservation, le renforcement des activités de surveillance dans la zone tampon/d'intervention de l'exploitation et la mise en œuvre d'une procédure interne stricte d'octroi de permis afin d'empêcher tout défrichement supplémentaire et de minimiser les perturbations pour la faune sauvage.



Impacts résiduels sur la biodiversité, mine aurifère de Mako*

Espèces/Habitat naturel	Impact résiduel (qualité-hectares)	Synthèse des impacts
Chimpanzé d'Afrique de l'Ouest	- 473 Ha	Les pertes d'habitat et les perturbations résultant directement de l'exploitation minière ont déplacé la communauté des chimpanzés de Mako. Cette communauté est passée des limites orientales de son habitat à des zones situées hors du PNNK. Cela équivaut à environ 10 % de leur domaine vital. L'habitat principal des chimpanzés de Mako se trouve à l'intérieur du PNNK et n'est pas directement impacté par la mine.
Léopard	- 211 Ha	Les léopards sont présents en petits nombres hors du PNNK et leur domaine vital est limité par les proies disponibles. On sait que l'exploitation de la mine a entraîné une perte et une perturbation directes de l'habitat des léopards.
Hippopotame	- 19 Ha	On estime que les impacts sont principalement liés aux conflits entre l'homme et l'hippopotame (exacerbés par l'immigration) et au développement des moyens de subsistance qui va augmenter l'agriculture dans certaines zones de l'habitat de l'hippopotame.
Lion d'Afrique	Négligeable	Il est très rare que des lions s'aventurent hors du PNNK.
Élan géant occidental, lycaon, éléphant d'Afrique	Aucun	Les relevés par transect et la modélisation des impacts ont confirmé l'absence d'impacts résiduels anticipés.
Forêt-galerie	- 12 Ha	Perte et dégradation.
Savane boisée	- 80 Ha	Perte et dégradation.
Habitat de bowal	- 61 Ha	Perte et dégradation. Cet habitat inclut les espèces de plantes prioritaires <i>L. capituliformis</i> and <i>T. berthautiana</i> .
Fleuve Gambie	- 19 Ha	Perte et dégradation.

* Impacts résiduels en l'absence de compensation.

La mine de Syama fait partie de l'écosystème soudanais du sud-ouest du Mali. L'écologie du site se caractérise par divers habitats : savane, rivières bordées de forêts-galeries, vallées boisées et plateaux.

Surveillance écologique

Mako mène des enquêtes annuelles de surveillance écologique, avec notamment l'utilisation de transects et des pièges photographiques, pour s'assurer que les impacts sur l'habitat des espèces prioritaires sont cohérents avec les prévisions de l'EIES et les études de référence connexes.

Ces enquêtes sont répétées depuis 2016, en alternant entre saison humide et saison sèche. À ce jour, il n'existe aucune preuve de dégradation du PNNK ni du fleuve Gambie résultant des activités opérationnelles de Mako et des espèces prioritaires continuent d'être recensées à proximité immédiate du site.

Ces études sont complétées par des pièges photographiques dont le contenu est téléchargé tous les mois. Ils révèlent la présence continue de plusieurs espèces animales dans la zone de développement du projet et autour de la zone tampon du PNNK. L'enquête annuelle de surveillance écologique effectuée pendant la saison humide 2024 dans la zone de développement du projet et les zones alentour a confirmé l'observation d'espèces prioritaires, y compris des éléphants, des léopards, des guépards et des chimpanzés.



Habitats protégés ou restaurés

Nous avons élaboré des programmes spécifiques pour protéger les zones à biodiversité élevée à proximité de nos sites, en partenariat avec des parties prenantes tierces et des experts indépendants, et conformément aux normes de bonnes pratiques internationalement reconnues.

Programme de compensation pour la biodiversité de Petowal

La société a mis en œuvre le Programme de compensation pour la biodiversité de Petowal (« PBOP ») afin d'obtenir un « gain net » pour les caractéristiques de biodiversité prioritaires et de compenser les impacts résiduels de la mine.

L'initiative est alignée sur la norme de performance 6 de la SFI et sur la norme relative aux compensations de biodiversité du Programme de compensation pour les entreprises et la biodiversité. Elle requiert une approche innovante basée sur l'engagement des parties prenantes, des données scientifiques solides, le soutien et les conseils d'experts et des audits indépendants pour évaluer les performances.

Le PBOP comprend un mécanisme de gestion de la conservation au niveau du paysage qui englobe une zone située dans la partie sud-est du PNNK et les terres communautaires contiguës dans la commune de Tomboronkoto, qui ne sont actuellement pas officiellement protégées.

Le programme de compensation est guidé par un comité consultatif indépendant constitué de six membres aux profils divers, ayant une expérience régionale en matière de conservation, de développement rural, de primatologie, de la société civile et du milieu académique. Ce comité examine les plans techniques et les résultats de la surveillance, interagit avec les parties prenantes et fournit des recommandations d'experts à la société. Il se réunit deux fois par an pour suivre la progression des mesures de compensation et pour fournir des conseils en la matière.

Composante PNNK

La Composante PNNK du PBOP est gouvernée par un accord entre la Direction des parcs nationaux (DPN), l'ONG internationale Panthera et PMC. Cette composante comporte la mise en œuvre d'un programme de conservation dans une Zone d'intervention (ZI) de 1 700 km² au sud-est du PNNK (équivalente à un quart du parc).

L'objectif global est de sécuriser la ZI par le biais d'un système efficace de patrouilles forestières pour mieux surveiller et protéger la faune sauvage et son habitat, grâce à un soutien technique et financier acheminé par l'intermédiaire de la structure existante de la DPN. Cette initiative a permis d'établir des processus, des capacités, une logistique et une infrastructure de base pour protéger la ZI.

Depuis le début du programme, on a constaté une diminution du braconnage et d'autres activités illégales dans la ZI, et une augmentation de la fréquence d'observation de grands ongulés. Le programme a également attiré de nombreux financements supplémentaires au profit du PNNK, entraînant une augmentation du budget disponible pour les opérations du parc. Grâce à la réussite du programme, le PNNK a été retiré de la liste des sites du patrimoine en péril de l'UNESCO en 2024.

Le soutien continu pour les activités achevées au cours de la période prise en compte comprend :

- la surveillance des principales espèces sauvages, y compris la capture et le marquage des lions et les enquêtes par pièges photographiques ;
- le renforcement des capacités du personnel des autorités du parc (dans des domaines incluant les premiers secours, la sécurité des armes, les arrêts et les fouilles, les mandats juridiques, les droits humains et les questions plus générales relatives à la protection de l'environnement) ;
- le soutien technique aux agents des forces de l'ordre (par exemple équipements, surveillance aérienne).

Ce soutien s'est focalisé sur le maintien d'une base de gardes forestiers sur le Mt Assirik, alimentée en électricité solaire et bénéficiant d'un système de communication par radio et d'une connexion Internet. Située au cœur de la ZI, cette installation est désormais permanente et permet aux gardes forestiers de patrouiller dans une zone plus étendue. Les autres activités se sont concentrées sur l'amélioration et la réhabilitation des routes pour fournir aux patrouilles un accès permanent à l'ensemble de la ZI, le maintien des activités d'application des lois et la mise en place de points de passage à gué.

Composante Commune de Tomboronkoto

La Composante Commune de Tomboronkoto du PBOP opère en partenariat avec le conseil municipal de Tomboronkoto et 13 communautés. Elle se concentre sur les efforts de conservation hors du PNNK, mais dans l'enceinte de la Réserve de biosphère environnante. Elle vise à formaliser la protection des terres communautaires sur le long terme, qui jouent le rôle de corridors pour la faune sauvage, en animant des exercices de planification de l'utilisation des terres au niveau des communes et au micro-niveau, et en effectuant des interventions ciblées en lien avec les moyens de subsistance. Ce programme est géré par une équipe dédiée sous la supervision de PMC et du Conseil communal, avec le soutien consultatif de l'ONG de conservation internationale Fauna and Flora International.

En 2024, le programme a encadré le renforcement des trois zones de conservation établies dans l'environnement, en harmonie avec le plan d'utilisation des terres de la commune, et le soutien continu de leurs comités de gestion. Les zones de conservation sont définies de manière participative,

ZOOM SUR

LE PARC NATIONAL DU NIOKOLO-KOBA AU SÉNÉGAL A ÉTÉ RETIRÉ DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PÉRIL



Des représentants de Mako, de l'entreprise, du PNNK, de Panthera et des membres du groupe de compensation pour la biodiversité examinent les progrès annuels.

En juillet 2024, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a décidé de retirer le parc national du Niokolo-Koba, au Sénégal, de la Liste du patrimoine mondial en péril, suite à l'efficacité des mesures qui ont contribué à améliorer l'état de préservation du site naturel. Nous sommes convaincus que nos efforts ont apporté une contribution positive à cette décision. Le communiqué de l'UNESCO précise que :

« Compte tenu des résultats obtenus par le Sénégal et de son engagement formel à réévaluer les plans de développement du domaine, le Comité du patrimoine mondial a pris la décision de retirer le Parc national du Niokolo-Koba de la Liste du patrimoine mondial en péril, tout en invitant l'État à poursuivre ses efforts dans les années à venir.

Situées dans une zone abondamment irriguée le long des rives de la Gambie, les forêts-galeries et les savanes du Niokolo-Koba abritent une faune abondante, notamment l'élan de Derby (la plus grande des antilopes), des chimpanzés, des lions, des léopards, une importante population d'éléphants et un grand nombre d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens. »

en impliquant pleinement les communautés touchées, et approuvées par les dirigeants de la commune et les services techniques publics. Le processus est surveillé par une ONG indépendante pour garantir le consentement libre et informé des parties prenantes, conformément à la Politique de performance sociale de Resolute.

Le programme a continué de soutenir les opportunités de génération de revenus dans les communautés impactées, y compris la commercialisation de produits forestiers autres que le bois, la production de miel et les programmes d'auto-financement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dans cette section :

- Index du contenu GRI
- Abréviations
- Annuaire de l'entreprise

INDEX DU CONTENU GRI

Déclaration d'utilisation	Resolute Mining Limited a présenté son rapport conformément aux normes GRI pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.
GRI 1 utilisé	GRI 1 : Fondation 2021, GRI 2 : Informations générales 2021, GRI 3 : Thèmes pertinents 2021
Norme(s) sectorielle(s) GRI applicable(s)	GRI 14 Secteur minier 2024

Exigence		Mesures prises
GRI 1 : Fondation 2021	GRI 1 : Fondation 2021	
	1 Application des principes de communication d'informations	Terminé
	2 Communiquer les éléments d'information dans GRI 2 Informations générales	Terminé
	3 Déterminer les thèmes pertinents	Terminé
	4 Communiquer les éléments d'information dans GRI 3 Thèmes pertinents	Terminé
	5 Communiquer les éléments d'information pour les thèmes pertinents	Terminé
	6 Fournir des motifs d'omission des éléments d'information	Terminé
	7 Publier un index du contenu de la GRI	Terminé
	8 Fournir une déclaration d'utilisation	Terminé
	9 Notifier le GRI	Terminé

L'index du contenu ci-dessous indique où nos questions importantes ont été signalées dans le rapport, ainsi que les informations connexes et l'approche de la direction. La colonne « emplacement » indique à quel endroit nos réponses ont été fournies et, dans certains cas, fournit une réponse directe à l'information communiquée. Le tableau fait référence au Rapport de durabilité 2024 de Resolute (RD) et au Rapport et comptes annuels 2024 de Resolute (RC).

Réf	Information communiquée	Emplacement
GRI 2 : Informations générales 2021	GRI 2 : Informations générales 2021	
	2-1 Détails sur l'organisation	Resolute Mining Limited
	2-2 Entités incluses dans la communication d'informations relatives à la durabilité de l'organisation	RD, À propos de ce rapport RC, page 112
	2-3 Période de déclaration, fréquence et point de contact	RD, À propos de ce rapport
	2-4 Retraitements d'informations	Notes dans RD, le cas échéant
	2-5 Assurance externe	RD, À propos de ce rapport
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	RD, pages 4 à 6
	2-7 Employés	RD page 37
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	RD page 37
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	RD, pages 24 à 27
	2-10 Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus élevé	RD, pages 24 et 25
	2-11 Président de l'organe de gouvernance le plus élevé	RS, page 24
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	RS, page 24
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	RD, pages 24 à 27
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la communication d'informations relative à la durabilité	RD, À propos de ce rapport
	2-15 Conflits d'intérêts	RC, page 49
	2-16 Communication des préoccupations majeures	RD, page 27
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	RC, page 49
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	RS, page 24
	2-19 Politiques de rémunération	RC, page 56
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	RC, page 56
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	RC, page 56
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	RD, page 12
	2-23 Engagements politiques	RD, pages 26 et suivantes. Voir également le site Web de Resolute Mining pour les déclarations de politique générale.

	Réf	Information communiquée	Emplacement
GRI 2 : Informations générales 2021	GRI 2 : Informations générales 2021		
	2-24	Intégration des engagements politiques	RD, pages 26 et suivantes
	2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	RD, pages 28 et 29
	2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de communiquer des préoccupations	RD pages 30, 43, 62
	2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	RD, page 9
	2-28	Adhésions à des associations	RD, page 31
	2-29	Approche en matière d'engagement des parties prenantes	RD, pages 19, 60
	2-30	Conventions collectives	RD, pages 36 et 42

	Norme	Référence et référence de la norme sectorielle.	Information communiquée	Emplacement
GRI 3 : Thèmes pertinents	GRI 3 : Thèmes pertinents			
	GRI 3 : Thèmes pertinents	3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	RD, page 20
		3-2	Liste des thèmes importants	RD, page 20
		3-3	Gestion des thèmes pertinents	RD, pages 23 à 94

Informations économiques	Performances économiques				
	GRI 201 : Performance économique 2016	201-1	14.9.2 14.23.2	Valeur économique directe générée et distribuée	RD, page 59
		201-2	14.2.2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	RD, pages 77 à 83
		201-3	–	Engagements liés aux régimes de retraite basés sur les prestations et à d'autres plans de prévoyance	RC, page 60
		201-4	14.23.3	Subsides des pouvoirs publics	Aucun
	Présence sur le marché				
	GRI 202 : Présence sur le marché 2016	202-1	14.17.2	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	Information non disponible
		202-2	14.21.2	Proportion de dirigeants recrutés issus de la communauté locale	RD, pages 38 et 44
	Impacts économiques indirects				
	GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1	14.9.3	Investissements dans les infrastructures et mécénat	RD, page 66
		203-2	14.9.4	Impacts économiques indirects significatifs	RD, page 59
	Pratiques d'approvisionnement				
	GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	204-1	14.9.5	Part des dépenses consacrée aux fournisseurs locaux	RD, page 68
	Lutte contre la corruption				
	GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-1	14.22.2	Évaluation des opérations en termes de risques liés à la corruption	RD, page 30
		205-2	14.22.3	Communication et formation relatives aux directives et procédures de lutte contre la corruption	RD, page 30
		205-3	14.22.4	Cas avérés de corruption et mesures prises	RD, page 30
	Comportement anticoncurrentiel				
	GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016	206-1	–	Procédures juridiques relatives aux pratiques anticoncurrentielles, aux ententes et aux monopoles	Aucun

Norme	Référence et référence de la norme sectorielle.		Information communiquée	Emplacement	
Informations environnementales	Biodiversité				
	GRI 101 : Biodiversité 2024	101-1	14.4.2	Politiques visant à stopper et à inverser la perte de biodiversité	RD, page 92
		101-2	14.4.3	Gestion des impacts sur la biodiversité	RD, pages 92 à 94
		101-3		Accès et partage des avantages	Non applicable aux activités de Resolute
		101-4	14.4.4	Identification des impacts sur la biodiversité	RD, page 92
		101-5	14.4.5	Sites ayant un impact sur la biodiversité	RD, pages 92 à 94
		101-6	14.4.6	Facteurs directs de la perte de biodiversité	RD, page 92
		101-7	14.4.7	Changements de l'état de la biodiversité	RD, pages 92 à 94
		101-8	14.4.8	Services écosystémiques	RD, pages 75 et 92
	GRI 304 : Biodiversité 2016 (remplacée par la GRI 101 Biodiversité 2024)	304-1	-	Sites opérationnels détenus, loués ou gérés, situés dans ou en bordure de zones protégées et de zones à valeur de biodiversité élevée en dehors des zones protégées	RD, pages 92 à 94
		304-2	-	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	RD, page 92
		304-3	-	Habitats protégés ou restaurés	RD, pages 93 et 94
		304-4	-	Espèces inscrites sur la liste rouge de l'UICN et espèces inscrites sur la liste nationale des espèces protégées dont l'habitat se trouve dans les zones affectées par les activités	RD, page 92
	Énergie				
	GRI 302 : Énergie 2016	302-1	14.1.2	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	RD, page 77
		302-2	14.1.3	Consommation d'énergie en dehors de l'organisation	Non applicable aux activités de Resolute
		302-3	14.1.4	Intensité énergétique	RD, page 77
		302-4	-	Réduction de la consommation d'énergie	RD, page 77
		302-5	-	Réduction des besoins en énergie des produits et services	Non applicable aux activités de Resolute
	Eau et effluents				
	GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-1	14.7.2	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	RD, page 75
		303-2	14.7.3	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	RD, page 76
		303-3	14.7.4	Prélèvement d'eau	RD, page 75
		303-4	14.7.5	Rejet d'eau	RD, page 76
		303-5	14.7.6	Consommation d'eau	RD, page 75
	Émissions				
	GRI 305 : Émissions 2016	305-1	14.1.6	Émissions directes de GES (Scope 1)	RD, page 78
		305-2	14.1.7	Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (Scope 2)	RD, page 78
		305-3	14.1.8	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	RD, page 78
		305-4	14.1.9	Intensité des émissions de GES	RD, page 78
		305-5	-	Réduction des émissions de GES	RD, pages 77 et 78
		305-6	-	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)	Non applicable aux activités de Resolute.
		305-7	14.3.2	Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	RD, page 74
	Déversements				
	GRI 306 : Effluents et déchets 2016	306-3	14.15.2	Déversements importants	Aucun

	Norme	Référence et référence de la norme sectorielle.	Information communiquée	Emplacement
Informations environnementales	Déchets			
	GRI 101 : Biodiversité 2024	306-1 14.5.2	Production de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	RD, page 84
		306-2 14.5.3	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	RD, page 84
		306-3 14.5.4	Déchets générés	RD, page 85
		306-4 14.5.5	Déchets non destinés à l'élimination	RD, page 85
		306-5 14.5.6	Déchets destinés à l'élimination	RD, page 85
	Évaluation environnementale des fournisseurs			
	GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 –	Nouveaux fournisseurs sélectionnés en fonction de critères environnementaux	RD, page 68
		308-2 –	Incidences négatives de la chaîne d'approvisionnement sur l'environnement et mesures prises	RD, page 68
Informations sociales	Emploi			
	GRI 401 : Emploi 2016	401-1 14.7.3	Recrutements de nouveaux employés et rotation du personnel	RD, pages 38, 39
		401-2 14.7.4 14.21.3	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non accordés aux salariés temporaires ou à temps partiel	RD, page 41
		401-3 –	Congé parental	RD, page 41
	Relations employés/direction			
	GRI 402 : Relations employés/direction 2016	402-1 14.8.2	Délais de préavis minimaux concernant des changements opérationnels	RD, page 43
	Santé et sécurité au travail			
	GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-1 –	Système de gestion Santé et sécurité au travail	RD, page 50
		403-2 14.16.3	Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	RD, pages 50, 52
		403-3 14.16.4	Services de santé au travail	RD, page 54
		403-4 14.16.5	Participation des travailleurs, consultation et communication sur la santé et la sécurité au travail	RD, page 50
		403-5 14.16.6	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	RD, pages 53, 54 et 55
		403-6 14.16.7	Promotion de la santé des travailleurs	RD, page 55
		403-7 14.16.8	Prévention et atténuation des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liées aux relations d'affaires	RD, pages 50, 54
		403-8 14.16.9	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	RD, page 50
		403-9 14.16.10	Blessures liées au travail	RD, pages 51 et 52
		403-10 14.16.11	Maladie liée au travail	RD, page 54
	Formation et éducation			
	GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1 14.7.7 14.21.4	Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	RD, pages 48 et 49
		404-2 14.8.3 14.17.8	Programmes destinés à améliorer les compétences des employés et programmes d'aide à la transition	RD, pages 48 et 49
		404-3 –	Pourcentage de salariés bénéficiant d'un examen régulier de leurs performances et de leur évolution de carrière	RD, page 49
	Diversité et égalité des chances			
	GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 14.21.5	Diversité au niveau de la gouvernance et des employés	RD, page 46
		405-2 14.21.6	Rapport du salaire et de la rémunération de base entre hommes et femmes	RD, page 46
	Non-discrimination			
	GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	406-1 14.21.7	Incidents en matière de discrimination et mesures correctives prises	Aucun

Informations sociales	Référence et référence de la norme sectorielle.		Norme		Information communiquée	Emplacement
	Liberté syndicale et négociation collective					
	GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016	407-1	14.20.2	Opérations et fournisseurs dans lesquels le droit à la liberté d'association et à la négociation collective peut être menacé		Aucun
	Travail des enfants					
	GRI 408 : Travail des enfants 2016	408-1	14.18.2	Opérations et fournisseurs présentant un risque important d'incidents liés au travail des enfants		Aucun
	Travail forcé ou obligatoire					
	GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016	409-1	14.19.2	Opérations et fournisseurs présentant un risque important d'incidents liés au travail forcé ou obligatoire		Aucun
	Pratiques de sécurité					
	GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016	410-1	14.14.2	Personnel de sécurité formé aux politiques et procédures relatives aux droits humains		RD, page 63
	Droits des peuples autochtones					
	GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016	411-1	14.11.2	Cas de violations des droits des peuples autochtones		Aucun
	Communautés locales					
	GRI 413 : Communautés locales 2016	413-1	14.10.2	Opérations avec engagement des communautés locales, évaluations des impacts et programmes de développement		RD, pages 60 et 61
		413-2	14.10.3	Opérations ayant des impacts négatifs réels et potentiels significatifs sur les communautés locales		RD, pages 64 à 67
	Évaluation sociale des fournisseurs					
	GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1	14.17.9 14.18.3 14.19.3	Nouveaux fournisseurs sélectionnés selon des critères sociaux		RD, page 68
		414-2	14.17.10	Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		RD, pages 64 à 67
	Politiques publiques					
GRI 415 : Politiques publiques 2016	415-1	14.24.2	Contributions politiques		RD, page 31	

Omissions	Norme	Référence et référence de la norme sectorielle.		Information communiquée	Emplacement
	Fiscalité				
	GRI 207 : Fiscalité 2019	207-1	14.23.4	Approche fiscale	Nous souhaitons améliorer les informations que nous communiquons dans les années à venir.
		207-2	14.23.5	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	Nous souhaitons améliorer les informations que nous communiquons dans les années à venir.
		207-3	14.23.6	Engagement des parties prenantes et gestion des préoccupations liées à la fiscalité	Nous souhaitons améliorer les informations que nous communiquons dans les années à venir.
		207-4	14.23.7	Rapports pays par pays	Nous souhaitons améliorer les informations que nous communiquons dans les années à venir.
	Matières				
	GRI 301 : Matières 2016	301-1	–	Matières utilisées en poids ou en volume	Nous souhaitons améliorer les informations que nous communiquons dans les années à venir.
		301-2	–	Matières recyclées utilisées	Nous souhaitons améliorer les informations que nous communiquons dans les années à venir.
		301-3	–	Produits récupérés et leurs matériaux d'emballage	Non applicable à l'industrie minière.
	Santé et sécurité des consommateurs				
	GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016	416-1	–	Évaluation des impacts sur la santé et la sécurité des catégories de produits et de services	Non applicable à l'industrie minière.
		416-2	–	Incidents de non-conformité concernant l'impact des produits et services sur la santé et la sécurité	Non applicable à l'industrie minière.
	Commercialisation et étiquetage				
	GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016	417-1	–	Exigences relatives aux informations et à l'étiquetage sur les produits et services	Non applicable à l'industrie minière.
		417-2	–	Incidents de non-conformité concernant les informations et l'étiquetage des produits et des services	Non applicable à l'industrie minière.
		417-3	–	Incidents de non-conformité concernant les communications marketing	Non applicable à l'industrie minière.
	Confidentialité des données des clients				
GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	418-1	–	Plaintes fondées relatives à des violations de la confidentialité des clients et des pertes de données clients	Non applicable aux activités de Resolute.	

ABRÉVIATIONS

Le tableau ci-dessous présente et explique les abréviations utilisées dans le présent rapport.

ANCOLD	Comité national australien sur les grands barrages
AQMS	Stations de surveillance de la qualité de l'air
ASM	Exploitation minière artisanale et à petite échelle
ASX	Bourse australienne
CCAM	Cubic Conformal Atmospheric Measurement
CIGC	Code international de gestion du cyanure
CMT	Équipe de gestion de crise
CMTI	Coût moyen tout inclus
EIES	Étude d'impact environnemental et social
EPI	Équipements de protection individuelle
EPRP	Plan de préparation et de réponse aux situations d'urgence
ERM	Gestion des risques de l'entreprise
ERT	Équipe d'intervention d'urgence
ESG	Environnement, social et gouvernance
FISE	Fonds d'investissement social et environnemental (au Sénégal)
FMCCC	Comité de consultation des communautés minières de Finkolo
GES	Gaz à effet de serre
GISTM	Norme industrielle mondiale sur la gestion des résidus
GRI	Global Reporting Initiative
HFO	Fioul lourd
ICP	Consultation et participation éclairées
IFP	Incidents à fort potentiel
IGR	Installation de gestion des résidus
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISSB	International Sustainability Standards Board
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
LSE	Bourse de Londres

LSM	Exploitation minière à grande échelle
LTI	Accident avec arrêt de travail
MACI	Méthode d'analyse des causes d'incident
mRL	Mètres niveau relatif
Mt	Millions de tonnes
MTI	Blessure nécessitant des soins médicaux
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OTP	Observation de tâches planifiées
PAE	Programme d'assistance aux employés
PDG	Président directeur général
PNNK	Parc national de Niokolo-Koba
RGMP	Principes d'exploitation minière aurifère responsable
RWI	Accidents avec restrictions de travail
SASB	Conseil des normes de comptabilité durable
SFI	Société financière internationale
SGE	Système de gestion environnementale
SMCCC	Comité de consultation des communautés minières de Syama
SOMIFI	Société des Mines de Finkolo S.A.
SOMISY	Société des Mines de Syama S.A.
TCFD	Groupe de travail sur les déclarations financières relatives au climat
TFAE	Taux de fréquence des accidents enregistrables
UNGP	Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
WBCSD	World Business Council for Sustainable Development
WRI	World Resources Institute
ZI	Zone d'intervention

ANNUAIRE DE L'ENTREPRISE

Siège social

Level 17, Australia
2 Esplanade
Perth, Western Australia 6000

PO Box 7232 Cloisters Square
Perth, Western Australia 6850
T + 61 8 9261 6100
F + 61 8 9322 7597
E contact@rml.com.au
www.rml.com.au

Numéro de société australienne

ABN 39 097 088 689

Registre des actions

Computershare Investor Services Pty Limited
Level 11, 172 St Georges Terrace
Perth, Western Australia 6000

Place boursière du pays d'origine

Australian Securities Exchange
Level 40, Central Park
152-158 St Georges Terrace
Perth, Western Australia 6000

La société est cotée à la bourse australienne (Australian Securities Exchange – ASX) et à la bourse de Londres (London Stock Exchange – LSE) sous le ticker « RSG »

Auditeur

Ernst & Young
Ernst & Young Building
11 Mounts Bay Rd
Perth, Western Australia 6000

Les actionnaires qui souhaitent recevoir des copies des communiqués ASX de Resolute par e-mail doivent en faire la demande en contactant la société à l'adresse contact@rml.com.au

Titres émis

27 mars 2024	
Actions ordinaires	2 129 050 013
Droits d'exécution	14 236 468

RESTEZ EN CONTACT

Site Web

Resolute tient à jour un site Web où tous les communiqués importants pour l'ASX/LSE sont disponibles :
www.rml.com.au



www.linkedin.com/company/resolute-mining



@ResoluteMining



Resolute

